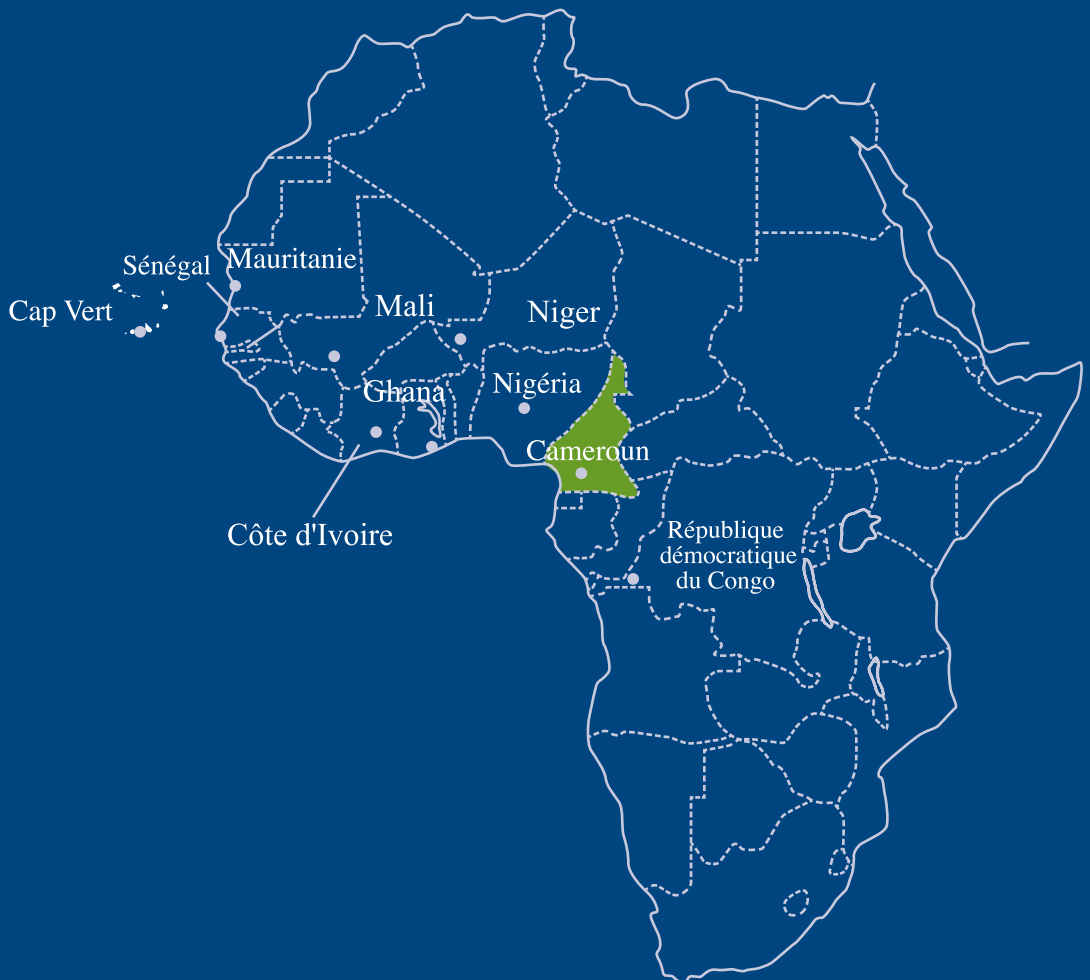




Cette publication a été co-financée
par l'Union européenne

Migration au Cameroun

PROFIL NATIONAL 2009



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas les positions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations utilisées et la présentation des données dans le rapport n'impliquent pas l'expression d'opinion de la part de l'OIM concernant des faits tels que statut légal, pays, territoire, ville ou zone particulière, ou à propos de leurs autorités, ou de leurs frontières ou confins. Toute omission et erreur reste de la seule responsabilité de l'auteur.

L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires au sein de la communauté internationale afin de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne, l'Office fédéral des migrations suisse (ODM) et la Coopération belge au développement. Les opinions exprimées ci-après sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne, de l'Office fédéral des migrations suisse (ODM) et de la Coopération belge au développement.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tél : +41 22 717 91 11
Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int
Internet : <http://www.iom.int>

ISBN 978-92-9068-563-0
© 2009 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.



Cette publication a été co-financée
par l'Union européenne



Migration au Cameroun

PROFIL NATIONAL 2009

Préparé pour l'OIM par
Roger Charles Evina



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITES EN AFRIQUE

Sommaire

Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	6
Abréviations	7
Avant-propos	9
Résumé	15
Executive Summary	21
PARTIE A : Introduction	27
A.1 Etat des lieux du niveau de développement	27
A.2 Principales tendances migratoires	30
PARTIE B : Analyse du contexte socio-économique de la migration	31
B.1 Changements démographiques	31
B.2 Environnement économique	32
B.3 Marché du travail	35
B.4 Capital humain	38
PARTIE C : Analyse de la situation migratoire au Cameroun	41
C.1 Immigrants	41
C.1.1 Nombre total d'immigrants	41
C.1.2 Types d'immigrants	42
C.1.3 Immigrants en situation irrégulière	47
C.2 Emigrants	49
C.2.1 Nombre total d'émigrants camerounais	49
C.2.2 Type d'émigrants	51
C.2.3 Emigrants en situation irrégulière	55
C.3 Diaspora	58
C.4 Transferts de fonds	58
PARTIE D : Analyse des facteurs générant la migration	61
D.1 Principales caractéristiques des tendances migratoires actuelles	61
D.2 Identification des facteurs générant la migration	63
D.3 Evolution probable des mouvements migratoires	65

PARTIE E : Efficacité des politiques dans la gestion du phénomène migratoire	67
E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration	67
E.1.1 Aperçu des récents développements de la politique migratoire	67
E.1.2 Aperçu de la législation nationale.....	69
E.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration	73
E.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire	75
E.3 Coopération régionale et internationale	77
E.4 Evaluation globale de la politique migratoire	80
PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la politique migratoire sur le développement.....	83
F.1 Impacts de la migration sur le développement socio-économique du Cameroun	83
F.2 Impacts des politiques migratoires sur le développement du pays	86
PARTIE G : Conclusions.....	91
G.1 Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes.....	91
G.2 Recommandations pour l'amélioration des statistiques migratoires.....	93
G.3 Recommandations relatives à la gestion de la migration.....	95
Bibliographie	99
Annexe I : Statistiques	107
Annexe II : Aperçu de la migration interne	119

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Nombre d'étrangers expulsés du Cameroun en 2000.....	48
Tableau 2 :	Camerounais en situation irrégulière appréhendés au sein de l'UE, 2006-2007	56
Tableau 3 :	Principales routes d'émigration au Cameroun (y compris pour le trafic et la contrebande), 2007	57
Tableau 4 :	Pourcentage de pauvres au Cameroun, 1996-2007.....	107
Tableau 5 :	Ratio filles/garçons au Cameroun, 1995-2000.....	107
Tableau 6 :	Taux d'incidence, de prévalence et de mortalité (VIH/SIDA, paludisme et tuberculose), 2003-2007	108
Tableau 7 :	Indices de développement humain au Cameroun, 1996 et 2001	108
Tableau 8 :	Changements démographiques, 2000-2007.....	108
Tableau 9 :	Principaux indicateurs économiques, 2006-2010.....	109
Tableau 10 :	Principaux indicateurs économiques au Cameroun, 2000-2007.....	109
Tableau 11 :	Répartition de l'activité économique, par secteur, en 2009 ..	110
Tableau 12 :	Evolution du PIB réel, 2000-2007 (%)	110
Tableau 13 :	Perception du climat des investissements et des affaires par les entreprises au Cameroun, en 2008	110
Tableau 14 :	Flux d'investissements directs étrangers (IDE) au Cameroun, 2004-2007	110
Tableau 15 :	Main d'oeuvre dans l'économie informelle au Cameroun, en 2007 (en %).....	111
Tableau 16 :	Indicateurs du commerce extérieur, 2003-2007.....	111
Tableau 17 :	Commerce extérieur par région, en 2006.....	111
Tableau 18 :	Principaux pays partenaires commerciaux du Cameroun, en 2006	112
Tableau 19 :	Taux de scolarisation, d'alphabétisation et ratio filles/garçons des inscriptions scolaires, 1997-2005.....	112
Tableau 20 :	Immigrants au Cameroun, en 2007	113
Tableau 21 :	Réfugiés au Cameroun, en 2006 et 2007	113
Tableau 22 :	Réfugiés urbains au Cameroun, en 2008	113
Tableau 23 :	Touristes étrangers au Cameroun, 1997-2006	114
Tableau 24 :	Emigrants camerounais, par pays de destination, 1995-2005.....	114
Tableau 25 :	Demandeurs d'asile de nationalité camerounaise, 2000-2008.....	115
Tableau 26 :	Emigrants de nationalité camerounaise, par sexe et par secteur d'activité, dans les pays de l'OCDE, en 2008....	115
Tableau 27 :	Etudiants camerounais dans l'enseignement supérieur à l'étranger, par pays, 2000-2006.....	115
Tableau 28 :	Etudiants camerounais dans l'enseignement supérieur à l'étranger, par pays, en 2007	116

Tableau 29 : Principaux domaines d'étude des universitaires camerounais à l'étranger, en 2008.....	116
Tableau 30 : Touristes de nationalité camerounaise, par pays de destination, 1997-2007.....	117
Tableau 31 : Regroupement familial des ressortissants camerounais en France, par sexe, 1997-2005.....	117
Tableau 32 : Transferts de fonds des Camerounais vivant à l'étranger, 2000-2007 (en millions dollars E.-U.).....	117
Tableau 33 : Tarifs/frais des transferts de fonds effectués du Cameroun vers la France depuis 2006 (en milliers FCFA)	118

Liste des graphiques

Graphique 1 : Incidence de la pauvreté, 1996-2015 (en %)	28
Graphique 2 : Répartition de la population par âge et par sexe, en 2006... 31	
Graphique 3 : Actifs occupés par secteur d'activité, en 2001 et 2005 (en %).....	34
Graphique 4 : Evolution du nombre d'immigrants au Cameroun, 1976-2010.....	42
Graphique 5: Répartition des réfugiés au Cameroun par pays d'origine, en 2006 et 2007 (en %).....	44
Graphique 6 : Nombre de touristes entrés au Cameroun, 1997-2001, 2004 et 2005.....	47
Graphique 7 : Répartition des émigrants camerounais selon le pays de destination, 1995-2005 (en %).....	50
Graphique 8 : Demandeurs d'asile de nationalité camerounaise, 2000-2008.....	51
Graphique 9 : Réfugiés de nationalité camerounaise, 1998-2009.....	52
Graphique 10 : Travailleurs migrants de nationalité camerounaise, par secteur d'activité, dans les pays de l'OCDE, en 2008	53
Graphique 11 : Regroupement familial des Camerounais en France, par sexe, 1997-2005.....	55
Graphique 12 : Transferts de fonds des émigrants de nationalité camerounaise, 2000-2008 (en millions de dollars E.-U.).....	59
Graphique 13 : Taux de prévalence du VIH/SIDA au Cameroun, 1987-2007.....	107
Graphique 14 : Contribution des principaux secteurs d'activité à l'économie nationale, en 2005 (en%)	109

Abréviations

ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
AIMF	Association internationale des maires francophones
ALCEC	Association de lutte contre les migrations clandestines
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BIT	Bureau international du travail
BUCREP	Bureau central des recensements et des études de population
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEP	Certificat de fin d'études primaires
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DGSN	Délégation générale à la sûreté nationale
DRC	Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ECAM	Enquêtes camerounaises auprès des ménages
EDS	Enquête démographique et de santé
EESI	Enquête sur l'emploi et le secteur informel
FLSC	First Living School Certificate
FMI	Fonds monétaire international
GICAM	Groupement interpatronal du Cameroun
GTZ	Coopération technique allemande
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indicateur du développement humain
IFORD	Institut de formation et de recherche démographique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPPF	International Planned Parenthood Federation
IRIC	Institut des relations internationales du Cameroun

MIDA	Migrations pour le développement en Afrique
MINAS	Ministère des Affaires sociales
MINATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MINJEUN	Ministère de la Jeunesse
MINJUST	Ministère de la Justice
MINREX	Ministère des Relations extérieures
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale
MINSANTE	Ministère de la Santé publique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMT	Organisation mondiale du tourisme
OSC	Organisations de la société civile
PED	Programme emploi diplômé
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRC	Présidence de la République du Cameroun
UE	Union européenne
UN	United Nations
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USCRI	US. Committee for refugees and immigrants

Avant-propos

Ces trois dernières années, l'OIM a préparé des profils migratoires sur 32 pays de diverses régions du monde : en Europe de l'Est, dans la région de la Mer Noire, en Amérique du Sud et en Afrique.

Les profils migratoires ont été proposés dans un premier temps par la Commission européenne dans le cadre de la Communication sur la migration et le développement de 2005. Selon ce document, il s'agit d'établir des rapports statistiques fournissant des informations sur un panel de sujets relatifs à la migration dans les pays partenaires de l'Union européenne. Ils doivent être conçus comme un outil d'information de la Commission européenne pour étayer les programmes d'assistance communautaire aux pays tiers en matière de migration, ainsi que les stratégies de réduction de la pauvreté.

En Afrique de l'Ouest et centrale, l'OIM a approfondi le concept originel des profils migratoires. Dans le projet « Migration en Afrique de l'Ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques », les profils migratoires sont conçus pour être plus que des rapports statistiques. Ils sont également destinés à être des outils gouvernementaux pour le développement de politiques.

Le principal objectif de cette recherche et de ce projet de renforcement des capacités est d'accroître les capacités gouvernementales des dix pays ciblés en Afrique de l'Ouest et centrale, pour promouvoir une approche politique de la migration cohérente et dynamique, en développant des « profils migratoires nationaux » en tant que cadre pour la collecte et l'analyse de données en appui à la planification des politiques stratégiques au niveau national et régional. Grâce au soutien financier de la Commission européenne, de l'Office fédéral des migrations suisse et de la Coopération belge au développement, l'OIM met également en œuvre ce projet en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria, en République démocratique du Congo et au Sénégal, tandis qu'un profil migratoire est également en cours d'élaboration au Cap-Vert.

Les profils migratoires sont un résultat fondamental de ce projet. Ils rassemblent de façon structurée les informations en provenance de différentes sources et fournissent un aperçu complet des tendances clé en matière de migration internationale et de développement socio-économique dans les pays ciblés. Ils identifient également les lacunes en matière de données et les stratégies potentielles pour améliorer la collecte de données dans l'optique d'une planification des politiques.

Il est important de noter que l'élaboration de ces profils migratoires nationaux va au-delà de la simple collecte d'informations. Les données et informations pertinentes en matière migratoire sont souvent conservées à divers endroits, à la fois au sein de structures gouvernementales et en dehors. Chaque pays ciblé instaure donc un groupe de travail technique national (GTTN) interministériel, pour faciliter la collecte des informations pertinentes en provenance de diverses entités. Les GTTN ont également permis aux gouvernements de contribuer au rapport à chaque étape du processus de rédaction et de prendre en considération de manière plus large une approche cohérente de la collecte de données et du développement de politiques. Les avant-projets de profils migratoires ont été présentés lors d'ateliers nationaux de planning politique, sur la base desquels les gouvernements ont émis des recommandations sur le développement futur de politiques et ont amélioré la collecte de données. Les profils migratoires nationaux sont donc le résultat d'un processus largement appuyé par les gouvernements, destinés à accroître l'utilisation de données pour le développement de politiques. Ils vont au-delà de la seule compilation de données.

Par le biais de mécanismes tels que les GTTN et les ateliers nationaux de planning politique, les rapports constituent également un instrument de sensibilisation et contribuent à avancer le planning politique sur les migrations internationales dans les pays ciblés.

Afin de préserver leur efficacité en tant qu'outil pour l'élaboration de politiques, les profils migratoires nécessitent une mise à jour régulière. Ils doivent également être utilisés pour le développement des politiques. La pérennité des mécanismes gouvernementaux établis pour la préparation des profils migratoires demeure un défi important. Les données sur lesquelles le rapport se base et le format du rapport doivent être améliorés pour permettre une analyse plus approfondie des tendances relatives à la migration. Le projet « Migration en Afrique de l'Ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques » a initié une résolution de ces défis, mais d'autres interventions sont nécessaires pour s'assurer que les profils migratoires constituent un outil d'information régulièrement mis à jour pour le développement de politiques.

Ce rapport n'aurait pu être réalisé sans les contributions de nombreuses personnes. Nous souhaiterions remercier : l'expert national, Roger Charles Evina, pour la rédaction du rapport ; Rudolf Anich, Jobst Koehler et Timon Van Lidth pour la coordination, la révision et l'édition du profil migratoire ; Maud Bonnet pour l'assistance dans la recherche lors des dernières étapes ; le point

focal et la mission de l'OIM au Cameroun pour la transmission d'informations complémentaires et les derniers mais non les moindres, les membres du Gouvernement qui ont fourni de précieux commentaires sur le rapport lors des différentes phases du projet.

Abye Makonnen
Représentant régional
Mission à fonctions régionales
Dakar, Sénégal

Frank Laczko
Chef de la division recherche et publications
Siège de l'OIM
Genève, Suisse



CAMEROUN - Données de base	
Population (2008)	18 879 301
Superficie totale	475 440 km ²
PIB par habitant (PPA en dollar E.-U.) (2005)	2 299
Indice de développement humain (IDH) (rang) (2005)	144 sur 177
Taux net de migration (période 2000-2005)	-0.2 / 1 000 population

Source: Division de la population des Nations Unies (DPNU) (2008), World Population Prospects: The 2008 Revision ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2008), Rapport sur le développement humain 2007/2008.

Résumé

Au Cameroun, les flux migratoires actuels se traduisent, d'une part, par un mouvement général des campagnes vers les villes et, d'autre part, par une tendance à l'émigration vers l'Europe, en particulier vers la France.

Grâce à son potentiel socio-économique et à sa relative stabilité politique, le pays s'est avéré une zone de destination des flux migratoires. Néanmoins, il perd actuellement de son attractivité. La migration paraît relativement équilibrée au Cameroun, comme en attestent les chiffres de la division de la population des Nations Unies : sur la période 1995-2000, le taux net de migration (pour 1000 personnes) était nul, et de -0,1 sur la période 2000-2005. Pour la période 2005-2010 il est estimé à -0,2 et à -0,1 pour 2010-2015 (DPNU, 2008).

L'immigration au Cameroun

Alors que l'immigration au Cameroun était en augmentation dans les années 1970-1980 (143 611 immigrants en 1976 et 257 689 en 1987), elle est en constante diminution depuis lors. Le nombre d'immigrants s'élevait à 228 383 personnes en 2000, à 211 880 en 2005 et des estimations fixent à 196 570 le nombre d'immigrants en 2010 (DPNU, 2009). Le Cameroun semble donc perdre progressivement de son attractivité.

En 2007, les immigrants proviennent essentiellement des pays limitrophes : Nigeria, Tchad, Guinée Equatoriale, République centrafricaine (DRC, 2007).

Il est difficile d'obtenir davantage de précisions quant aux types d'immigrants en raison de l'absence de données précises en la matière. L'importance de l'économie informelle ne permet pas une gestion efficace des travailleurs migrants, rendant impossible l'évaluation de leur nombre et de leurs caractéristiques. Le manque de données est d'autant plus important que les différentes enquêtes menées auprès des ménages (ECAM I et II) en 1996 et 2001, n'ont pas abordé la question des migrations. On attend toujours à l'heure actuelle les résultats du dernier recensement (2004), censés fournir des indications précises.

On dispose cependant d'informations quant à la présence de réfugiés et de demandeurs d'asile au Cameroun. De par sa position géographique (pays limitrophe avec presque tous les pays de la sous-région) et sa stabilité politique, le Cameroun s'avère une destination privilégiée pour de nombreuses personnes, fuyant les guerres dans leur pays d'origine ou de résidence. Les réfugiés présents au Cameroun en 2006 et 2007 étaient principalement originaires du Tchad (40 500), de la République centrafricaine (24 000) et du Nigeria (3 000). Le nombre

total des réfugiés et demandeurs d'asile s'élevait à 71 200 individus en 2007, contre 58 800 en 2006 (USCRI, 2008 ; Ndione et Pabanel, 2007). Par ailleurs, les données du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en 2008, font état de 81 037 réfugiés et de 2 231 demandeurs d'asile (HCR, 2009). Cette importante variation s'explique par la situation de conflit au Tchad et en République centrafricaine.

L'émigration camerounaise

Le nombre d'émigrés camerounais en 2007 était de 170 363. La France est le pays privilégié de destination des migrants camerounais, au nombre de 38 530, suivi par le Gabon (30 216), le Nigeria (16 980) et les Etats-Unis (12 835) (DRC, 2007).

D'après les données partielles compilées par la Direction des affaires africaines du Ministère camerounais des relations extérieures, de 250 000 à 300 000 Camerounais vivaient dans les pays du golfe de Guinée entre 2000 et 2004, principalement en raison d'une aire ethnique et géographique commune (Chouala, 2004).

La plupart d'entre eux sont des migrants de longue durée, 40 % demeurant plus de 10 ans dans leur pays d'émigration et 16 % sur une période de 5 à 10 ans (OCDE, 2008b).

Par rapport aux autres pays de la sous-région d'Afrique centrale sujets à des troubles (Tchad, Centrafrique, RDC), les réfugiés de nationalité camerounaise sont peu nombreux : 11 833 personnes en 2007. Concernant les demandes d'asile, après avoir atteint un pic en 2003, avec 6 289 demandes, leur nombre a progressivement diminué au cours des années suivantes. On ne comptait plus que 2 933 demandes en 2008, effectuées principalement en Europe (Allemagne, France, Belgique, Pays-Bas, Suisse) (HCR, 2009).

L'émigration camerounaise hautement qualifiée est importante : en 2000, 17 % de la population camerounaise ayant un niveau d'enseignement supérieur a émigré (Docquier et Marfouk, 2005). Sur la période 1995-2005, 46 % des médecins et 19 % des infirmiers camerounais ont émigré dans des pays sélectionnés (Clemens et Pettersson, 2007). Selon l'Ordre des médecins du Cameroun, 4 200 médecins camerounais, en majorité des spécialistes, exercent à l'étranger. Sur place, il en reste seulement 800, ce qui revient à 1 seul médecin pour 10 000 à 20 000 habitants dans les villes, et 1 pour 40 000 à 50 000 dans les zones défavorisées. 20 000 infirmiers et médecins africains émigreraient ainsi vers les pays du Nord, chaque année (Pigeaud, 2007).

Les facteurs conduisant à la migration

La migration au Cameroun s'explique par plusieurs facteurs. Ces derniers ont un effet dissuasif sur les immigrants potentiels. Ils provoquent par conséquent une diminution des flux migratoires vers le Cameroun, et suscitent même le départ des Camerounais. En effet, le Cameroun, comme la plupart des pays en développement, connaît depuis le milieu des années 1980 des difficultés en raison de la pauvreté, de la crise économique, de la croissance démographique galopante, du poids de la dette extérieure, de l'urbanisation mal maîtrisée des villes, et des politiques d'ajustement rarement en adéquation avec la réalité nationale. L'analyse des indicateurs de pauvreté révèle que l'incidence sur la population était encore de 55 % en 2007, ce qui est loin de l'objectif de 25 % à atteindre par l'Etat d'ici 2015 (INS, ECAM III, 2007).

Le Cameroun a un développement humain moyen, avec un IDH variant entre 0,500 et 0,779 (PNUD, 2004 et 2006).

Ainsi s'expliquent les nouvelles tendances migratoires des populations des campagnes vers les villes, puis des villes vers les pays de la sous-région et enfin vers d'autres continents, principalement l'Europe, aspirant en tout premier lieu à améliorer leurs conditions de vie.

Les conséquences des migrations sur la société camerounaise

Les migrations ont un impact sur l'économie nationale. En effet, les transferts de fonds effectués par les émigrés camerounais permettent notamment de lutter contre la pauvreté.

Selon la Banque mondiale, le montant des envois des migrants camerounais était évalué à 103 millions dollars E.-U. en 2005, soit 2,5 % de l'Aide publique au développement (APD). Le montant des fonds transférés est en constante augmentation, passant de 11 millions de dollars E.-U. en 2000, à 103 millions en 2004 et 167 millions en 2008. Ce montant représente 0,8 % du PIB en 2008 (Banque mondiale, 2009).

Les transferts d'argent visent le plus souvent la prise en charge des frais médicaux et de scolarisation, le paiement du loyer ou encore l'achat de biens de consommation.

Ces transferts stimulent l'activité économique du pays en se substituant aux crédits et autres modes de financement. Ils permettent d'initier des projets et autres activités génératrices de revenus. Les envois de fonds réduisent considérablement la perte de devise, causée par les déficits de la balance des paiements.

La migration camerounaise a également un impact sur le marché du travail. L'augmentation des transferts de fonds a entraîné l'expansion du système bancaire et donc une multiplication des banques et des compagnies de transfert, générant ainsi la création de milliers d'emplois. Ainsi, la compagnie financière Express union compte plus de 200 agences à travers le pays et dans la sous-région. Depuis sa création il y a une dizaine d'années, elle a généré près de 5 020 emplois (Entretien avec un employé d'Express Union, 2008).

A contrario, l'émigration engendre également une fuite des cerveaux. D'après les statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), en 2005, on comptait 57 050 migrants internationaux d'origine camerounaise dans les pays occidentaux, dont 42,3 % étaient hautement qualifiés. Ce phénomène touche particulièrement les médecins et les universitaires.

Le cadre politique et les défis de la gestion des migrations

Le cadre politique de gestion des migrations existant au Cameroun fait l'objet d'une révision depuis 2008. Ces modifications concernent principalement les politiques sécuritaires, les transferts de fonds des migrants, les questions liées à la diaspora (transfert des compétences), les politiques de retour, la fuite des cerveaux, et le phénomène de migration irrégulière.

La loi la plus récente de ce cadre, qui porte pour l'essentiel sur la régulation des flux migratoires, est la loi n° 97/012 du 10 janvier 1997. Elle fixe les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun (Sindjoun, 2004).

La priorité, tant au niveau de la nouvelle politique migratoire nationale qu'à celui des programmes en cours d'élaboration, est le soutien au co-développement. Le Cameroun mise donc sur la diaspora et sa capacité d'investissement humain et financier pour le développement du pays. On remarque ainsi la mise en place de mesures incitatives, bien que les programmes visant à mobiliser la diaspora camerounaise n'en soient qu'à leurs premiers balbutiements.

A ce jour, de nombreuses lacunes et incohérences nuisent à l'application des décisions prises par le Cameroun dans le cadre de la régulation des flux migratoires. Le cadre d'action des autorités se trouve ainsi amenuisé au profit de stratégies individuelles, qui permettent aux migrants clandestins de se déplacer plus facilement à l'intérieur de l'espace national, délimité de surcroît par des frontières aux contours flous et particulièrement poreuses (Mbogning, 2004).

Les principaux éléments à l'origine de ce phénomène sont les suivants:

- Une politique trop focalisée sur les aspects sécuritaires. De manière croissante, de nouveaux types de problèmes surgissent, nécessitant des solutions concernant notamment l'emploi, le développement et la santé. Dans sa nouvelle approche, la politique migratoire prévoit, outre les problèmes sécuritaires, la prise en compte des aspects liés au développement, à la diaspora, aux transferts de fonds, à l'emploi des jeunes, à la fuite des cerveaux ou encore au co-développement.
- L'individualisme administratif caractérisant la fonction publique camerounaise et le manque de coordination rigoureuse. Il est cependant à noter que le Cameroun dispose d'un groupe de travail interministériel sur les questions de migration et de développement. S'agissant d'une thématique transversale, divers ministères camerounais sont présents au sein de ce comité. Chaque département ministériel est chargé d'identifier des thèmes portant sur la migration et de transmettre sa contribution au Ministère des Relations extérieures (MINREX), chargé, quant à lui, de rédiger le nouveau cadre de la politique migratoire du pays. Cependant, le système camerounais pâtit du peu de réunions ministérielles et séances de travail interministérielles, ainsi que de l'absence de comités interministériels permanents, relatifs à la régulation des flux migratoires (Mbogning, 2004).
- L'insuffisance des ressources mobilisées. En effet, le pays ne dispose pas de moyens suffisants pour permettre une étroite surveillance des frontières.

Les lacunes statistiques

La collecte des données nécessaires à l'élaboration de ce profil s'est avérée difficile, en raison de l'absence de nombreuses données ou de leur caducité, ainsi que du manque de précision et de ventilation. La différence de définition et de champs de calcul, d'une étude à l'autre, a révélé un manque de concordance des statistiques entre les différentes sources, concernant la même information. La confidentialité de certaines données ou leur indisponibilité a également posé problème.

Il s'avère nécessaire de mettre en place davantage d'études, afin d'accroître les informations, d'informatiser leur collecte, et de systématiser le traitement des données.

Seule une meilleure compréhension, alliée à une volonté politique, permettra de surmonter ces obstacles, de faciliter les recherches et de mettre en place des solutions efficaces.

Executive Summary

In Cameroon, current migration flows take the form of a general movement from the countryside to the cities, on the one hand, and a tendency to emigrate to Europe, particularly France, on the other.

The country also serves as a destination for migrants, because of its relative political stability and socio-economic potential, even though it is losing its attractiveness. Migration therefore seems to be rather balanced in Cameroon, given that, according to the United Nations Population Division, the net migration rate (per 1,000 persons) was zero during the 1995-2000 period, – 0.1 during the 2000-2005 period, – 0.2 for the 2005-2010 period and – 0.1 for 2010-2015 (UNPD, 2008).

Immigration into Cameroon

Immigration into Cameroon, which registered an upward trend in the 1970–1980 period (143,611 immigrants in 1976 and 257,689 in 1987), has been on a constant decline since then, with the number of immigrants estimated at 228,383 in 2000, 211,880 in 2005 and 196,570 in 2010 (UNPD, 2009). It would therefore appear that Cameroon's attractiveness has progressively declined.

In 2007, immigrants came essentially from neighbouring countries: the Central African Republic, Chad, Equatorial Guinea and Nigeria (DRC, 2007).

It is difficult to obtain further information about the types of immigrants concerned because of the lack of detailed information in this regard. The scope of the informal economy makes it difficult to efficiently manage migrant workers and thus obtain proper knowledge of their numbers and characteristics. The lack of data is all the more significant since the household surveys (ECAM I and II), conducted in 1996 and 2001, did not deal with the migration issue. The results of the last census (2004), which was intended to provide specific indications, are still not available.

However, information on the presence of refugees and asylum-seekers in Cameroon is available. By virtue of its geographical position (bordering almost all countries of the subregion) and its political stability, Cameroon seems to be the preferred destination for many people fleeing from wars in their countries of origin or residence. In 2007 and 2006, refugees in Cameroon essentially came from Chad (40,500), the Central African Republic (24,000) and Nigeria (3,000). The total number of refugees and asylum-seekers was estimated at 71,200 in

2007 compared with 58,800 in 2006 (USCRI, 2008; Ndione and Pabanel, 2007). Moreover, data from the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees in 2008 indicated the existence of 81,037 refugees and 2,231 asylum-seekers (UNHCR, 2009). This significant variation between the two periods is due to the conflict situation prevailing in the Central African Republic and Chad.

Cameroonian emigration

Cameroonian emigrants were estimated at 170,363 in 2007. France – with 38,530 migrants – is the preferred destination of Cameroonians, followed by Gabon (30,216), Nigeria (16,980) and the United States (12,835) (DRC, 2007).

According to the partial data compiled by the African Affairs Directorate of the Ministry of External Relations of Cameroon, between 250,000 and 300,000 Cameroonians lived in the Gulf of Guinea States between 2000 and 2004, essentially because they belong to the same ethnic groups and geographical area (Chouala, 2004).

The majority are long-term migrants given that 40 per cent reside in their country of emigration for over ten years, and 16 per cent for a period of five to ten years (OECD, 2008).

Compared with other countries of the Central African subregion experiencing unrest (Central African Republic, Chad, Democratic Republic of the Congo), Cameroon does not have many refugees. They were estimated at 11,833 in 2007. Concerning asylum-seekers, after reaching a peak of 6,289 in 2003, their number progressively declined during the following years to around 2,933 in 2008, mainly in Europe (Belgium, France, Germany, the Netherlands, Switzerland) (UNHCR, 2009).

Cameroon has a significant number of highly skilled emigrants. In 2000, 17 per cent of the Cameroonian population with a higher education emigrated (Docquier and Marfouk, 2005). During the 1995–2005 period, 46 per cent of Cameroonian doctors and 19 per cent of nurses emigrated to selected countries (Clemens and Pettersson, 2007). According to the Cameroon Medical Association, 4,200 Cameroonian doctors, mostly specialists, are working abroad. Only 800, that is 1 for 10,000 to 20,000 inhabitants, are left in the cities, with 1 for 40,000 to 50,000 in the distressed areas. It is believed that 20,000 African nurses and doctors emigrate to countries of the north every year (Pigeaud, 2007).

Factors leading to migration

Migration in Cameroon can be explained by several factors that deter potential immigrants and reduce migration flows into Cameroon, and cause the departure of Cameroonians. Indeed, like most developing countries, Cameroon has been experiencing development difficulties since the 1980s due to poverty, economic crisis, soaring population growth, external debt burden, the poorly controlled urbanization of cities and adjustment policies that are often not suited to the national situation. The analysis of poverty indicators shows a 55 per cent incidence of poverty among the population in 2007, which is far from the objective of 25 per cent that the State is expected to achieve by 2015 (INS, ECAM III, 2007).

Cameroon has average human development, with a human development index ranging between 0.500 and 0.779 (UNDP, 2004 and 2006).

These various reasons explain the new migration trends of the rural populations towards the cities, from the cities to countries of the subregion and finally to other continents, mainly Europe, with the key objective of migrants being to improve their living conditions.

The consequences of migration on Cameroonian society

Migration in Cameroon has an impact on the national economy. Indeed, the transfer of funds by Cameroonian emigrants helps fight poverty.

According to the World Bank, the amount of remittances from Cameroonian migrants was estimated at USD 103 million in 2005, that is 2.5 per cent of official development aid. The amount of funds transferred is constantly increasing. Estimated at USD 11 million in 2000, it rose to USD 103 million in 2004 and USD 167 million in 2008. This amount represents 0.8 per cent of the country's gross domestic product (World Bank, 2009).

Remittances are personalized and used for medical care, school fees, rent payments or the purchase of consumer goods.

These transfers stimulate the country's economic activity by replacing credit and other financing methods and facilitating the initiation of projects and other income-generating activities. Remittances significantly reduce the foreign exchange losses caused by deficits in the balance of payments.

Cameroonian migration also has an impact on the labour market. The increase in the transfer of funds led to the expansion of the banking system and the multiplication of banks and money transfer companies, thus generating thousands of jobs. For example, since its creation about ten years ago, Express Union, a local financial company, has opened more than 200 agencies around the country and in the subregion. It generates close to 5,020 jobs (interview with an Express Union employer, 2008).

The darker side of emigration is that it leads to brain drain. According to statistics provided by the Organisation for Economic Co-operation and Development, in 2005 Cameroonian migrants in European countries numbered 57,050. Some 42.3 per cent of these are thought to be highly qualified. This phenomenon specifically concerns doctors and academics.

The policy framework and migration management challenges

A review of the migration management policy framework in Cameroon has been under way since 2008, with respect to security policy, the transfer of migrant funds, issues concerning diaspora (transfer of skills), return policies, brain drain and the irregular migration phenomenon.

The most recent law within this framework which essentially relates to the regulation of migration flows is Act No. 97/012 of 10 January 1997. It sets the conditions of entry, stay and return of foreigners in Cameroon (Sindjoun, 2004).

The priority, for both the new national migration policy and the programmes being drafted, is support for co-development. Cameroon therefore relies on diaspora and its human and financial investment capacity for the country's development by creating incentives, even though Cameroon is at the initial stages of programmes aimed at mobilizing diaspora.

To date, the effective implementation of decisions taken within the framework of the regulation of migration flows by Cameroon is hindered by a certain number of shortcomings and inconsistencies. These elements contribute to weakening the authorities' policy framework and encourage the development of individual strategies that enable migrants to move more easily within the national territory delimited by borders that are poorly demarcated and porous (Mbogning, 2004).

These elements are as follows:

- A policy that overly focuses on security aspects: Other types of problems concerning employment, development and health are increasingly evident and require solutions. In its new approach, the migration policy provides that, in addition to security problems, aspects related to development, diaspora, the transfer of funds, the youth employment policy, brain drain and co-development should be taken into consideration.
- The administrative individualism that characterizes the Cameroonian public service and the absence of rigorous coordination: It is worth noting, however, that Cameroon has an inter-ministerial working group on migration and development issues. Since the migration issue is cross-cutting, this committee brings together various Cameroonian ministries. Each ministry is responsible for identifying themes relating to migration and sending its contribution to the Ministry of External Relations, which is responsible for formulating the new Cameroonian migration policy framework. However, the Cameroonian system suffers from the fact that ministerial meetings and inter-ministerial sessions are rarely convened, and from the lack of permanent inter-ministerial committees on the regulation of migration flows (Mbogning, 2004).
- The insufficiency of mobilized resources: Indeed, the country does not have enough means for the close supervision of borders.

Data gaps

It was difficult to collect data for the preparation of this profile because much information did not exist, or was out of date, lacked precision and was not broken down. The difference in the definition and calculation method from one study to another revealed that the statistics provided by different sources, on the same information, do not correspond. The confidentiality of some information and its availability also created problems.

There is a need to undertake further studies in order to generate more information, to computerize data collection and to systematize data processing.

These problems will be dealt with and solutions found with the advent of greater understanding and political will to facilitate this work.

PARTIE A : Introduction

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale situé dans le golfe de Guinée. Sa superficie est de 475 440 km². Il est limité au Nord par le Tchad, à l'Est par la République centrafricaine, à l'Ouest par le Nigeria, au Sud par le Gabon, le Congo et la Guinée équatoriale. Le pays dispose aussi d'une frontière maritime de 402 km qui lui donne une ouverture sur l'océan atlantique. Le Cameroun est communément appelé « *l'Afrique en miniature* » compte tenu de la diversité de sa population (environ 230 langues nationales) et de son environnement naturel. Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du pays, qui est divisé en 10 régions comportant 58 départements et 268 arrondissements (INS-EDSC, 2004; PNUD, 2006).

A.1 Etat des lieux du niveau de développement

Au lendemain de l'indépendance, en 1960, les autorités camerounaises adoptent une politique économique fortement interventionniste pour jeter les bases de développement du pays. Le potentiel de production est très favorable en matière d'agriculture et d'élevage. Débute alors une longue période de croissance, renforcée par l'exploitation pétrolière, de 1960 à 1984.

Mais, de 1985 à 2000, le Cameroun entre en récession, du fait de l'effondrement des cours des matières premières. Le ralentissement de son économie est suivi d'une sévère crise économique, encore accentuée par la dévaluation du franc CFA, en 1994. Face à cette situation, l'Etat a mis en œuvre une série de politiques d'ajustements structurels, de 1994 à 1997, avec l'aide du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

Du point de vue social, la reprise économique ne permet pas de rétablir la situation, qui s'est considérablement dégradée pendant les années de crise. L'offre publique des services sociaux de base est touchée. Le niveau de l'emploi a baissé de 10 % et le chômage atteint les 17 % en 1995 (République du Cameroun-DSRP, 2003, page 31). Il frappe principalement les jeunes et les femmes, entraînant un fort développement du secteur informel.

Entre temps, le pays connaît une urbanisation rapide et mal maîtrisée, renforcée par l'exode rural et la croissance démographique galopante. Pour cette raison, les villes, et en premier lieu les plus importantes (Yaoundé et Douala), se retrouvent confrontées à de nombreux problèmes, dont la prolifération de l'habitat spontané, l'insalubrité, l'insécurité et l'augmentation du chômage.

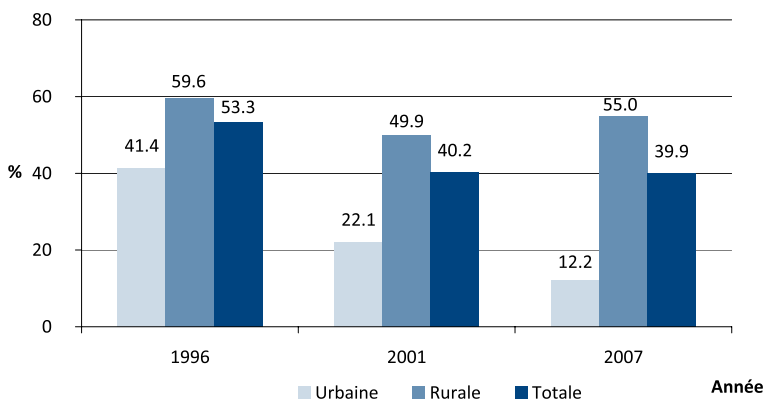
En octobre 2000, le Cameroun rejoint « l'initiative des pays pauvres très endettés » (PPTTE) pour lutter contre la pauvreté qui frappe la moitié de

la population et tâcher de réduire sa dette extérieure, estimée à 5,7 milliards dollars E.-U. fin 2005 (PNUD, 2006). Considéré comme éligible dès 2001, le Cameroun élabore un document stratégique de réduction de la pauvreté en 2003, et franchit le point d'achèvement en 2006. Mais l'initiative n'a pas eu de répercussion sur les conditions de vie des ménages, malgré une baisse significative du taux de pauvreté de 13 points entre 1996 et 2001. Les dernières émeutes de février et mars 2008, contre la faim et la vie chère, démontrent l'ampleur des efforts qui demeurent à faire en matière de développement.

Analyse des indicateurs de pauvreté : Le graphique 1 ci-dessous et le tableau 4 annexe I indiquent que, par rapport à 1996, le taux de pauvreté national a régressé de 13 points. En 2001, il concerne 40,2 % de la population et touche davantage la population rurale (49,9 %) que la population urbaine (22,1 %). En 2007, bien que ce taux connaisse une légère baisse au niveau national (39,9 %), il s'accroît au sein de la population rurale (55 %) (INS-ECAM I, II et III, 1996, 2001 et 2007). D'après les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), l'Etat prévoit de le réduire à 25,25 % d'ici à 2015 (République du Cameroun-OMD, 2002).

En matière d'« égalité des genres » comme le montre le tableau 5, annexe I, on constate que le rapport filles/garçons à l'échelle nationale, est décroissant, à mesure que l'on passe du primaire au secondaire, puis au supérieur. Depuis 1995, on constate une stagnation des rapports filles/garçons dans le primaire (84 % et 83 % respectivement en 1995 et 2000) et le secondaire (82 % en 1995 et 2000). Par contre, on relève une amélioration dans le supérieur (où l'on passe de 25 % de filles en 1995 à 38 % en 2000). Quant à la participation des femmes à la vie économique et politique, on note une augmentation du nombre de salariées dans le secteur non agricole, avec un pourcentage de 4,8 % en 1996 et de 7,8 % en 2001 (République du Cameroun-OMD, 2002).

Graphique 1 : Incidence de la pauvreté, 1996-2007 (en %)



Source : A partir de l'ECAM I, II et III, 1996, 2001 et 2007; République du Cameroun-OMD, 2002.

La prévalence du VIH/SIDA a progressé au sein de la population active (15-49 ans) de 2 % à 11,8 % entre 1992 et 2002 (République du Cameroun-DSRP, 2003, page 6) (graphique 13, annexe I). Depuis 2005, ce taux a chuté, pour se stabiliser autour de 5,5 % chez les adultes de 15 à 49 ans, avec respectivement 6,7 % chez les femmes contre 4,1 % chez les hommes. Le tableau 6, annexe I, révèle que, chez les jeunes de 15 à 24 ans, le taux de prévalence est de 4,8 % pour les filles contre 4 % pour les garçons (IPPF-UNFPA, 2008).

Concernant le paludisme, le document de stratégie sectorielle de la santé indique que, le profil épidémiologique au Cameroun, comme dans la plupart des pays d'Afrique situés au sud du Sahara, est dominé par les maladies infectieuses et parasitaires. Le paludisme demeure une endémie majeure. Il est à l'origine de 40 à 50 % des consultations médicales au niveau national, 23 % des hospitalisations et 40 % des dépenses annuelles des ménages pour la santé. Il constitue également la principale cause de mortalité, responsable de 40 % des décès chez les enfants de moins de cinq ans, 35 à 40 % des décès enregistrés dans les formations hospitalières (République du Cameroun-OMD, 2002).

L'aide publique au développement (APD) est en augmentation depuis 2006, passant de 5 % du revenu national brut en 2004 à 9,3 % en 2006 (Enquête de suivi, 2008). L'évaluation à mi-parcours, réalisée en 2002, révèle que les objectifs du développement devraient être atteints par le pays, y compris dans un contexte de soutien moyen ou faible mais s'améliorant (République du Cameroun-OMD, 2002).

Analyse des indicateurs de développement humain : Depuis 1990, le Cameroun s'est toujours classé parmi les pays à indicateur de développement humain (IDH) moyen, avec un IDH variant autour de 0,500 et dont le revenu annuel par habitant est compris entre 438 000 et 5 300 000 FCFA environ (PNUD, 2006 ; PNUD, 2004).

Le tableau 7, annexe I, indique que l'espérance de vie est plus élevée chez les femmes (59 ans en 1996, contre 61,3 ans en 2001) que chez les hommes (54,5 ans en 1996, contre 56,7 ans en 2001) (INS-ECAM I et II, 1996 et 2001).

Toujours d'après le tableau 7, annexe I, les indicateurs de niveau de scolarisation sont inférieurs chez les femmes. En effet, concernant les adultes, leur taux d'alphabétisation est de 59,8 % contre 77 % chez les hommes. Le taux de scolarisation est de 76,2 % chez les filles de 6 à 14 ans, contre 81,3 % chez les garçons du même âge (République du Cameroun-DSRP, 2003, page 18).

Concernant l'éducation, grâce à la suppression des frais d'écolage dans le primaire public, on constate une amélioration de la scolarisation. En 2001, le taux d'accès à l'enseignement primaire des enfants en âge d'être scolarisés atteint ainsi 95 %. Toutefois, seul un enfant sur deux (56 %) achève son cycle primaire. Le taux de redoublement est en effet très élevé, soit 25 % en moyenne. En outre, seuls 60 % de ceux qui achèvent le cycle primaire continuent vers le secondaire. Ces faibles « taux de maintien » et de « transition » révèlent des problèmes structurels préoccupants et entraînent un coût économique et social considérable (République du Cameroun-DSRP, 2003, page 8).

Le PIB réel tourne autour de 2 et 5 % depuis l'an 2000 (FMI, 2008; INS, 2009).

A.2 Principales tendances migratoires

La population du Cameroun est pluriethnique et on dénombre actuellement près de 249 ethnies pour près de 230 langues nationales. Le peuplement de l'espace camerounais s'est opéré par migrations successives. Le pays est une terre de contact entre les Bantous sédentarisés du Sud et les Soudanais d'un Nord ouvert précocement aux migrations et au nomadisme pastoral. D'importantes implications socio-politiques ont souvent découlé de ces migrations. En effet, ces dernières allaient de pair avec la formation des États précoloniaux, ayant eux-même engendré le déplacement des populations vaincues.

Les flux migratoires actuels se traduisent par un mouvement général des campagnes vers les villes et par une tendance migratoire vers l'Europe, en particulier vers la France. Ainsi, 38 000 demandes de visa ont été enregistrées pour l'ensemble des pays de l'Union européenne, au premier trimestre de l'année 2006 (Délégation de la Commission de l'Union Européenne, Cameroun, 2007¹).

Le Cameroun est également une zone privilégiée de destination des flux migratoires, en raison de sa relative stabilité politique et de son potentiel socio-économique. Au cours de ces dernières années, la population de migrants a augmenté de manière significative. Selon les indications du HCR, le pays comptait, en 2007, près de 97 400 réfugiés et demandeurs d'asile (USCRI, 2008).

¹ Séance de travail à la Délégation de la Commission de l'Union Européenne, 2007 : Programme de renforcement et de soutien au dialogue et à la gestion des migrations irrégulières et de transit au Maghreb en provenance de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, AENAS 2004: Campagne d'information et de sensibilisation sur les dangers de la migration irrégulière au départ du Cameroun.

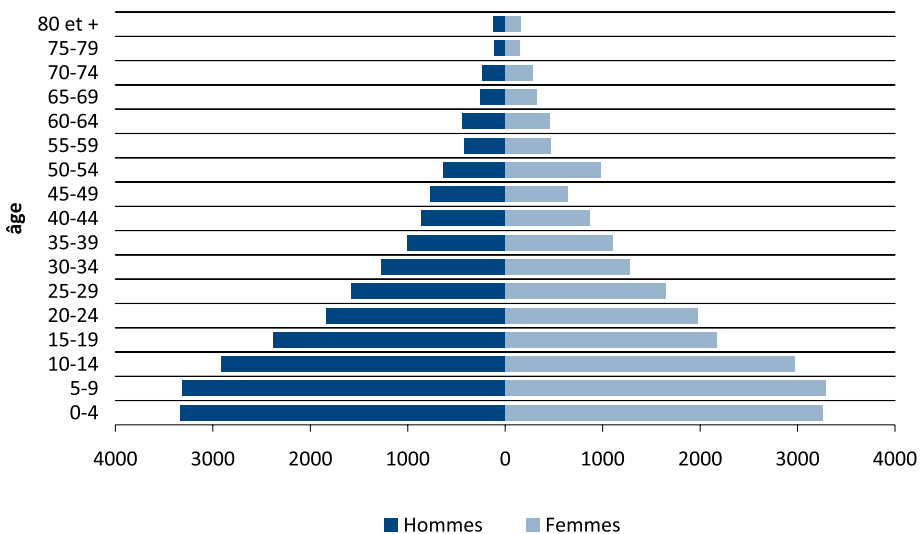
PARTIE B : Analyse du contexte socio-économique de la migration au Cameroun

B.I Changements démographiques

D'après le graphique 2 ci-dessous, la population du Cameroun est relativement jeune. Elle a évolué de manière significative au cours de ces dernières années. De 14,8 millions d'habitants en 2000, elle est passée à 17,9 millions en 2007. On remarque donc une augmentation annuelle de 2,7 % depuis l'an 2000. Depuis cette époque, l'occupation de l'espace par les populations se fait à un taux de 0,6 % par an. En outre, on observe une forte croissance du taux d'urbanisation, qui est passé de 50 % en 2000 à 56 % en 2007. Les taux de fécondité et de mortalité ont connu une baisse au cours de la même période, passant de 39 % en 2002 à 13 % en 2007. Enfin, selon la division de la population des Nations Unies, le taux net de migration (pour 1000 personnes) était nul sur la période 1995-2000, de -0,1 sur la période 2000-2005. Pour la période 2005-2010, il est estimé à -0,2 et à -0,1 pour 2010-2015 (DPNU, 2008). On peut donc en déduire un équilibre de la migration au Cameroun.

Pour l'évolution des changements démographiques, nous renvoyons au tableau 8, annexe I (INS-ECAM II, III, 2001 et 2007 ; Banque mondiale, 2005; République du Cameroun, 2002b).

Graphique 2 : Répartition de la population par âge et par sexe, en 2006



Source : INS, 2006.

Note: Cette répartition est basée sur les résultats du "Multiple Indicators Custer Survey (MICS3)" et, par conséquent, représente une approximation à la répartition de la population totale.

B.2 Environnement économique

• Principaux indicateurs économiques

L'exploitation des réserves maritimes de pétrole, depuis le début des années 1970, a contribué à l'essor du Cameroun, un des pays les plus prospères d'Afrique tropicale. Cependant, la mauvaise gestion économique et la surévaluation du Franc CFA ont plongé le pays dans des difficultés économiques. Le solde du compte courant s'est dégradé, les déficits fiscaux se sont accrus ainsi que la dette, évaluée en 2002 à 11,9 milliards de FCFA et à 15,9 milliards de FCFA en 2004, pour atteindre 22 milliards en 2007. L'inflation demeure sous contrôle de FCFA à un taux de 1,1 % depuis 2007, après avoir atteint des taux de 4,4 % en 2001 et de 5 % en 2006 (tableaux 9 et 10, annexe I). Le taux de croissance du PIB, évalué à 4,17 % en 2000, a baissé pour atteindre 3,42 % en 2007 (INS, 2009). Le tableau 11, annexe I, montre que l'agriculture contribue à environ 20 % du PIB en 2008. L'industrie et le secteur minier contribuent à environ 33 % du PIB, tandis que la part du tertiaire s'élève à 48 % (Banque mondiale, 2009).

• Climat des investissements

Politique fiscale : « *Le climat des investissements et des affaires peut être défini comme la perception de l'environnement politique, économique et institutionnel, présent et futur, qui affecte la rentabilité et les risques liés aux investissements* » (le quotidien « Cameroon tribune », décembre 2008). Au Cameroun, l'incitation à l'investissement est régie par l'ordonnance n° 90/007 du 8 novembre 1990, du Code des Investissements. En 1994, ce dispositif d'encouragement a été substantiellement modifié par les ordonnances n° 001, 002 et 003 du 24 janvier 1994 (Weissberg, 1996). L'application des dernières modifications de ce code, dont les textes ont été adoptés par l'Assemblée Nationale en 2004, n'est pas encore effective. Son application présente des contraintes réglementaires à la création, au développement des affaires et à la compétitivité des investissements privés (impôt et autres charges fiscales (TVA, droit de douane, etc.)). Enfin, ni la communauté internationale ni les investisseurs ne peuvent disposer de façon systématique d'information sur les réformes, réalisées ou entreprises par le gouvernement.

Investissement des capitaux : en théorie, le Cameroun semble offrir nombre d'avantages, favorisant les investissements de capitaux, tels que la stabilité sociale et la volonté politique ; un cadre des investissements, réglementé par l'adoption d'une charte en 2002, et révisée en 2004 ; des infrastructures de communication et de télécommunication fiables ; ainsi qu'une main d'œuvre

qualifiée et bon marché (Le quotidien « Cameroon tribune », 04 octobre 2006). Pourtant, en pratique, le pays représente un risque majeur pour l'investissement et les affaires. D'après l'enquête menée auprès des entreprises par un ensemble d'organismes (Coopération technique allemande (GTZ), Organisation néerlandaise de développement (SNV), Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM)), «57 % des entreprises estiment qu'il est globalement risqué d'investir au Cameroun ». La mauvaise image que ces entreprises ont du pays s'explique par un ensemble de paramètres, cités dans le tableau 13, annexe I (Le quotidien « le Messager », 12 décembre 2008 ; GICAM, 2008a).

Investissements directs étrangers : la faible capacité du Cameroun à attirer l'investissement privé s'avère préoccupante, au regard des résultats enregistrés jusqu'ici. Sur les cinq dernières années, le taux d'investissement qui tourne autour de 18 % (16 % pour l'investissement privé et 2 % pour l'investissement public) reste faible, comparativement à l'immense potentiel du pays. Divers facteurs expliquent le peu d'attractivité du Cameroun pour les investisseurs privés. Le classement de ces facteurs, selon leur degré d'influence négative, indique que l'accès au financement (pour les investisseurs privés locaux) en serait la première cause, suivi de la corruption. Le taux d'imposition occupe la troisième place, L'inefficacité de la bureaucratie et de l'administration publique entre également en ligne de compte, en tant que quatrième raison. Enfin, vient en cinquième place l'inadéquation de l'offre en matière d'infrastructure (World Economic Forum, 2005).

Le flux d'IDE entré au Cameroun entre 2004 et 2007 représente moins de 320 millions de dollars E.-U. (tableau 14, annexe I), ce qui est insignifiant par rapport au potentiel du pays et aux flux de certains autres. A titre d'exemple comparatif, sur une seule année la Tunisie en a enregistré 795 millions, en 2002. En outre, on observe que ce montant est encore en diminution (Le quotidien « Cameroon tribune », 20 février 2007 ; INS, 2005).

• Economie informelle

Pourcentage estimé du PIB : au Cameroun, les performances économiques de l'ensemble des activités informelles sont diverses et variées. Elles nourrissent 90,4 % de la population active. Les efforts de création d'emplois sont contrastés par leur contribution à la formation du PIB qui est de 29 % (Le quotidien « Le Messager », 9 octobre 2007 ; INS, 2005).

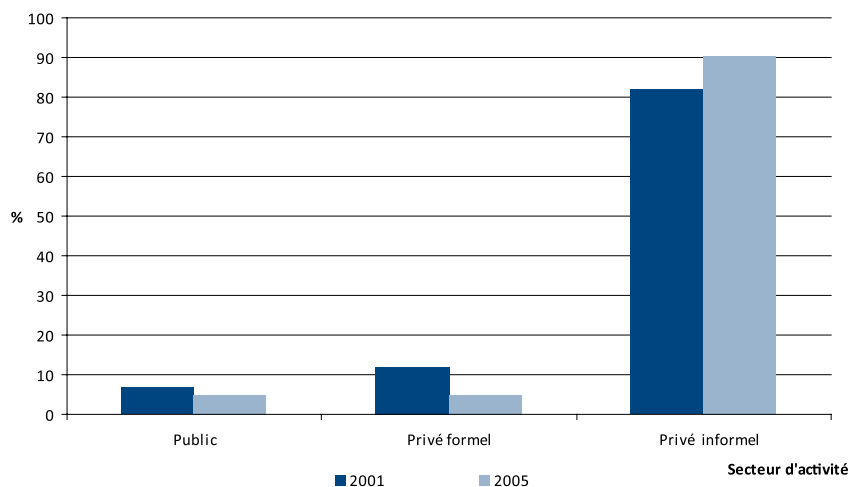
Pourcentage estimé de la main d'œuvre : d'après le graphique 3 ci-dessous, en 2001, le secteur informel absorbait 81,8 % de la population occupée contre 11,8 % au secteur formel. En 2005, le secteur informel fournit le plus

d'opportunités d'insertion économique, avec 90,4 % des actifs occupés (dont 55,2 % dans le secteur agricole), et ce, bien que les conditions de travail soient précaires (INS-ECAM II, 2001 ; INS, 2005).

De même, à la lecture du tableau 15, annexe I, si l'on s'attache à la distinction rural/urbain, on observe que le secteur informel agricole est prépondérant par rapport au secteur informel non agricole. Une analyse plus pointilleuse, par secteur d'activité, révèle que le secteur primaire demeure le plus créateur d'emploi, suivi du tertiaire et du secondaire. Si l'on étudie les catégories socio-professionnelles, on remarque que peu d'emplois sont occupés par des cadres, contrairement aux employés et aux ouvriers. Le gros des effectifs se retrouve parmi les travailleurs indépendants (surtout du secteur informel) (INS, 2005).

Principaux secteurs d'emploi : comme l'indique le graphique 14, annexe I, dans l'appareil de production, il ressort que le commerce, qui réalise 47 % du chiffre d'affaires du secteur informel, ne dégage que 21,4 % de la production totale. A contrario, les services génèrent 29,4 % du chiffre d'affaires alors qu'ils représentent près de 42 % de la production. Enfin, le secteur de l'industrie présente le plus bas volume d'affaire, avec 23,5 %, tout en dégageant une production équivalant à 36,9 % de la production totale. La valeur ajoutée ainsi créée, l'est presque de façon égalitaire par les trois secteurs : l'industrie (35,5 %), le commerce (29,7 %) et les services (34,8 %) (Le quotidien « Le Messenger », 9 octobre 2007 ; INS, 2005).

Graphique 3 : Actifs occupés par secteur d'activité, en 2001 et 2005 (en %)



Source : INS/ECAM II, 2001; INS/EESI, 2005.

- **Commerce**

Le Cameroun est ouvert au commerce international. Ses trois principaux partenaires à l'exportation sont : l'Espagne, l'Italie et la France, tandis que pour l'importation il s'agit : du Nigeria, de la France et de la Chine. En 2006, l'Union européenne a consolidé sa place de première zone d'échange avec le Cameroun. Elle a fourni 74,2 % des recettes d'exportation et absorbé 34,1 % des dépenses d'importations, contre 56,4 % et 35,3 % respectivement en 2005. Les exportations en direction de cette zone se sont accrues de 62,2 % pour atteindre 1 382 milliards de FCFA. Dans le même temps, les importations ont progressé de 4,2 %, et atteignent 562,7 milliards de FCFA. Il se dégage un solde commercial en faveur du Cameroun de 819,2 milliards de FCFA, en hausse de 103,5 % par rapport à 2005. Cinq pays de l'UE fournissent 84,7 % des importations du Cameroun. Il s'agit de : la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. Concernant l'évolution de la balance commerciale et d'autres indicateurs du commerce au Cameroun, entre 2003 et 2007, voir le tableau 16 annexe I. Pour le commerce avec l'Union européenne (UE), d'autres zones et d'autres pays, voir les tableaux 17 et 18, annexe I (Comtrade, 2006 ; Banque mondiale, 2009).

B.3 Marché du travail

- **Développements récents sur le marché du travail dans le pays**

La structure du marché du travail montre que le secteur primaire reste de loin celui qui occupe le plus de Camerounais, devant celui des services et de l'industrie. La dynamique d'évolution de ce marché témoigne d'une décroissance constante des emplois du secteur public et d'une urbanisation des emplois, depuis le début des années 1980. On constate par ailleurs une recomposition progressive de l'activité dans le secteur agricole. En effet, jusqu'en 2003, les emplois étaient essentiellement créés dans le secteur agricole informel. Or, à compter de cette date, le secteur informel non agricole a pris le relais. Cette évolution est imputable à l'instabilité croissante des revenus, inhérente à la dégradation des cours mondiaux (INS, 2005 ; Walther, 2006).

Droit du travail : au Cameroun, c'est le Ministère du Travail et de la Sécurité sociale (MINTSS) qui régleme l'emploi, les relations professionnelles et la prévoyance sociale. Cette structure met l'accent non seulement sur l'aspect répressif de la réglementation, mais également sur la dissuasion et la sensibilisation à travers l'information et la formation des travailleurs et des employeurs. Elle s'inspire de la convention du BIT n°150 de 1978 portant sur l'administration du travail. La Caisse nationale des prévoyances sociales (CNPS),

la Commission nationale de santé et de sécurité au travail et la Commission nationale paritaire des conventions collectives et des salaires laissent les coudées franches à ce ministère, quant à la conception et la mise en place de la politique gouvernementale.

Système de sécurité sociale et d'imposition : l'institution en charge de la gestion du système de sécurité sociale au Cameroun est la CNPS. La sécurité sociale au Cameroun ne couvre que 17,5 % des travailleurs, correspondant, selon les statistiques de la CNPS de 2005, à 130 696 fonctionnaires relevant du portefeuille de l'Etat et 728 746 travailleurs salariés du secteur privé, structuré et régi par le code de travail. 82,5 % des travailleurs au Cameroun ne sont donc pas couverts par la sécurité sociale. Appartenant pour la plupart à l'économie informelle ou travailleurs indépendants, leur nombre est estimé à 4 003 558 travailleurs (Motaze, 2008).

Politique de l'emploi : L'Etat régleme la politique de l'emploi à travers le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINFOP) avec l'aide d'autres ministères (MINJEUN, Ministère des petites et moyennes entreprises).

La mise en œuvre d'actions pertinentes en matière d'emploi et de formation se heurte à une difficulté majeure : l'absence de politique globale en la matière. En effet, une telle politique ne saurait se limiter à un ensemble de mesures curatives de lutte contre le chômage (Njike Njikam et autres, 2005).

On peut établir trois axes prioritaires au Cameroun :

- rendre l'environnement favorable à la création et à la promotion des emplois ;
- améliorer le système d'information sur l'emploi et la formation pour en faire des outils efficaces d'aide à la décision ;
- définir les éléments d'une politique active de l'emploi.

• Taux de croissance de la population active

Au niveau national, le taux d'activité des personnes de 10 ans et plus est de 71,5 %. Ce taux ne permet pas de cerner les fortes disparités selon les régions et le milieu de résidence. Par contre, il attire l'attention sur la question du travail des enfants (39,9 % des enfants de 10 à 14 ans ont été recensés comme exerçant un emploi), particulièrement préoccupante en milieu rural, où plus d'un enfant sur deux est actif (contre 12,3 % en milieu urbain). Le taux d'activité pour les adultes de 15 à 64 ans est de 79,1 %, avec un faible différentiel entre hommes

et femmes (74,8 % contre 68,3 % respectivement) qui s'explique par la très forte occupation des femmes en milieu rural (Walther, 2006 ; INS-EESI, 2005).

- **Taux de chômage**

Selon le BIT, le taux de chômage en 2005, est de 4,4 %. Ce phénomène est principalement urbain (10,7 %). Yaoundé et Douala affichent les taux les plus élevés avec respectivement 14,7 % et 12,5 %. Les jeunes (10 à 29 ans) sont les plus touchés avec un taux de chômage de 6,5 %, contre 3,1 % pour les 30 à 49 ans et 1,2 % pour les 50 ans et plus. On remarque que le taux de chômage croît avec le niveau d'instruction (INS-EESI, 2005 ; Njike Njikam et autres, 2005).

- **Taux d'emploi**

Sous-emploi visible : Il concerne des personnes qui, involontairement, travaillent moins de 35 heures par semaine. Il touche 12,7 % de la population active occupée.

Sous-emploi invisible : Il concerne les travailleurs dont la rémunération est inférieure au minimum horaire garanti (l'équivalent de 23 500 FCFA par mois, pour 40 heures de travail par semaine). Cette forme de sous-emploi touche 69,3 % des travailleurs. 78,2 % des femmes en activité sont dans cette situation, contre 60,7 % d'hommes.

Sous-emploi global : Il concerne les actifs au chômage, en situation de sous-emploi visible ou invisible. Il affecte 75,8 % d'actifs (INS-EESI, 2005).

- **Niveau de revenu**

Au niveau national, le revenu moyen mensuel tiré de l'exercice de l'activité principale est de 26 800 FCFA.

Dans le secteur public, le revenu moyen mensuel dans l'administration publique est de 124 300 FCFA. Dans les entreprises publiques et parapubliques, il est de 137 400 FCFA, avec cependant des différences dans la distribution de revenus au sein de ces deux sous-secteurs.

Dans le secteur privé formel, le revenu moyen mensuel est de 103 600 FCFA.

Dans le secteur privé informel, le revenu mensuel moyen est le plus faible. Il n'est que de 27 300 FCFA pour les activités informelles non agricoles et de 11 100 FCFA pour les travailleurs agricoles (INS-EESI, 2005).

B.4 Capital humain

• Niveau d'alphabétisation et de scolarisation

Au regard de l'objectif du Millénaire pour le développement « assurer l'éducation primaire pour tous », malgré les dispositions constitutionnelles qui rendent obligatoire l'enseignement primaire pour tous au Cameroun, on note une stagnation des taux d'inscription à l'école primaire, tout au long de la dernière décennie. Ces taux ont varié autour de 76 % à 79 %. L'Etat souhaite atteindre 100 % de scolarisation au niveau primaire d'ici à 2015 (République du Cameroun-OMD, 2002).

Concernant l'évolution du niveau d'alphabétisation et de scolarisation, les ratios d'inscription nets dans l'enseignement primaire et secondaire et des personnes ayant suivi un enseignement universitaire, voir le tableau 19, annexe I.

• Niveau d'instruction

Nombre de personnes ayant suivi un enseignement universitaire au Cameroun : Ce nombre affiche une nette progression ces dernières années. En tenant compte uniquement des universités publiques ou d'Etat (Universités de Yaoundé I et II, Douala, Ngaoundéré, Dschang et Buéa), les effectifs sont en constante augmentation. Ces effectifs sont ainsi passés de 36 674 en 2000 à 105 297 en 2006 (Khelfaoui et Gaillard, 2001 ; Le quotidien « Cameroon Tribune » du 07 septembre 2006).

• Qualité de l'éducation

Les indicateurs de qualité montrent une dégradation des conditions d'apprentissage et d'encadrement comme l'indiquent le taux de redoublement estimé à 28 % chaque année, le taux de réussite au CEP/FLSC, examen sanctionnant la fin du cycle primaire (72 % en 2001), et le niveau de l'éducation en général. Les redoublements restent importants dans le cycle primaire (25 %), le premier cycle de l'enseignement secondaire général (21 %) et le second cycle du secondaire général (31 %). Le ratio élève/enseignant était de 55 % en 1999 (République du Cameroun-DSRP, 2003). Dans le secondaire, près de la moitié des enseignants sont sous-qualifiés, du fait de leur mauvaise formation initiale

et de l'insuffisance de formation continue. A cela s'ajoute la démotivation des enseignants, renforcée par l'absence d'homogénéité de leur statut (République du Cameroun-DSRP, 2003).

Les contraintes budgétaires du début des années 1990 ont encore accentué ce déclin, par la réduction des salaires des agents de l'État, y compris des enseignants du secteur public, la dégradation des infrastructures par manque d'entretien, et la pénurie de matériel scolaire et pédagogique. La crise de l'éducation est donc à la fois qualitative et quantitative. A ce jour, aucune amélioration significative n'est encore perceptible malgré une légère hausse du taux net de scolarisation à l'école primaire, qui est passé de 76,3 % en 1997 à 78,8 % en 2001 (République du Cameroun-OMD, 2002).

- **Pénuries identifiées de travailleurs qualifiés par secteur, profession et région**

La province du Littoral est celle offrant le plus d'emplois et comptant le plus de travailleurs qualifiés, que ce soit dans le secteur privé formel ou dans le secteur informel. Ce phénomène s'explique par la forte concentration de la production industrielle à Douala, qui regroupe plus de 70 % des entreprises du pays. La situation du marché de l'emploi dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest montre que les taux d'activité sont supérieurs à l'ensemble du territoire national. En effet, les taux d'activité y sont respectivement de 72,5 % et 71,7 %, pour une moyenne nationale de 71,5 % (FNE, 2004).

PARTIE C : Analyse de la situation migratoire au Cameroun

C.I Immigrants

Les sources utilisées pour la collecte et le recoupement des données dans le cadre de cette étude sont multiples et variées. En général, il s'agit de rapports d'études (revue de littérature), de séances de travail (avec les points focaux des ministères, responsables/employés d'ambassades, employés de banque ou encore d'organisations internationales), d'articles de journaux de la presse nationale (Cameroon Tribune, Le Messenger, Mutations) relatifs à l'actualité et de rapports produits par les institutions nationales, telles que l'INS (INS-ECAM I, II, III ; INS-EDSC, 2004).

C.I.I Nombre total d'immigrants

« Le migrant de longue durée est une personne qui se rend dans un pays autre que celui de résidence pour une période d'au moins un an (12 mois), de sorte que le pays de destination devient effectivement son nouveau pays de résidence habituelle. Par rapport à son pays de départ, la personne sera un émigrant de longue durée et par rapport au pays d'arrivée, elle sera un immigrant de longue durée » (UNSD, 1998).

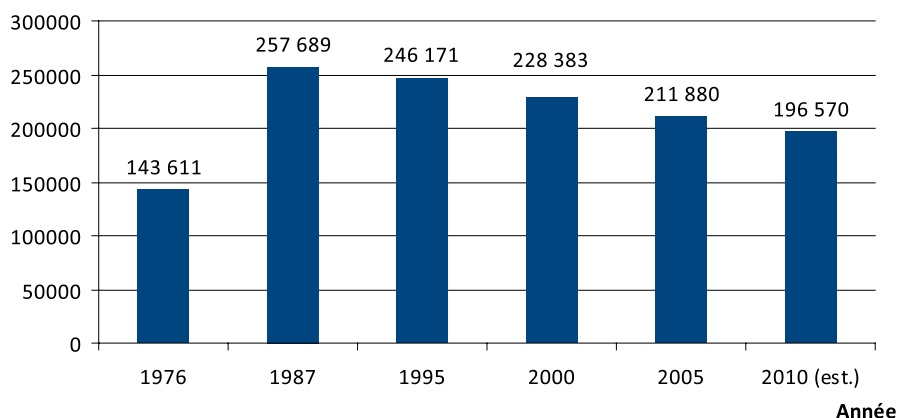
D'après la définition ci-dessus, et suivant les statistiques de la Division de la population des Nations Unies (DPNU), la population totale d'immigrants au Cameroun s'élèverait à 246 171 individus en 1995, à 228 383 individus en 2000 et à 211 880 personnes en 2005, soit 1,2 % de la population totale. Les estimations de cette agence du système des Nations Unies évaluent ce nombre à 196 570 immigrants en 2010 (DPNU, 2009).

Hormis ces estimations que l'absence de données rend peu réalistes, et dans l'attente de la publication des résultats du dernier recensement de la population de 2004, on ne peut que se référer aux résultats officiels du précédent recensement, réalisé en 1987. Ce dernier fixait le nombre d'immigrants de nationalité étrangère au Cameroun à 257 689 personnes (BUCREP-RGPH, 1987 ; Ndione et Pabanel, 2007). Le tableau 20, annexe I, indique la répartition de la population d'immigrants de nationalité étrangère au Cameroun d'après le RGPH de 1987 (Ndione et Pabanel, 2007).

Par ailleurs, en 2007, les immigrants provenaient principalement des pays suivants : Nigeria (58 %), Tchad (22 %), Guinée Equatoriale (4 %), et la République centrafricaine (2 %).

Le graphique 4, ci-dessous, montre que la population d'immigrants au Cameroun a augmenté entre 1976 et 1987. Elle est passée de 143 611 à 257 689 durant cette période. Par la suite, d'après les statistiques de la DPNU, cette population n'a cessé de diminuer entre 1995 et 2005. Elle est passée de 246 171 personnes à 211 880, au cours de la même période. Toujours selon les estimations de la DPNU, une nouvelle baisse est à prévoir d'ici 2010, réduisant cette population au nombre de 196 570 personnes. D'où le constat selon lequel la population d'immigrants au Cameroun est en nette diminution.

Graphique 4 : Evolution du nombre d'immigrants au Cameroun, 1976-2010



Sources: BUCREP-RPGH 1976, 1987; DPNU, 2009.

Certaines données révèlent également une diminution de la population migrante, passant de -0,5 % en 1997 à -12,6 % en 2007 (ambassade de France, 2008).

C. I.2 Types d'immigrants

- Réfugiés

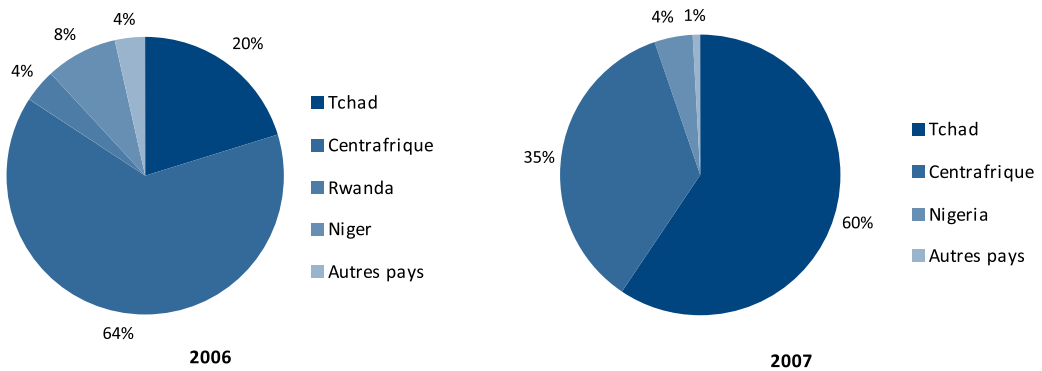
La loi camerounaise, et conformément à l'article 2 de la loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005, portant statut des réfugiés au Cameroun, dispose :

« Est considérée comme «réfugiée» au sens de la présente loi et conformément à la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés telle qu'amendée par son protocole de New York du 31 janvier 1967 et la convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique signée à Addis-Abeba le 10 septembre 1969 (Code Civil du Cameroun, loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005), toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays où elle avait sa résidence habituelle, à la suite de tels événements, ne peut ou en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ;

Toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité ».

De par sa position géographique (pays limitrophe avec presque tous les pays de la sous-région) et sa stabilité politique, le Cameroun apparaît comme une destination privilégiée pour de nombreuses personnes, fuyant les guerres dans leur pays d'origine ou de résidence. Le graphique 5 ci-dessous et le tableau 21 annexe I indiquent qu'en 2006 et 2007, les principaux pays de provenance des réfugiés au Cameroun sont : le Tchad (40 500), la République centrafricaine (24 000) et le Nigeria (3 000). En 2007, le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile s'élève à 71 200 personnes, alors qu'il n'était que de 58 800 personnes en 2006 (USCRI, 2008 ; Ndione et Pabanel, 2007). Par ailleurs, les données du HCR en 2008, font état de 81 037 réfugiés et de 2 231 demandeurs d'asile (HCR, 2009). Cette importante variation entre les deux périodes s'explique par les conflits qui sévissent au Tchad et en République centrafricaine.

Graphique 5: Répartition des réfugiés au Cameroun par pays d'origine, en 2006 et 2007 (en %)



Source : HCR, 2006 et 2007; Babacar Ndione, 2007, US Committee, 2007.

Réfugié urbain (reconnu) : l'expression désigne les réfugiés qui résident dans les principaux centres urbains du pays comme Yaoundé, Douala ou Bafoussam.

D'après le tableau 22 annexe I, on estime à 10 602 le nombre de réfugiés urbains au Cameroun en 2008. Ce tableau indique par ailleurs que la tranche la plus importante est celle de 18-59 ans, suivie de celle des 5-17 ans. Dans les deux cas, les hommes sont mieux représentés que les femmes. Enfin, les réfugiés proviennent majoritairement du Tchad, de la République centrafricaine, du Nigeria et du Rwanda (Entretien au HCR, Chargé de l'Unité de la Protection, Bureau de Yaoundé, 2009).

Demandeur d'asile : il s'agit d'« une personne demandant à obtenir son admission sur le territoire d'un Etat en qualité de réfugié en attendant que les autorités compétentes statuent sur sa requête. En cas de décision de rejet, le demandeur débouté doit quitter le territoire de l'Etat considéré ; il est susceptible de faire l'objet d'une mesure d'expulsion au même titre que tout étranger en situation irrégulière, à moins qu'une autorisation de séjour ne lui soit accordée pour des raisons humanitaires ou sur un autre fondement » (OIM, 2007). D'après le HCR, on dénombre 2 231 demandeurs d'asile au Cameroun, en 2008, contre environ 6 000 en 2007, et 3 800 en 2006, date à laquelle le HCR en approuva presque 1 400 (USCRI, 2007 ; HCR, 2009). Par rapport aux années précédentes, on note donc une diminution du nombre de demandeurs d'asile au Cameroun en 2008.

• Travailleurs migrants: permanents et temporaires

Un travailleur migrant permanent « est une personne qui quitte son Etat pour un autre Etat, en vue d'occuper un emploi et à qui l'Etat hôte a accordé un permis de séjour et de travail permanent (illimité) » (OIM, 2004).

Un travailleur migrant temporaire « est un travailleur qualifié, semi-qualifié, ou sans qualification, séjournant dans le pays d'emploi pour une période délimitée spécifiée dans le contrat de travail ou le contrat de service conclu entre le travailleur et une entreprise » (OIM, 2004).

Dans le cas du Cameroun, il est intéressant de noter l'absence de données pour cette catégorie de « travailleurs migrants temporaires ». La difficulté qu'éprouvent les autorités camerounaises à maîtriser les flux d'entrée et de sortie des étrangers explique sans doute cette absence. D'autre part, l'importance de l'économie informelle ne permet pas une gestion efficace des travailleurs migrants, permanents ou temporaires. Le manque de données est d'autant plus criant que les différentes enquêtes menées auprès des ménages (ECAM I et II) en 1996 et 2001 n'ont pas abordé les questions de migration. Enfin, les résultats du dernier recensement (2004), supposés apporter des indications précises sont toujours attendus.

La majorité des travailleurs migrants au Cameroun provient soit d'Afrique de l'Ouest, soit d'Afrique centrale. En Afrique de l'Ouest, les pays d'origine des migrants sont : le Nigeria, le Togo, le Sénégal, le Mali ou encore la Guinée.

En Afrique centrale, la plupart des travailleurs migrants viennent des pays frontaliers (Tchad, Centrafrique, RDC et Congo) (Nkene, 2001 ; Miendjiem, 2008).

Les secteurs d'activité des immigrés nigériens, centrafricains, tchadiens et maliens vivant dans certains quartiers de Yaoundé (Mvog-Ada, Ecole de police, Etoa-Méki, Elig-Edzoa, Omnisport), semblent être divers et varier en fonction du pays d'origine. Les Sénégalais et les Maliens exercent dans le petit commerce, les Tchadiens dans la cordonnerie, les Centrafricains sont spécialisés dans le gardiennage et les Nigériens dans la vente de pièces automobiles. Ces emplois, pour la plupart, ne nécessitent aucune qualification spécifique. La durée de séjour est indéterminée pour la majorité de ces travailleurs migrants (Cheick Oumar B, 2000 ; Miendjiem, 2008).

• Etudiants

Les données concernant les étudiants étrangers inscrits en deuxième cycle et en doctorat au cours de ces dernières années sont assez rares.

Toutefois, selon le baromètre de l'Internationale de l'éducation (IE), sur les droits humains et syndicaux dans le secteur de l'éducation, environ 1 529 étudiants venus d'autres pays africains font leurs études supérieures au Cameroun (IE, 2007).

• **Touristes et visiteurs**

Dans le contexte de la migration, ces termes désignent un étranger qui cherche à entrer temporairement dans un pays (OIM, 2004).

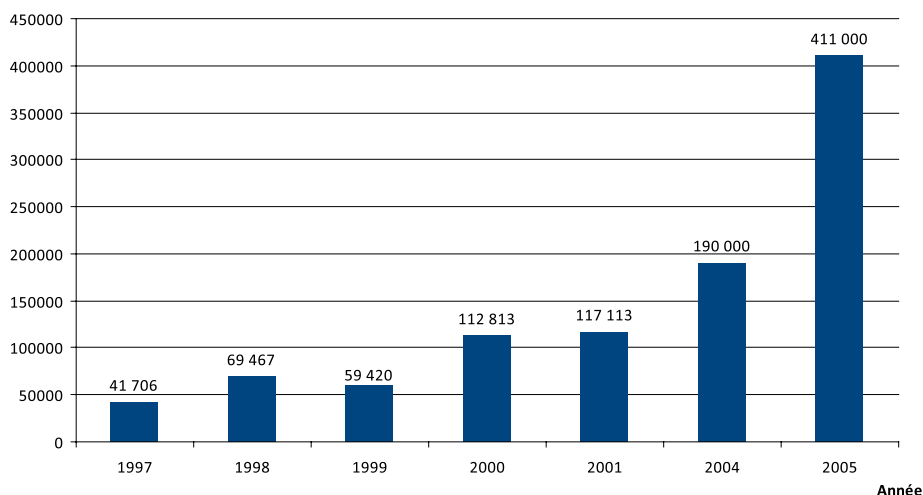
L'industrie touristique camerounaise est très peu développée. On estime à moins de 500 000 le nombre de touristes qui visitent le Cameroun chaque année. C'est pourquoi le Cameroun ne fait pas partie des destinations touristiques, au sens où l'entend l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Selon les autorités camerounaises, le Cameroun a accueilli 411 000 touristes en 2005, alors que d'après l'OMT, le pays a accueilli 190 000 touristes étrangers en 2004. Le tableau 23 annexe I, donne un aperçu sur l'origine géographique des touristes étrangers au Cameroun, entre 1997 et 2006, et le graphique 6, ci-dessous, montre l'évolution du nombre de touristes entrés au Cameroun au cours de la même période (OMT, 2007).

D'après la presse camerounaise et le gouvernement, les principaux obstacles au développement du tourisme au Cameroun sont:

- le coût des vols et l'éloignement géographique des pays riches ;
- le manque de fiabilité de la compagnie aérienne nationale (Cameroon airlines), en cessation d'activité depuis 2008;
- la difficulté d'obtenir des visas ;
- les tracasseries policières et douanières ;
- le manque de structures hôtelières ;
- l'absence d'aménagement sur les sites susceptibles de recevoir des touristes ;
- le déficit de promotion de la destination ;
- les problèmes de sécurité.

(Les quotidiens « Cameroon Tribune », 28 janvier 2004 et « La Nouvelle Expression », 28 septembre 2005 ; République du Cameroun, 2005)

Graphique 6 : Nombre de touristes entrés au Cameroun, 1997-2001, 2004 et 2005.



Sources : OMT, 2007; Déclaration du Ministre de la Communication, conseil de cabinet du 26 mai 2005.

C.1.3 Immigrants en situation irrégulière

- **Nombre total d'étrangers en situation irrégulière**

Au Cameroun, l'évaluation du nombre total d'étrangers en situation irrégulière est assez difficile dans la mesure où, le pays ne dispose pas de moyens de contrôle fiables des flux migratoires aux frontières. La tâche est d'autant plus ardue que beaucoup d'étrangers en situation irrégulière possèdent une carte nationale d'identité camerounaise. En effet, les étrangers, afin d'assurer leur insertion dans la société du pays d'accueil, obtiennent de fausses pièces d'identité avec la complicité des autorités compétentes, moyennant finance. Un autre procédé consiste à monnayer leur liberté avec les agents chargés de contrôler les titres de séjour (Nkene, 2001).

De surcroît, on se heurte encore à un autre obstacle : le peu d'information transmis par la Délégation générale à la sûreté nationale (DGSN) en charge de réguler ces flux, qui invoque la confidentialité des informations.

- **Nombre d'étrangers appréhendés au Cameroun**

Par conséquent, pour toutes ces raisons, et notamment la corruption des agents, les étrangers appréhendés sont le plus souvent relâchés, sans aucune forme de procédure. D'où la difficulté d'évaluation du nombre d'étrangers appréhendés.

Toutefois, il est fréquent que la police mette la main sur quelques migrants clandestins. En 2008, dans le sud-ouest du pays, la police a procédé à l'interpellation de 110 migrants clandestins dont les origines n'ont pas été révélées à Kumba. La police aurait également appréhendé une quinzaine de Togolais et de Burkinabè au cours de la même période (le quotidien « Mutations », novembre 2008 ; Cameroon-one, 2008).

- **Nombre d'étrangers expulsés du Cameroun.**

Les expulsions d'étrangers au Cameroun sont rares, voire inexistantes. Le pays étant une terre d'accueil et d'hospitalité pour les étrangers. Toutefois, d'après le tableau 1 ci-dessous pour lutter contre l'insécurité et la prolifération d'armes légères introduites sur le territoire camerounais, le pays a procédé en l'an 2000, à l'expulsion de 2 799 étrangers principalement de nationalité nigériane, centrafricaine et congolaise (Mbongning, 2004).

Tableau 1 : Nombre d'étrangers expulsés du Cameroun en 2000

Nationalité	
Nigérian	724
Centrafricain	17
Congolais (Brazzaville)	28
Congolais (Kinshasa)	20
Ouest africain (Ivoirien, Burkinabé, Sénégalais)	151
Tchadien	1 859
Total	2 799

Source : Mbongning, 2004.

- **Retour volontaire**

Les chiffres disponibles sont assez rares, à l'instar des retours volontaires d'immigrés. Toutefois, les chiffres officiels font état de plus de 3 000 Nigériens rapatriés en 2006, par le gouvernement fédéral du Nigeria. Ils étaient moins nombreux en 2005 (le Quotidien « le Messenger », août 2006).

- **Nombre d'étrangers travaillant dans l'irrégularité**

Les statistiques concernant le nombre d'étrangers travaillant dans l'irrégularité sont quasi inexistantes au Cameroun. En effet, la plupart des étrangers entrés de manière irrégulière travaillent dans le secteur informel. Ce sont en général des vendeurs ambulants qui se déplacent de quartiers en quartiers, voire d'une ville à une autre. Ils ne payent ni impôt ni taxe du fait de leur mobilité à l'intérieur du territoire.

- **Principaux secteurs d'emploi d'étrangers travaillant dans l'irrégularité.**

Les étrangers en situation irrégulière travaillent pour la plupart dans le petit commerce (friperie, vente de pièces détachées), l'artisanat et les petits services ambulants (cordonniers, cireurs de chaussures, tailleurs) (Miendjem, 2008 ; Nkene, 2001).

- **Routes d'immigration irrégulière**

Pour la majorité, les migrants clandestins arrivent au Cameroun ou y transitent par la route.

En provenance d'Afrique de l'Ouest : pour les migrants irréguliers en provenance de l'Afrique de l'Ouest, la ville de Garoua constitue la principale voie d'accès au Cameroun. La position de Garoua, située à la frontière avec le Nigeria (pays d'où provient le plus grand nombre de migrants au Cameroun et où transitent de nombreux autres), joue un rôle important dans les stratégies migratoires.

Partis de la région ouest-africaine (Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali, Togo), les migrants clandestins transitent par Niamey et Maradi pour parvenir à Kano, ville située au Nord du Nigeria. De là, les migrants atteignent Garoua, d'où ils rejoignent le reste du pays (Cheick Oumar B, 2000).

En provenance d'Afrique centrale (du Gabon) : les migrants suivent les itinéraires suivants :

Libreville → Ambam → Eboro → Abang Minko'o → Yaoundé.
Libreville → Ambam → Kye Ossi → Ngoazck → Yaoundé.
(Chouala, 2004).

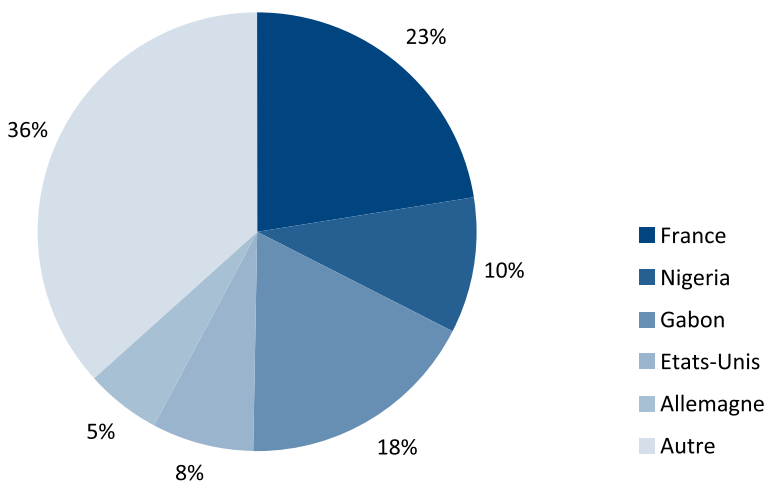
C.2 Emigrants

C.2.1 Nombre total d'émigrants camerounais

Comme nous l'avons exposé précédemment (cf. la définition du migrant de longue durée, C.1.1), en 2007, le nombre d'émigrants de nationalité camerounaise est de 170 363 personnes (DRC, 2007). Le tableau 24 annexe I, indique que la France est le pays de destination privilégié des migrants camerounais, au nombre de 38 530. Elle est suivie du Gabon (30 216 personnes), du Nigeria (16 890 personnes), et des Etats-Unis (12 835 personnes). Contrairement aux idées reçues en la matière, ce tableau souligne l'importance de la migration entre

pays du Sud. D'après le graphique 7, ci-dessous, le Gabon et le Nigeria sont les destinations privilégiées des Camerounais en Afrique (DRC, 2007).

Graphique 7 : Répartition des émigrants camerounais selon le pays de destination, 1995-2005 (en %)



Source : DRC, 2007.

Note: Les estimations se basent sur les données des recensement pour la période 1995-2005.

Cette hypothèse est d'autant plus réaliste que, d'après les données partielles compilées à la Direction des affaires africaines du Ministère camerounais des Relations extérieures, près de 250 000 à 300 000 Camerounais vivaient dans les pays du golfe de Guinée entre 2000 et 2004, principalement en raison d'une aire ethnique et géographique commune (Chouala, 2004).

Les Camerounais sont majoritairement des émigrants de longue durée. En effet, en 2008, on estime à 43 % le nombre d'émigrants demeurant depuis plus de 10 ans dans leur pays d'émigration, à 16 % ceux demeurant sur une période de 5 à 10 ans, et à 26 % ceux restant moins de 5 ans (OCDE, 2008b).

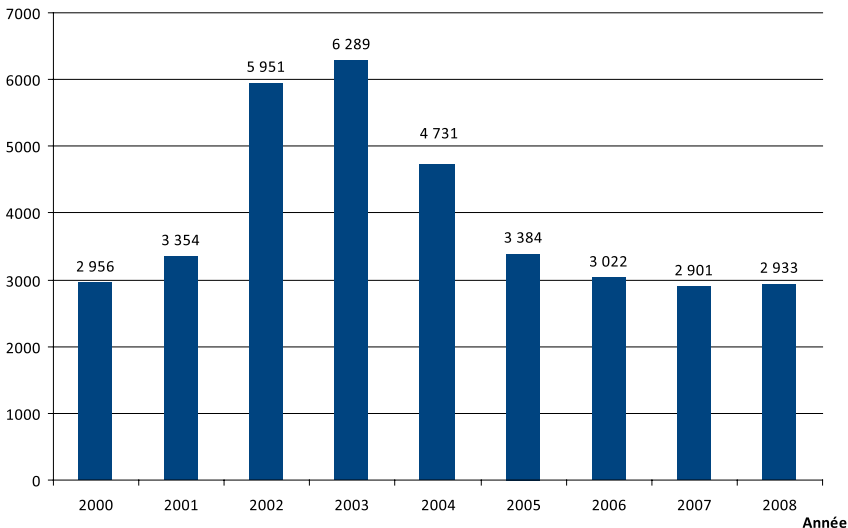
C.2.2 Type d'émigrants

- Demandeurs d'asile et réfugiés

Demandeurs d'asile : si l'on s'en réfère au droit international de la migration, est considéré comme demandeur d'asile, « toute personne demandant à obtenir son admission sur le territoire d'un Etat en qualité de réfugié en attendant que les autorités compétentes statuent sur sa requête. En cas de décision de rejet, le demandeur débouté doit quitter le territoire de l'Etat considéré ; il est susceptible de faire l'objet d'une mesure d'expulsion au même titre que tout étranger en situation irrégulière, à moins qu'une autorisation de séjour ne lui soit accordée pour des raisons humanitaires ou sur un autre fondement » (OIM, 2004).

Comparativement aux autres pays d'Afrique centrale victimes de troubles (Tchad, Centrafrique, RDC), le Cameroun ne compte que peu de réfugiés ayant quitté le pays. Le graphique 8, ci-dessous, concernant les demandeurs d'asile, montre qu'après avoir atteint un pic en 2003, avec 6 289 demandes, leur nombre a progressivement diminué au cours des années suivantes. En 2008, il avoisinait les 2 933 demandes (HCR, 2009). D'après le tableau 25 annexe I, l'Europe est le continent le plus visé par les demandeurs d'asile de nationalité camerounaise. Par ailleurs, entre 2000 et 2007, l'Allemagne est le pays de l'UE qui a enregistré le plus grand nombre de demandes (5 166), suivi de la France (3 668), la Belgique (3 451), la Hollande (1 181) et la Suisse (1 672) (HCR, 2009).

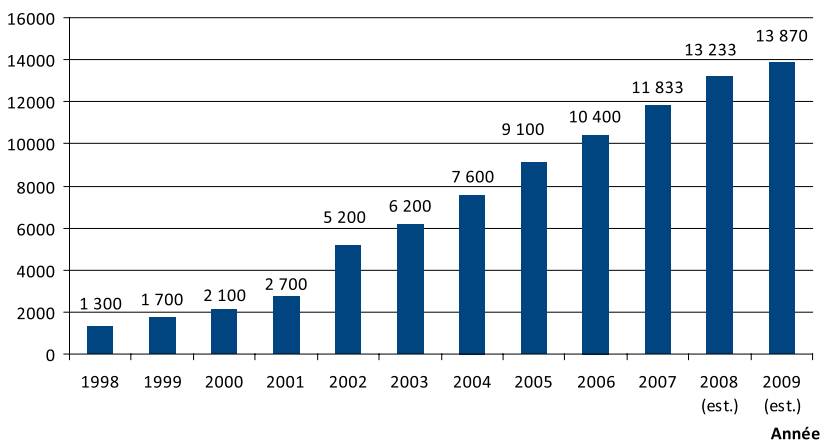
Graphique 8 : Demandeurs d'asile de nationalité camerounaise, 2000-2008



Source : HCR, 2009.

Réfugiés: contrairement au nombre de demandeurs d'asile en nette régression depuis 2004, et ce en dépit d'une légère hausse en 2008, le nombre de réfugiés de nationalité camerounaise est en constante augmentation depuis 2000, comme le montre le graphique 9 ci-dessous. Alors qu'en 2000, on recensait 2 100 réfugiés, leur nombre a quintuplé pour atteindre 10 400 réfugiés, en 2006. D'après le HCR, les estimations relatives aux réfugiés camerounais font état de 11 833 personnes en 2007, 13 233 en 2008, et 13 870 réfugiés en 2009 (HCR, 2009).

Graphique 9 : Réfugiés de nationalité camerounaise, 1998-2009



Source : Banque mondiale, 2005 ; HCR, 2009.

• Travailleurs migrants

L'émigration de travailleurs camerounais qualifiés pose la question de la «fuite des cerveaux». En 2000, 17,2% de la population camerounaise ayant un niveau d'enseignement supérieur a émigré. Ces personnes représentaient 49,5 % des émigrants camerounais (Docquier et Marfouk, 2005). L'émigration camerounaise hautement qualifiée serait donc importante. D'après les statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en 2005, on dénombre 57 050 migrants internationaux camerounais dans les pays occidentaux, dont 42,3 % s'avèrent hautement qualifiés.

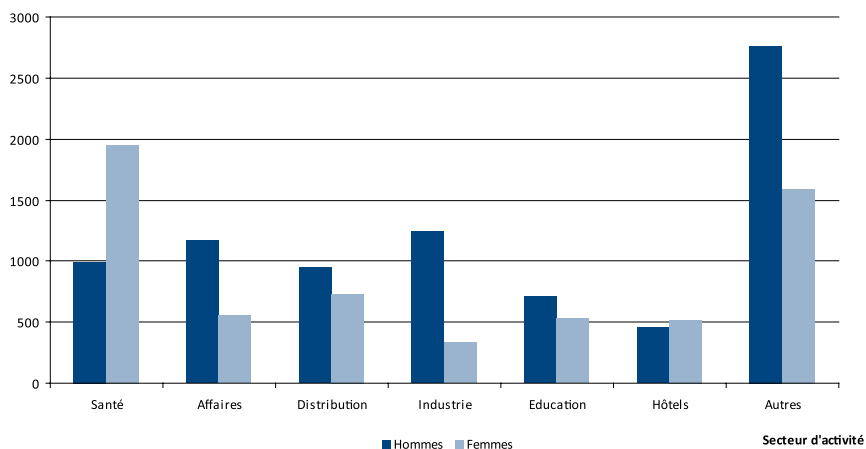
Ce phénomène touche particulièrement les médecins et les universitaires. Sur la période 1995-2005, 46 % des médecins et 19 % des infirmiers camerounais ont émigré dans 9 pays développés² (Clemens et Pettersson, 2007).

² France, Etats-Unis, Australie, Belgique, Canada, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Royaume Uni.

D'après l'ordre des médecins, 4 200 médecins camerounais, en majorité des spécialistes, exercent à l'étranger. Sur place, il en reste seulement 800, soit 1 médecin pour 10 000 à 20 000 habitants dans les villes, et 1 pour 40 000 à 50 000, dans les zones défavorisées (Pigeaud, 2007).

Comme en atteste le tableau 26 annexe I, les statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques montrent que le nombre total de travailleurs migrants de nationalité camerounaise dans les pays de l'OCDE (sans compter la France) s'élève à 14 511 personnes dont 6 219 femmes. Les principaux secteurs d'activité de ces migrants sont la santé, les affaires, la distribution, l'industrie, l'éducation et l'hôtellerie. Les hommes, se retrouvent majoritairement dans les secteurs des affaires, de la distribution, de l'industrie et de l'éducation. Le graphique 10, ci-dessous, détaille la répartition des travailleurs de nationalité camerounaise, par sexe et par secteur d'activité, dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2008b).

Graphique 10 : Travailleurs migrants de nationalité camerounaise, par secteur d'activité, dans les pays de l'OCDE, en 2008



Source : OCDE, 2008

Note : Les données n'incluent pas la France.

• Etudiants

Selon les données de l'UNESCO, 10 513 Camerounais, en 2000, et 15 897 en 2006, ont suivi des études à l'étranger, ce qui représente un taux de mobilité vers l'étranger³ de 14,5 % environ pour ces deux années (UNESCO, 2008).

³ Nombre d'étudiants d'un pays donné, inscrits à l'étranger, exprimé en pourcentage du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur du pays d'origine.

Les principales destinations des étudiants camerounais de l'enseignement supérieur sont l'Europe (France, Allemagne, Italie) et les Etats-Unis. Comme le montre le tableau 27 annexe I, ce nombre n'a cessé de croître entre 2000 et 2007, notamment en Allemagne, en France et en Italie. En France par exemple, les statistiques de l'UNESCO font état de 3 279 étudiants en 2000, 4 963 en 2004, et 5 387 en 2006. Selon la même source, le nombre d'étudiants camerounais en Allemagne est de 3 628 en 2000, contre 5 332 en 2004 et 5 393 en 2005. Par contre, ce nombre est en baisse aux Etats Unis et dans les autres pays depuis 2005. On note également que ces étudiants choisissent majoritairement de poursuivre leurs études supérieures en Europe (UNESCO, 2008).

Par ailleurs, une étude menée en 2007 par l'International de l'éducation (IE) sur les droits humains et syndicaux dans le secteur de l'éducation, révèle que 15 129 étudiants camerounais font leurs études supérieures à l'étranger. La répartition de ces étudiants par pays est explicitée au tableau 28 annexe I (IE, 2007).

Les données de l'OCDE indiquent par ailleurs la diversité des domaines d'études des ressortissants camerounais. Parmi eux, on note l'éducation, les sciences humaines, les sciences sociales, le droit, les sciences de l'ingénierie et la santé (tableau 29 annexe I) (OCDE, 2008b).

- **Touristes et visiteurs**

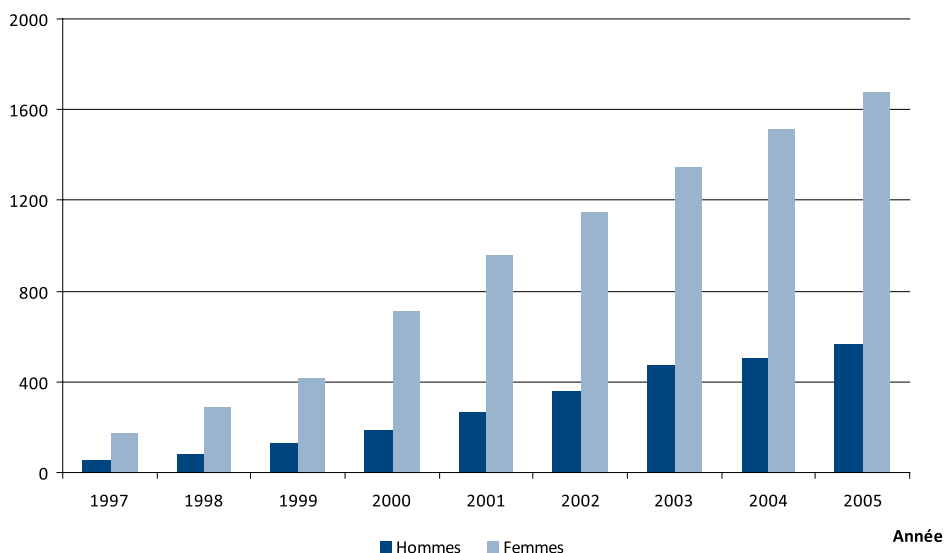
Comme l'indique le tableau 30 annexe I, de manière générale, le nombre de touristes de nationalité camerounaise a globalement chuté en Europe depuis 2004. Par contre, on observe une augmentation croissante de leur nombre dans les pays africains (Nigeria, Bénin) depuis 1997 (OMT, 2008).

- **Regroupement familial**

Regroupement familial : il s'agit de la procédure permettant à des membres d'une même famille, séparés du fait d'une migration forcée ou volontaire, de se regrouper dans un pays autre que leur pays d'origine (OIM, 2004).

Comme l'indique le tableau 31 annexe I, d'après une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en 2006, on observe une tendance à la hausse des regroupements familiaux, en France, de ressortissants camerounais. On constate également que cette démarche concerne principalement des femmes. Le graphique 11 ci-dessous, donne l'évolution du regroupement familial par sexe des personnes de nationalité camerounaise en France de 1997 à 2005 (INSEE, 2006).

Graphique 11 : Regroupement familial des Camerounais en France, par sexe, 1997-2005



Source : INSEE, 2006.

Par ailleurs, d'après les indications du Consul général de Suisse à Yaoundé, en 2004, 300 dossiers de mariage auraient reçu une suite favorable de la part de ses services, ainsi que 260 demandes de regroupement familial (Le quotidien « *la Nouvelle expression* », avril 2005).

Les services consulaires italiens au Cameroun, pour leur part, ont régularisé 214 dossiers dans le cadre du regroupement familial, en 2008 (ambassade d'Italie, services consulaires, 2008).

C.2.3 Emigrants en situation irrégulière

- **Estimation du nombre total de Camerounais en situation irrégulière**

A la lecture du tableau 2, ci-dessous, on observe une augmentation du nombre de Camerounais en situation irrégulière, au sein des pays de l'Union européenne (UE). Alors qu'en 2006, 1 245 personnes en situation irrégulière, ont été appréhendées dans un pays de l'UE, ce nombre est passé à 1 314 personnes en 2007. Les pays de l'UE les plus touchés par le phénomène sont la France, l'Espagne, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas (CIREFI, 2009).

Tableau 2 : Camerounais en situation irrégulière appréhendés au sein de l'UE, 2006-2007

Pays de l'UE	2006	2007
France	565	509
Espagne	125	193
Allemagne	144	155
Belgique	122	126
Italie	78	75
Pays-Bas	89	68
Autres pays de l'UE	122	188
Total	1 245	1 314

Source : CIREFI, 2009.

- **Nombre de Camerounais expulsés de l'étranger**

579 Camerounais en situation irrégulière ont été expulsés de l'UE en 2006, et 467 en 2007, principalement de France, d'Allemagne et des Pays-Bas (CIREFI, 2009).

Le quotidien « Le Messenger » fait état de l'expulsion de 103 ressortissants de nationalité camerounaise, de France, en 2007. Toujours selon le même journal, l'Allemagne a procédé à l'expulsion de 25 personnes de nationalité camerounaise en 2005. La même année, 128 personnes de nationalité camerounaise ont été expulsées du Maroc (CIMADE, 2005). Enfin, le quotidien « Mutations » pour sa part fait état de 300 expulsions de ressortissants camerounais de Guinée Equatoriale en 2004.

- **Nombre de Camerounais n'ayant pas obtenu de visa/arrêtés à la frontière à l'étranger**

Les chiffres officiels de l'ambassade d'Italie au Cameroun font état de 900 demandes de visa refusés en 2008 (ambassade d'Italie, services consulaires, 2008). Ceux de l'ambassade de Suisse au Cameroun font état de 2 200 demandes de visa rejetées en 2003, contre 1 800 en 2004 (ambassade de Suisse, services consulaires, 2005). On observe par ailleurs que la plupart des refus concernent les visas de tourisme et d'affaire.

- **Nombre de Camerounais retournant volontairement**

Le nombre de retours volontaires est insignifiant, ce qui s'explique par l'image de réussite et d'opulence des Camerounais vivant à l'étranger (Ange Bergson Lendja Ngnemzue, 2008). Toutefois dans le cadre du Programme d'appui

de retour aux immigrés camerounais (PARIC), en partenariat avec la GTZ, le Fonds national de l'emploi a encouragé et obtenu le retour de 139 Camerounais d'Allemagne entre 1998 et 2008 (FNE, 2008).

- **Principaux secteurs d'emploi des Camerounais travaillant dans l'irrégularité**

Quelles que soient la nationalité du migrant en situation irrégulière et la région du monde observée, les secteurs d'activités sont toujours les mêmes : restauration, textile et confection, bâtiment et travaux publics, domesticité et garde des enfants, nettoyage industriel, services aux personnes, agriculture intensive (sous diverses formes : maraîchage, viticulture, arboriculture, etc.) et activités de distribution, en amont du commerce, telles que travailler dans les entrepôts et le transport. Leur point commun, outre le faible niveau de rémunération, est sans doute la flexibilité dont ils font preuve. On note également la faible structuration de l'entreprise.

- **Routes d'immigration irrégulière (y compris pour la traite et le trafic)**

Les routes d'immigration sont diverses et varient d'un migrant à un autre, en fonction du pays de destination. Ces principales routes d'immigration irrégulière vers l'Europe, empruntées par les migrants camerounais sont présentées dans le tableau 3.

Tableau 3: Principales routes d'émigration au Cameroun (y compris pour la traite et le trafic), en 2007

Pays ou ville de départ	Pays ou ville de transit				Pays ou ville d'arrivée
Par route					
Cameroun	Tchad		Libye		Italie
	Nigeria	Niger	Algérie	Maroc	Espagne
	Niger	Mali	Mauritanie	Maroc	Espagne
Douala /Yaoundé	Ebolowa	Ambam	Oyem	Bitam	Gabon/Libreville
Douala /Yaoundé	Ebolowa	Ambam	Kyo-si	Ebibeyin	Guinée équatoriale/ Malabo
Par air					
Cameroun	-	-	-	-	Pays du Maghreb
	-	-	-	-	Pays d'Europe
Par mer					
Douala /Yaoundé	Kribi	Kribi	Pont Mole	-	Libreville/Malabo

Source : Dour, 2007 ; Chouala, 2004.

C.3 Diaspora

- **Nombre total de personnes faisant partie de la diaspora à l'étranger**

D'après la définition du glossaire OIM n°9, 2007, la diaspora se définit comme : « un état de dispersion d'un peuple ou d'un groupe ethnique à travers le monde. La notion de diaspora est fréquemment utilisée dans le but de revendiquer une identité commune malgré la dispersion du groupe ».

Selon cette définition, toute personne de nationalité camerounaise vivant dans un pays autre que le Cameroun est considérée comme membre de la diaspora. Ainsi, en France par exemple, d'après le recensement général de la population, réalisé en 1999 par l'INSEE, la communauté camerounaise est estimée à 32 541 personnes. En 2005, on estime cette communauté à environ 45 000 personnes (Manga Edimo, 2005).

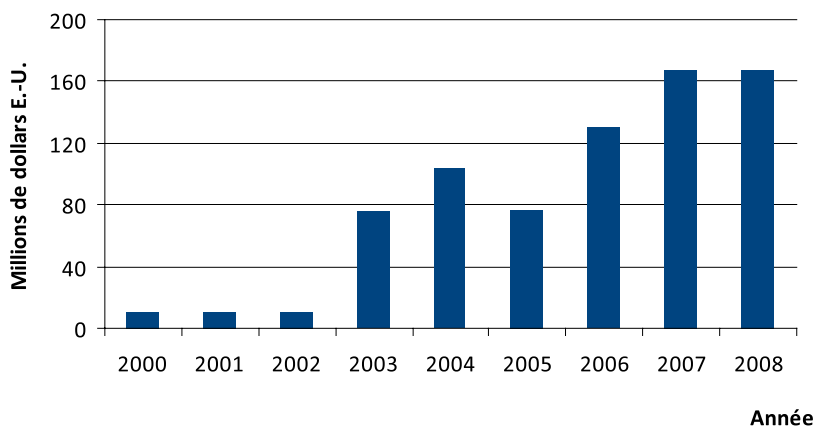
D'après ces différentes observations, on peut estimer le nombre total de personnes appartenant à la diaspora camerounaise à 170 363 personnes, en 2008. La répartition de cette diaspora est détaillée dans le tableau 24 annexe 1 (DRC, 2007).

C.4 Transferts de fonds

- **Montant total des transferts de fonds reçus des migrants**

Depuis 2001, les transferts de fonds des Camerounais vers leur pays d'origine ont considérablement augmenté, comme en témoigne la multiplication des compagnies financières spécialisées dans les transferts de fonds au Cameroun. La multitude des canaux rend impossible l'évaluation du montant réel de ces transferts. Toutefois, d'après les dernières données disponibles, présentées dans le graphique 12 ci-dessous et le tableau 32, en annexe I, on remarque une augmentation du montant approximatif des transferts, effectués de l'étranger chaque année par les Camerounais, pour la période 2000-2008. Ce montant, estimé à 11 millions de dollars E.-U. en 2000, à 103 millions en 2004 et 167 millions en 2008, représente 0,8 % du PIB en 2008 (Banque mondiale, 2009).

Graphique 12 : Transferts de fonds des émigrants de nationalité camerounaise, 2000-2008 (en millions de dollars E.-U.)



Source : Banque mondiale, 2008

• Moyens de transfert

Selon une étude réalisée par Gérard Tchouassi, en 2005, sur les transferts de fonds dans les pays d'Afrique subsaharienne, deux tiers des envois sont effectués par le biais des compagnies appartenant au secteur formel (Western Union, Money Gram). Un sixième des envois passent par des institutions financières bancaires. Le reste des envois, soit encore un sixième, transite par le circuit informel (voyageurs, touristes, amis). Il est important de souligner que cette pratique est très courante et concerne tous les pays africains au Sud du Sahara (Tchouassi, 2005).

• Aspects qualitatifs des transferts financiers

Le montant des frais de transfert est élevé. Par exemple, comme le montre le tableau 33 annexe I, les frais de transfert pratiqués par la compagnie Western Union, du Cameroun vers la France jusqu'en 2005, variaient de 9 000 FCFA à 78 000 FCFA pour des montants de 1 000 000 à 1 500 000 FCFA. Par la suite, le développement de la concurrence, notamment l'arrivée sur le marché de Money Gram ou encore d'Express Union, en 2006, a entraîné une révision des frais à la baisse. Ainsi, pour les mêmes montants, les frais de transfert de Western Union du Cameroun vers la France varient désormais entre 8 150 FCFA et 69 000 FCFA (Prospectus Western Union, 2008).

En revanche, le délai entre l'envoi de l'argent et sa réception par le destinataire est court.

- **Utilisation des fonds transférés**

Contrairement au Mali, où les fonds de migrants sont investis pour la réalisation de projets d'ordre social ou communautaire (exemple de la ville de Kayes), de façon générale, les fonds transférés par les migrants camerounais à leur famille servent généralement aux besoins de consommation (soins médicaux, éducation, nutrition). Une infime partie de ces fonds est investie dans des projets individuels.

PARTIE D : Analyse des facteurs générant la migration

D.I Principales caractéristiques des tendances migratoires actuelles

Au vu des principales caractéristiques des tendances et habitudes migratoires actuelles au Cameroun, exposées dans la partie C, nous sommes amenés à différents constats :

En termes d'immigration, si la population migrante résidant au Cameroun a considérablement augmenté entre 1976 et 1987, elle a significativement diminué entre 1995 et 2005. Les indications de la DPNU prévoient même une nouvelle baisse de cette population d'ici 2010. Ces estimations étayent la thèse selon laquelle le Cameroun n'est pas une destination privilégiée d'immigration.

On observe en effet une baisse du nombre de migrants occidentaux entre 1997 et 2007, ainsi que du nombre de ressortissants français vivant au Cameroun. De même, on observe une faible représentativité des ressortissants d'autres pays comme la Russie, le Gabon, le Congo, l'Ukraine ou encore le Niger. Le pays est également moins sollicité par les demandeurs d'asile.

En revanche, des milliers de réfugiés provenant de certains pays de la sous-région d'Afrique centrale (Tchad, Centrafrique, Rwanda) et de la sous-région d'Afrique de l'Ouest (Nigeria) viennent au Cameroun, du fait de sa relative stabilité politique et économique. Cette analyse tend à démontrer que le Cameroun est un pays d'accueil pour ces réfugiés.

Si l'on tient compte de la diminution d'immigrants au Cameroun, et en l'absence de données sur la population des travailleurs migrants, permanents et temporaires, on peut en conclure que le pays n'offre pas suffisamment d'opportunité d'emploi aux travailleurs migrants. Il est d'autant plus difficile de cerner cette migration du travail que des milliers de personnes concernées exercent des petits métiers, dans le secteur informel. Majoritairement, les travailleurs migrants au Cameroun proviennent soit des pays d'Afrique de l'Ouest (Nigeria, Mali, Sénégal, Niger et Guinée) soit des pays de l'Afrique centrale (Tchad, Centrafrique). Les secteurs d'emploi étant pour les uns (Afrique de l'Ouest) le petit commerce, la vente de vêtements et de pièces détachées et, pour les autres (Afrique centrale), la cordonnerie et le gardiennage (cf. C.1.2).

Malgré une augmentation du nombre de visiteurs et de touristes depuis quelques années, selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le Cameroun ne peut être considéré comme une destination touristique. En effet, ce secteur est très peu développé. On estime à moins de 500 000 le nombre de touristes qui visitent le Cameroun chaque année, en raison d'un certain nombre d'obstacles, préalablement cités.

Un autre aspect de la complexité du phénomène migratoire au Cameroun relève du peu de maîtrise du nombre d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire. Le même constat s'impose concernant les travailleurs irréguliers, en raison d'un certain nombre de facteurs, analysés dans la partie C.1.3. Du fait de la stabilité politique, économique et sociale du pays, les expulsions d'étrangers, tout comme les retours volontaires, sont rares. Enfin, on relève que la plupart des mouvements migratoires d'étrangers provenant des sous-régions d'Afrique de l'Ouest et du Centre, vers le Cameroun, s'effectuent par la route (cf. C.1.3).

D'autre part, la population camerounaise n'a pas propension à émigrer. En effet, en 2007, la proportion de Camerounais vivant hors des frontières du pays représente 0,009 % de la population totale. Cette analyse est renforcée par les données du HCR, qui observe une baisse des demandeurs d'asile de nationalité camerounaise, entre 2004 et 2008. Les destinations privilégiées par les migrants camerounais sont la France, le Gabon, le Nigeria et les Etats-Unis.

Par contre, d'après les statistiques du HCR en 2009, on note une augmentation du nombre de réfugiés de nationalité camerounaise. Vu sous cet angle, le Cameroun peut être considéré comme un pays de départ.

D'après les statistiques de l'OCDE, on retrouve les migrants de nationalité camerounaise dans les secteurs de la santé, l'éducation, les affaires, l'industrie ou encore la distribution/vente.

Les statistiques de l'UNESCO, quant à elles, indiquent une augmentation croissante des étudiants de nationalité camerounaise dans l'enseignement supérieur, principalement en Europe (Allemagne, France et Italie) et aux Etats-Unis. Ils y étudient pour la plupart les sciences de l'éducation, les sciences humaines/sociales, le droit et les sciences de l'ingénierie, d'après les données de l'OCDE.

Si le nombre total de touristes/visiteurs de nationalité camerounaise est en hausse ces dernières années, d'après l'OMT, cette tendance varie selon les destinations. La tendance à la hausse s'observe à destination des pays

africains (Nigeria et Bénin). Par contre, le nombre de visiteurs en provenance du Cameroun est en baisse au sein de l'Union européenne. Ce phénomène nous amène à envisager la prédominance d'une migration intra-africaine.

D'après les chiffres de l'INSEE, les Camerounais sollicitant le regroupement familial en Europe, et particulièrement en France, sont en nette augmentation avec une prépondérance de femmes (cf. C.2.2).

Pour ce qui est des migrants de nationalité camerounaise en situation irrégulière, les données de CIREFI indiquent une augmentation de leur nombre, en Europe, entre 2006 et 2007. Concernant les expulsions de ressortissants camerounais, les chiffres sont relativement négligeables. Les principaux secteurs d'emploi des Camerounais travaillant dans l'irrégularité sont la restauration, le textile, l'agriculture, le bâtiment, et les travaux domestiques (cf. C.2.3).

D'après les indications de la Banque mondiale, les envois de fonds par les migrants camerounais sont en augmentation depuis 2001. Les transferts de fonds des migrants s'effectuent essentiellement par les institutions de transferts (Western Union, Money Gram et Express Union). Ces fonds sont généralement utilisés à des fins de consommation, de santé ou encore d'éducation (cf. C.4).

D.2 Identification des facteurs générant la migration

Au regard des conditions socio-économiques examinées dans les parties A et B, les causes de migration sud-sud et nord-sud sont multiples et variées. Elles sont dues : aux conditions de développement des pays du Sud, au climat économique de ces pays, aux changements démographiques, au développement du marché du travail ou encore du capital humain, et aux pratiques ethniques/culturelles.

Concernant l'analyse des conditions de développement des pays du Sud, le Cameroun, comme la plupart des pays en développement, connaît depuis le milieu des années 1980 des difficultés en raison de la pauvreté, la crise économique, la croissance démographique galopante, le poids de la dette extérieure, l'urbanisation mal maîtrisée des villes et des politiques d'ajustements souvent inadaptées à la réalité nationale. L'analyse des indicateurs de pauvreté révèle que son incidence sur la population en 2007 est de 55 %, ce qui est loin de l'objectif de 25 % à atteindre par l'Etat d'ici à 2015. Après avoir atteint 11,8 % en 2002, le taux de prévalence du VIH/SIDA a globalement chuté, pour stagner autour de 5,5 % depuis 2004. Toujours d'après l'analyse des indicateurs de pauvreté, on observe une augmentation de l'APD depuis 2006 (cf. A.1).

D'après les indicateurs de développement, le Cameroun s'est toujours classé parmi les pays à développement humain moyen, avec un indicateur (IDH) tournant autour de 0,500 et 0,779 (PNUD, 2006 et 2004).

Si l'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes, les indicateurs de scolarisation sont défavorables aux femmes. On observe, en outre, une augmentation des taux d'accès à l'enseignement primaire. Ainsi s'expliquent les nouvelles tendances migratoires des populations, allant des campagnes vers les villes, puis des villes vers les pays de la sous-région et enfin vers d'autres continents, principalement l'Europe, avec comme principal objectif l'amélioration de leurs conditions de vie.

L'étude des changements démographiques sur la migration des populations révèle que les principales tendances migratoires au Cameroun sont dues à l'augmentation de la population (14,8 millions d'habitants en 2000 contre 17,9 millions d'habitants en 2007). Plus de la moitié d'entre elle vit en effet sur 34 % du territoire, en se concentrant dans les métropoles au détriment des zones rurales pauvres.

Cette analyse révèle également que le climat économique qui prévaut dans les pays du Sud, en général, et en particulier au Cameroun, est propice à la migration des populations. En effet, on observe une augmentation du nombre de réfugiés de nationalité camerounaise ; de plus, le montant de la dette publique y est élevé, ainsi que celui de la dette extérieure. Le climat des investissements est défavorable à l'implantation d'entreprises, malgré un énorme potentiel. La capacité à attirer les IDE reste également faible, comparativement à certains pays comme la Tunisie. L'économie est caractérisée par la prépondérance du secteur informel qui absorbe près de 90 % de la main d'œuvre.

La part des échanges commerciaux entre le Cameroun et les pays de l'UE reste faible. Seuls quelques pays de l'UE sont concernés par ces échanges. De même, les échanges avec les pays africains et le reste du monde sont faibles.

L'analyse de la structure du marché révèle la prédominance du secteur primaire. La politique de l'emploi est régie par l'Etat. Le taux d'activité des personnes âgées de 10 ans et plus, est de 71,5 %. Au sens du BIT, le taux de chômage tourne autour de 4,4 % et frappe davantage les jeunes en milieux urbains (cf. B.2).

D'après l'analyse des indicateurs du capital humain, on note une stagnation des taux d'inscription à l'école primaire, durant la dernière décennie. Les indicateurs de qualité révèlent une dégradation des conditions d'apprentissage

et d'encadrement, comme en atteste le taux de redoublement estimé à 28 % chaque année (cf. B.4).

Au terme de cette analyse, les nouvelles tendances migratoires, observées au sein de la population camerounaise, sont dues aux conditions particulièrement difficiles de développement du pays.

Toutefois, en rapport avec les OMD, le Cameroun a effectué d'énormes progrès. La pauvreté a considérablement baissé, la qualité de l'instruction a progressé. Des efforts ont été faits par le gouvernement dans la lutte contre le SIDA, le paludisme et d'autres maladies.

D.3 Evolution probable des mouvements migratoires

Depuis quelques années, les pays de l'OCDE ont adopté une attitude plus restrictive vis-à-vis de l'entrée et du séjour des étrangers. Certains ont même durci les conditions requises du regroupement familial, comme par exemple l'Autriche, le Danemark ou encore les Pays-Bas, tout en renforçant les procédures de sélection des nouveaux immigrés, notamment des travailleurs qualifiés (c'est le cas des pays d'installation mais aussi du Royaume-Uni, de la France et de la Norvège). Les mesures visant à accélérer l'examen des demandes d'asile et à décourager celles qui paraissent non fondées ont pris de l'ampleur (cas de la Belgique). La lutte contre l'immigration irrégulière et l'emploi illégal des étrangers a été renforcée. Les contrôles aux frontières sont plus stricts, l'inspection sur les lieux de travail et les contrôles d'identité à l'intérieur du territoire sont renforcés, de même que les actions de coopération internationale avec les pays d'origine pour la réadmission des étrangers en situation irrégulière, assorties parfois de la signature de nouveaux accords bilatéraux de main-d'œuvre (OCDE, 2003).

Bien que ces mesures ne puissent éradiquer ni même empêcher les flux migratoires vers l'UE, la tendance de l'immigration vers le continent européen est à la baisse au profit des destinations africaines (Nigeria, Bénin).

De nouvelles solutions sont recherchées dans le co-développement. Des politiques d'incitation au retour sont élaborées, visant un investissement de la diaspora dans les pays d'origine. Les solutions sont également recherchées pour améliorer les conditions de vie des populations, à travers la révision, par exemple, du cadre de la politique migratoire (partie E) pour une meilleure prise en compte des problèmes soulevés par les flux.

PARTIE E : Efficacité des politiques dans la gestion du phénomène migratoire

E.I Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration

Les décisions les plus significatives et les plus médiatisées, les décrets, lois et arrêtés datent de l'époque coloniale. La loi la plus récente portant sur la régulation des flux migratoires, adoptée par l'Assemblée nationale et promulguée par le Président de la République, est la loi n° 97/012 du 10 janvier 1997. Elle fixe les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun (Sindjoun, 2004).

Ce cadre fait l'objet d'une révision depuis 2008. Il devrait traiter des questions attenantes aux politiques sécuritaires, aux transferts de fonds des migrants, à la diaspora (transfert des compétences), aux politiques de retour, à la fuite des cerveaux ainsi qu'à la migration irrégulière.

E.I.I Aperçu des récents développements de la politique migratoire

- **Initiatives stratégiques en cours pour créer un cadre d'action de la migration**

L'une des initiatives stratégiques prises par le Cameroun est la décision de procéder depuis 2008, à la **révision du cadre national de politique migratoire**. Ce cadre porte sur « la politique camerounaise en matière de migration et de développement » (le portail du gouvernement, services du Premier Ministre, conseil de cabinet du 31 juillet 2008).

A première vue, cette nouvelle politique inclut :

- Les actions de prévention, les mesures sécuritaires et de répression prises ou envisagées et les droits humains des migrants.
- Les actions à mener pour lutter contre les raisons profondes des migrations irrégulières. Cette deuxième partie comporterait notamment un inventaire de secteurs dans lesquels les partenaires ou bailleurs de fonds de l'Union européenne (UE) et des organisations internationales pourraient investir dans le cadre d'actions immédiates en matière de migration et de développement.

Une autre initiative du Cameroun qu'il convient de souligner, est la création d'un **groupe de réflexion** sur les problèmes liés à la migration, constitué des représentants de chaque ministère. Ce groupe de travail est opérationnel depuis 2007 (Ministère des Relations extérieures MINREX, du Cameroun, 2007).

La **prise en compte des questions de mobilité dans l'ECAM III** (dont le rapport était attendu en fin d'année 2008) en vue de leur insertion dans le DSRP pour une meilleure élaboration des politiques migratoires par l'Etat (INS, questionnaire principale ECAM III, section 8, migration et mobilité résidentielle, page 17, 2007).

La participation du Cameroun, ces dernières années, aux travaux et multiples **conférences ou ateliers sur les migrations** organisés à travers le monde par les principaux bailleurs de fonds et organisations internationales, comme la conférence de Rabat au Maroc ou encore celle de Tripoli en Libye, démontre la volonté du gouvernement de créer un cadre d'action migratoire.

Autre initiative notable, **la signature et la ratification de certains accords bilatéraux et multilatéraux**, tant au niveau régional qu'international, sur la circulation des personnes avec certains Etats. On remarque également la volonté manifeste du Cameroun de renégocier l'aspect bilatéral de certains accords sur les questions de mobilités, comme par exemple les accords de Cotonou.

- **Autres programmes relatifs à la migration et au développement et leur intégration dans le cadre stratégique national**

Ces programmes⁴ en cours d'élaboration, tout comme le cadre de la politique nationale, portent sur l'appui au co-développement. Il concerne aussi bien les migrants qui désirent retourner de façon définitive dans leur pays pour y créer une activité, que ceux qui souhaitent y retourner de façon temporaire, afin d'y promouvoir des activités productives ou des projets sociaux, et faire ainsi bénéficier leur pays d'origine de leur savoir-faire, de leurs compétences et de leurs relations.

Il faut toutefois noter que ces différents programmes sont encore à l'étude au Cameroun. Il s'agirait donc pour le gouvernement d'inciter la diaspora à définir des domaines prioritaires d'intervention dans l'agroalimentaire, les nouvelles technologies, la gestion, la santé ou encore l'environnement.

⁴ Informations issues de la proposition du cadre provisoire de la politique migratoire, élaboré par le comité ministériel mis en place par l'Etat, et dont le Ministère des Relations extérieures a la charge.

L'objectif de l'Etat serait donc de mettre en place des mesures incitatives telles que :

- La création de petites et moyennes entreprises (PME) par les migrants résidants à l'étranger, avec une orientation spécifique vers les secteurs économiques prioritaires. La création d'une agence de facilitation et de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat serait alors également nécessaire.
- La création d'une société de financement des PME.
- La facilitation de l'accès aux crédits pour attirer les investisseurs.
- La mise en place d'un dispositif d'appui technique et financier spécifique pour les jeunes experts camerounais installés à l'étranger.
- La mise en application des dispositions de la charte des investissements.
- L'amélioration du cadre législatif et réglementaire, afin de l'adapter aux principes et règles en vigueur sur le plan international dans les domaines du droit des affaires et de la gouvernance.
- Les banques camerounaises, sous l'impulsion des pouvoirs publics, pourraient se rapprocher des banques étrangères pour obtenir des garanties dans les pays de résidence des investisseurs, issus de la diaspora. Il serait ainsi possible de pallier aux risques de remboursement des crédits accordés par les banques locales.
- La négociation des mesures fiscales incitatives avec les partenaires au développement.
- La réforme du code de nationalité camerounais en vertu de l'article 31 de la loi n°68-L-F-3 du 11 juin 1968 portant code de la nationalité camerounaise encore en vigueur.

L'application de ces mesures par l'Etat aurait pour objectif de convaincre les partenaires au développement d'appuyer les grands axes de sa politique migratoire. La mise en place de politiques appropriées pourrait en effet convertir les migrations en facteur de développement, aussi bien pour les pays d'origine que pour les pays de destination.

E.1.2 Aperçu de la législation nationale

• Principale législation nationale relative à l'admission et à la résidence des migrants

La principale législation nationale relative à l'admission et à la résidence des migrants est la loi régissant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers du territoire camerounais. Ces mesures ont d'abord été définies par

la loi n°90/43 du 19 décembre 1990, relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie du territoire camerounais. Ces dispositions sont complétées par le Décret n° 90/1246 du 24 août 1990, et par la loi n° 97/012 du 10 janvier 1997, fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun. Cette dernière comporte 11 chapitres et 51 articles. Elle prévoit, en cas de délit, des peines telles que le refoulement, la reconduite à la frontière, l'expulsion et des pénalités.

Ainsi, la politique migratoire au Cameroun se définit essentiellement en termes de régulation des flux migratoires aux frontières (Sindjoun, 2004 ; Balkissou Hayatou, 2006).

Concernant l'immigration/émigration, le législateur camerounais a introduit des critères particulièrement sélectifs quant aux étrangers autorisés à pénétrer sur le territoire camerounais, ou aux ressortissants nationaux autorisés à en sortir.

Parmi ces dispositions, prises selon une perspective économique, sécuritaire et politique, on citera :

- Le décret n° 74-580 du 11 juin 1974, exigeant de la part de tout prétendant à l'immigration au Cameroun de justifier sa « participation effective à l'effort national de développement » (art. 4, 6, 9 et 11).
- La carte de résident, accordée prioritairement aux étrangers entrés sur le territoire afin d'y exercer une activité économique (art. 1, 5, 7 et 8).
- Le décret 62-DF-23 du 17 janvier 1962, instituant le passeport fédéral et réglementant l'émigration du territoire de la République fédérale du Cameroun. Ce décret en son article 11, alinéa 2 dispose que « le passeport peut être refusé au demandeur si sa présence à l'étranger est de nature à porter atteinte à la sécurité de l'Etat». Il en est de même de l'article 12 du même décret, qui permet le retrait du passeport de tout Camerounais accusé du même acte.
- La loi n° 64-LF-14 du 26 juin 1964, relative à la répression de l'émigration clandestine des nationaux camerounais et celle n° 74-21 du 5 décembre 1974, portant sur la répression de l'émigration et de l'immigration clandestines. Ces deux lois édictent à tout Camerounais désireux de quitter le territoire de faire une demande de sortie auprès des services de police (article premier). L'article 2 de la loi de 1974 stipule : « Tout Camerounais ou étranger qui désire quitter le territoire national doit présenter à l'autorité compétente de police un passeport ou un laissez-passer, ou tout autre titre de voyage en cours de validité revêtu d'un visa de sortie».

- **La loi sur la nationalité camerounaise**

Avant l'indépendance, les autorités camerounaises avaient établi l'ordonnance n° 59-66 du 26 novembre 1959, sur la nationalité camerounaise. Elle a été remplacée en 1968, par la loi n° 68-LF-3 du 11 juin, et dont les modalités d'application sont précisées par le décret n° 68-D-478 du 16 décembre 1968. Cette loi constitue, encore à ce jour, le cadre réglementaire de la politique de la nationalité au Cameroun, en ce qui concerne l'intégration des immigrés par naturalisation (Sindjoun, 2004).

Cette loi comporte 7 chapitres et 48 articles. Elle stipule en son article 24 que, la nationalité camerounaise est accordée à la demande de l'étranger par décret. De même, l'article 35 stipule qu'un étranger ayant acquis la nationalité peut également la perdre par décret.

Enfin, l'article 31, précise qu'un Camerounais prenant une nationalité étrangère perd automatiquement la nationalité camerounaise. Il n'est donc pas possible de jouir de la double nationalité.

- **Mise en œuvre actuelle de la principale législation nationale**

Comme on le verra au point E.1.3, de nombreuses administrations sont impliquées dans la dynamique d'exécution de la principale législation sur la régulation des flux migratoires (loi n° 97/012 du 10 janvier 1997, fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun). Mais, la tâche la plus importante revient à la DGSN. Elle s'avère en effet être l'organe exécutif des décisions prises dans le cadre de la politique migratoire du Cameroun. Son action est complétée par celles des ministères et des opérateurs privés.

Conformément aux articles 63 à 67 du décret n° 92/255 du 28 décembre 1992 portant sur l'organisation de la sûreté nationale, l'élément central de la mise en œuvre de la politique d'émigration est la DGSN, par le biais de la direction de la police des frontières, de l'immigration et de la sécurisation des frontières nationales. Cette structure permet à l'Etat de monopoliser les moyens légitimes de circulation et de réguler à sa convenance la circulation des personnes à l'intérieur du territoire (Mbarga Mbarga V. H, 1999 ; Sindjoun, 2004). Ce monopole s'exerce par l'application des normes réglementant la délivrance des documents internationaux d'identification, comme les passeports, ou encore à travers la délivrance des visas et des cartes de séjour, le contrôle aux postes-frontières, l'exécution de mesures ponctuelles applicables aux immigrés, mais aussi la répression des délits d'émigration ou d'immigration.

L'établissement des passeports au Cameroun est régi par le décret n°90/1245 du 24 août 1990. Par rapport aux décrets n° 62-DF-23 du 17 janvier 1962 et n° 75/5 du 22 janvier 1975, relatifs respectivement à l'institution et à l'établissement des passeports, la loi de 1990 est plus libérale. L'article 5 de cette loi prévoit pour le passeport ordinaire, une période de validité de 5 ans, renouvelable deux fois. Les précédentes lois fixaient leur période de validité à 3 ans, renouvelable une seule fois.

La délivrance des visas et des cartes de séjour aux aéroports et aux postes-frontières incombe également à la DGSN. Jusqu'à la promulgation du décret n°90/1245 du 24 août 1990, réglementant l'établissement des passeports et la sortie des ressortissants nationaux, non seulement les étrangers mais aussi les Camerounais devaient solliciter un visa de sortie auprès de la DGSN. Toute femme mariée devait obtenir une permission de sortie de la part de son époux. Mais depuis la promulgation de la loi de 1990, seuls les étrangers sont astreints aux formalités de visa (art. 38 du décret n° 90/1245, art 29 de la loi n° 97/012 du 10 janvier 1997).

La DGSN est en charge du contrôle aux postes-frontières, de l'exécution de mesures ponctuelles applicables aux immigrés ainsi que de la répression des délits d'émigration ou d'immigration. D'après la loi n° 74-21 du 5 décembre 1974, jusqu'en 1990, le délit d'émigration concernait les étrangers et les nationaux.

Le Ministère des Relations extérieures (MINREX), le Ministère de la Justice (MINJUSTICE) et le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MINATD) complètent les actions de la DGSN. Tous, dans la limite de leurs attributions et selon leur domaine de compétence, participent donc au processus de mise en œuvre de la politique migratoire du Cameroun, et principalement à la gestion des immigrés.

Le MINREX est incontournable pour toutes questions relatives aux réfugiés. Par exemple, c'est auprès de ce ministère que les demandes de légalisation des associations d'étrangers présents au Cameroun sont déposées pour avis, avant d'être transmises au MINATD. C'est également le MINREX qui traite les plaintes formulées par les diplomates africains et qui ont trait aux questions d'ordre migratoire.

Toujours en complémentarité avec les actions de la DGSN, le MINJUSTICE intervient dans tout ce qui se rapporte à la naturalisation des étrangers au Cameroun. Le MINATD, pour sa part, gère certains aspects de la politique migratoire, pour lesquels la DGSN n'est pas compétente. Cela peut-être le cas

par exemple concernant l'exploitation des rapports de la sûreté nationale et de la gendarmerie, ou pour délivrer les autorisations d'associations d'étrangers au Cameroun (art 21 du décret n° 98/147 du 17 juillet 1998).

Jusqu'en 1990, les établissements hôteliers devaient assister la police dans la mise à jour du fichier statistique et qualitatif des étrangers présents sur le territoire camerounais. Dans l'article 25 du décret n° 80-4 du 7 janvier 1980, fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers, les hôteliers, les aubergistes et logeurs devaient communiquer dans un délai de 24 heures au service de police ou de gendarmerie les noms et adresses des personnes qu'ils hébergeaient. Mais, depuis 1990, cette disposition a été supprimée de la législation camerounaise.

E.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration

- **Fonctions des divers ministères et organes gouvernementaux chargés de la gestion de la migration et des questions de la diaspora**

En ce qui concerne les fonctions des divers ministères et organes gouvernementaux chargés de la gestion de la migration et des questions de la diaspora, il faut souligner que la gestion de la politique migratoire au Cameroun est répartie entre cinq entités différentes: la Délégation générale à la sûreté nationale (DGSN), le Ministère des Relations extérieures (MINREX), le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MINATD), le Ministère de la Justice (MINJUSTICE) et la Présidence de la République du Cameroun (PRC). A côté de ces structures étatiques, deux catégories privées participent à la régulation des flux migratoires, à la demande ou sur injonction de l'Etat: les établissements hôteliers et les compagnies de transport (Sindjoun, 2004 ; Balkissou Hayatou, 2006).

La DGSN : est au cœur de la mise en œuvre de la politique d'émigration, d'immigration et de sécurisation/gestion des frontières nationales. Elle comprend six structures (direction de l'émi/ immigration, direction des frontières, direction des études, liaisons et archives, commissariat à l'émi/immigration, commissariat au port, aéroport et postes frontières) chargées de l'application des lois et règlements en matière d'émigration, d'immigration, d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers sur le territoire national.

Le MINREX : la direction du protocole et des affaires consulaires concourt avec la DGSN à l'exercice de la police des frontières aux termes des articles 121-

127 du décret n°2005/286 du 30 juillet 2005. Cette direction comprend le service des affaires consulaires, le service des étrangers au Cameroun et le service des affaires des réfugiés et des migrants.

Le MINREX (direction du protocole) joue le rôle d'intermédiaire entre les réfugiés et le MINATD, règle les problèmes relatifs à l'état civil des étrangers, contribue à la régulation des flux migratoires par l'octroi ou le refus du visa d'entrée à tout étranger sollicitant légalement l'accès au territoire camerounais.

Une cellule chargée de réfléchir et de recueillir les contributions de la diaspora camerounaise a également été créée au sein du MINREX: la Division des Camerounais de l'étranger. A ce sujet, on attend avec impatience le plan du gouvernement camerounais, toujours en cours d'élaboration, devant favoriser les contributions de la diaspora et établir des dispositions légales spécifiques aux transferts des fonds. Lors du conseil de cabinet du 31 juillet 2008, le Chef du gouvernement a demandé au Ministre des Relations extérieures ainsi qu'à certains membres du gouvernement d'accélérer la finalisation de la politique nationale de migration et de développement. Il les a également priés d'engager des actions de communication spécifiques à destination de la diaspora camerounaise. Une fois achevée, la proposition sera soumise à l'approbation du Chef de l'Etat (Portail du gouvernement, services du Premier Ministre, 2008).

Le MINATD : gère certains aspects de la politique migratoire, comme l'exploitation des rapports de la DGSN et de la gendarmerie nationale (art 20 du décret n°98/147 du 17 juillet 1998), la gestion des frontières internationales (art 30) et accorde les autorisations d'association d'étrangers au Cameroun (art 21).

Le MINJUST : complète l'action de la DGSN dans la gestion des immigrés. Il intervient dans la naturalisation des étrangers au Cameroun.

La PRC : joue le rôle de superviseur de la politique migratoire.

- **Rôle des acteurs non gouvernementaux et des organisations internationales dans la gestion des questions de politique migratoire**

Au Cameroun, plusieurs organisations internationales comme l'Organisation internationale du travail (OIT), le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) où encore l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont des programmes liés aux migrations. Ces différentes agences coopèrent avec le gouvernement camerounais, au moyen

d'appuis financiers ou techniques, afin d'élaborer des politiques de lutte contre la traite des enfants, la protection des réfugiés ou encore des travailleurs. Ces contributions de différentes organisations internationales permettent au Cameroun de bénéficier d'une véritable expertise dans l'élaboration et le suivi de sa politique migratoire. Concrètement, des réunions ont régulièrement lieu entre les ministères et ces organismes et des documents de travail (rapports, comptes rendus) sont mis à disposition du gouvernement camerounais.

Il existe au Cameroun quelques associations oeuvrant dans le champ de la migration, telles que : Solutions aux migrations clandestines (SMIC), l'Association de lutte contre les migrations clandestines (ALCEC), Welcome Back Cameroon (WBC). Toutes ces associations appliquent des programmes de sensibilisation. En tant qu'organisations de la société civile (OSC), ces associations contribuent à la volonté de l'Etat de créer un débat public sur ces questions. Des campagnes de sensibilisation sont organisées dans les lycées et autres établissements scolaires. Des émissions de radio et de télévision sont organisées autour d'une thématique liée aux migrations. Ces différentes actions entreprises par les OSC permettent aux populations cibles de savoir ce qui est fait au niveau gouvernemental, par exemple en matière d'emploi et d'insertion des jeunes dans le monde du travail. Elles permettent également de recueillir les doléances des jeunes afin de les transmettre aux plus hautes instances, favorisant ainsi une meilleure prise en compte des problèmes, lors de l'élaboration de la politique migratoire.

E.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire

• Coordination de politique

Le Cameroun dispose d'un groupe de travail interministériel sur les questions de migration et de développement. Ce comité est piloté par le service des migrants, situé au Ministère des Relations extérieures et opérationnel depuis 2007. Ce comité a déjà eu à collaborer avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), lors de la campagne d'information sur les dangers de la migration irrégulière, mise en œuvre en 2007. La question des migrations étant transversale, ce comité est constitué de tous les départements ministériels de l'administration camerounaise (MINREX, MINATD, MINFOP, MINTSS, DGSN, MINJUST, MINSANTE, MINAS). Chaque département ministériel doit identifier des thèmes portant sur la migration. Leurs contributions sont transmises au MINREX, chargé de rédiger le nouveau cadre de la politique migratoire du Cameroun.

• **Intégration de la migration dans les plans de développement**

Le DSRP est le cadre de référence de la politique économique du pays. Il décrit la gamme des initiatives prévues par le gouvernement, les objectifs de développement qu'il se propose d'atteindre et les modalités de suivi, ainsi que les besoins de financement requis (Fabien Eboussi Boulaga, 2009). Il a pour objectif principal de réduire sensiblement la pauvreté, au moyen d'une croissance économique forte et durable, d'une meilleure efficacité des dépenses, de politiques de réduction de la pauvreté convenablement ciblées et du renforcement de la gouvernance afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (République du Cameroun-DSRP, 2003). Depuis 2003, le pays s'est doté, d'un DSRP. Lors de l'élaboration du premier document, les questions migratoires n'avaient pas été prises en compte. Toutefois, la révision actuellement en cours, d'après l'ECAM III en phase de finalisation (2008), fait état des questions de mobilité. Pourtant, ces dernières ne représentent pas un axe stratégique pour le gouvernement, dans la mesure où le rapport « pauvreté, migrations et mobilité résidentielle au Cameroun » ne paraîtra qu'en mars 2009 (INS, Exposé sur le plan de publication des rapports d'analyse de l'ECAM III par ordre de priorité, Limbé du 07 au 11 juillet 2008).

• **Diaspora et développement**

Le Cameroun est encore au stade de la réflexion et son programme, visant à mobiliser la diaspora pour le développement du pays, à ses premiers balbutiements. Il s'agira donc pour le Cameroun d'aider à la réalisation de projets élaborés à l'initiative des migrants hautement qualifiés (universitaires, chercheurs, médecins, ingénieurs, cadre du privé) et de soutenir la mise en place de partenariats entre les institutions occidentales employant ces étrangers qualifiés et des institutions homologues du pays d'origine. Leur mobilisation pourrait intervenir sous forme de missions, susceptibles d'être reconduites à intervalles réguliers (les enseignants pourraient ainsi dispenser des cours, des médecins réaliser des opérations particulièrement délicates). Le pays compte ainsi suivre l'exemple du projet TOKTEN du PNUD.

Enfin, selon l'Etat, des cofinancements peuvent être consentis pour réaliser des projets d'aménagement local, proposés par des associations de migrants dans leur région d'origine, mais qu'elles ne sont pas en mesure de financer à elles seules (écoles, centres de santé, électrification rurale).

E.3 Coopération régionale et internationale

• Coopération internationale

Au niveau international, le Cameroun s'est lié à la communauté internationale sur les questions de migration et de développement par l'accord de Cotonou matérialisé à Rabat lors de la première conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement tenue en juillet 2006, puis dans le cadre de la conférence ministérielle UE-Afrique, en Libye, en novembre 2006, et enfin lors de la conférence parlementaire africaine de Rabat, du 22 au 24 mai 2008.

La conférence de Rabat porte en particulier sur les Accords de Cotonou, qui régissent les relations avec les Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Dans l'article 8, elle offre un cadre pour le dialogue politique et couvre, dans son article 13 un ensemble de questions relatives aux migrations. Après avoir posé le principe de l'égalité de traitement et de la non-discrimination, l'article 13 établit une relation entre la politique de développement et la gestion des flux migratoires : « *Les parties considèrent que les stratégies visant à réduire la pauvreté, à améliorer les conditions de vie et de travail, à créer des emplois et à développer la formation contribuent à long terme à normaliser les flux migratoires* ». Il évoque ainsi la nécessité « *d'appuyer le développement économique et social des régions d'origine des migrants* » et met l'accent sur la formation des ressortissants ACP. Le dernier volet de l'article 13 porte sur les questions liées à l'immigration illégale « *en vue, le cas échéant de définir les moyens d'une politique de prévention* ». Il pose le principe de la réadmission des ressortissants d'une des parties, illégalement présents sur le territoire de l'autre partie. Toutefois, il laisse aux accords bilatéraux le soin de définir les obligations spécifiques de réadmission et de retour des ressortissants (Sénat français, 2009). C'est dans le cadre de cet accord que le Cameroun a sollicité la rebilatéralisation des négociations de la gestion des flux migratoires avec la France.

• Coopération régionale

Au niveau sous-régional, le Cameroun fait parti de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) qui dans sa charte, prévoit « la suppression progressive entre Etats membres des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et au droit d'établissement » (art.4, al. 2 du traité instituant la CEMAC). Le pays étant davantage une terre d'immigration que d'émigration, un ensemble de mécanismes ont été mis sur pied pour promouvoir l'intégration sous-régionale

et permettre la fluidité des flux migratoires entre le Cameroun et les pays voisins. Se sont entre autres (Sindjoun, 2004):

- L'ordonnance n°90/007 du 8 novembre 1990 portant code des investissements du Cameroun. Il vise à faciliter l'installation des opérateurs économiques originaires de la CEMAC.
- La loi n° 90/031 du 10 août 1990, concernant l'exercice du commerce et qui est applicable aussi bien pour les ressortissants de la CEEAC que pour ceux de la CEDEAO (Maliens par exemple avec lesquels le Cameroun a conclu des conventions).
- Le privilège accordé par le Ministre de l'Enseignement supérieur aux immigrés originaires des autres Etats de la CEMAC et pour lesquels, les frais de scolarisation dans certaines grandes écoles et universités du Cameroun sont les mêmes que ceux des nationaux camerounais.

• **Accords bilatéraux**

Plusieurs Traités bilatéraux lient le Cameroun à la France, au Gabon, au Nigeria et au Mali (site de l'ambassade de France au Cameroun, 2008 ; Sindjoun, 2004):

- La convention de sécurité sociale du 05 novembre 1990 entre le Cameroun et la France, révisée en mars 2003. Cette convention porte sur la sécurité sociale des travailleurs et leur garantit la jouissance de leurs droits et prestations, une fois de retour dans leurs pays d'origine ; les aspects relatifs aux droits des migrants concernant le regroupement familial ; le séjour indépendant d'un emploi particulier et le droit d'accéder à la propriété et à la résidence de longue durée.
- La convention bilatérale franco-camerounaise du 26 juin 1976, relative à la circulation des personnes entre le Cameroun et la France.
- La convention bilatérale franco-camerounaise du 24 janvier 1994, relative à la circulation et au séjour des personnes entre le Cameroun et la France.
- La convention ratifiée le 21 octobre 1976, par la France et le Cameroun afin d'éviter la double imposition et d'établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproques en matière fiscale. Cet accord a été publié au Journal officiel le 11 septembre 1979.
- L'accord de coopération signé entre le Cameroun et le Gabon en 1977, relatif aux travailleurs migrants. Il stipulait, entre autres, que les travailleurs immigrés recrutés au Cameroun par la partie gabonaise devaient au préalable faire viser leur contrat de travail par le Ministre camerounais du travail.
- Le protocole d'accord du 6 février 1963, régissant le contrôle des mouvements

des personnes et des biens entre le Cameroun et la République fédérale du Nigeria.

- La convention d'établissement et de circulation des personnes entre la République du Cameroun et la République du Mali, signée à Bamako le 06 mai 1964.
- La convention en matière de nationalité entre le Cameroun et la République du Gabon du 14 avril 1978.

Par rapport à l'accord de Cotonou, le Cameroun a sollicité la rebilatéralisation des négociations entre la France et le Cameroun sur le projet français de regroupement familial par test ADN. La poursuite des négociations a entraîné la visite du Ministre français de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, en mai 2008.

• Partenariats dans le domaine de la migration

Coopération politique avec les pays voisins en matière de migration :

Cette coopération est créée principalement pour promouvoir l'intégration sous-régionale dans le cadre de la CEEAC et permettre la fluidité des flux migratoires entre le Cameroun et les pays voisins, notamment par le biais de (Sindjoun, 2004):

- L'ordonnance n°90/007 du 8 novembre 1990 portant code des investissements du Cameroun. Il vise à faciliter l'installation des opérateurs économiques originaires de la CEMAC.
- Le privilège accordé par le Ministre de l'Enseignement supérieur aux immigrés originaires des autres Etats de la CEMAC et pour lesquels, les frais de scolarisation dans certaines grandes écoles et universités du Cameroun sont les mêmes que ceux des nationaux camerounais.
- L'hospitalité du gouvernement et des populations à travers les activités de promotion de l'intégration africaine, telle la semaine de l'Afrique organisé par le MINREX ou encore l'accueil généreux réservé aux réfugiés depuis les années 1970.
- La prise en compte des immigrés dans le budget du MINATD ou encore celui de la DGSN.

Coopération politique avec les pays de destination des migrants :

Certains accords de réadmission sont en cours de négociation entre le Cameroun et certains Etats, comme la Suisse ou encore la France. Ces accords visent pour l'un, la réinsertion des Camerounais reconduits dans leur pays d'origine et, pour l'autre, le recours au test ADN dans le cas du regroupement familial.

E.4 Evaluation globale de la politique migratoire

Pour appliquer une politique migratoire de manière optimale, l'Etat doit mobiliser un certain nombre de ressources comme une surveillance accrue des frontières, la multiplication à l'étranger de missions diplomatiques et consulaires, la mobilisation des équipements utilisables en cas de refoulement/expulsion/reconduite à la frontière, la mise en place de structures d'accueil dans les aéroports/frontières et la multiplication de réunions interministérielles afin de permettre une évaluation effective de cette politique.

De nombreuses lacunes et incohérences nuisent à l'application des décisions prises par le Cameroun dans le cadre de la régulation des flux migratoires. On citera, entre autres, l'insuffisance des ressources mobilisées, le peu d'interaction entre les ministères et le poids des intérêts individuels. Le cadre d'action des autorités se trouve ainsi amenuisé au profit de stratégies individuelles, qui permettent aux migrants clandestins de se déplacer plus facilement à l'intérieur de l'espace national, délimité de surcroît par des frontières aux contours flous et particulièrement poreuses (Mbogning, 2004).

Concernant l'insuffisance des ressources, force est de constater que le pays ne dispose pas de moyens suffisants pour permettre une surveillance étroite des frontières. Le nombre de missions diplomatiques habilitées à délivrer des visas est également insuffisant ainsi que les structures d'accueil dans les aéroports et les postes frontières maritimes et terrestres.

S'agissant du manque d'interaction entre les ministères, de nombreux dysfonctionnements sont souvent constatés, malgré une correspondance très poussée entre toutes les institutions impliquées au premier chef dans les questions migratoires. Ainsi, le MINREX, bien qu'il associe constamment la DGSN dans les actions de rapatriement des réfugiés, n'est pas toujours informé des expulsions et autres refoulements à la frontière exécutés par les policiers.

L'individualisme administratif qui caractérise la fonction publique camerounaise depuis de nombreuses années peut expliquer en partie ce phénomène. Chaque structure administrative s'étant érigée en entité indépendante à cause des conflits de compétences, chacun se réclame de la plus grande expertise sur une question donnée.

Pour terminer sur les aspects sécuritaires, l'action gouvernementale dans son ensemble souffre d'un manque de coordination rigoureuse. Le système pâtit du manque de réunions ministérielles et séances de travail interministérielles, ainsi que de l'absence de comités interministériels permanents, relatif à la

régulation des flux migratoires (Mbogning, 2004 ; Nlep, 1986). L'application de la politique migratoire reste donc faible ou quasi inexistante.

Par ailleurs, la question des migrations étant transversale, cette politique ne saurait se limiter aux seuls aspects sécuritaires. De plus en plus de problèmes surgissent, qui nécessitent des solutions, notamment concernant l'emploi, le développement et la santé. Dans sa nouvelle approche, la politique migratoire prévoit outre les questions sécuritaires, la prise en compte des aspects liés au développement, à la diaspora, aux transferts de fonds, à la politique de l'emploi des jeunes, à la fuite des cerveaux ou encore au co-développement.

Ces contributions sont pour l'instant encore relativement éparses et se caractérisent par des actions isolées dans chaque département ministériel.

Même si beaucoup reste à faire, le Cameroun a effectué de nombreux efforts ces dernières années, afin d'améliorer le contexte migratoire ainsi que sa politique en la matière.

Ces efforts se sont notamment traduits par :

- La prise en charge dans l'ECAM III (2007) des questions de mobilité, ce qui n'était pas le cas avec l'ECAM I et II.
- L'introduction dans le DSRP en cours de finalisation, d'un axe stratégique portant sur les migrations.
- La mise sur pied d'un comité en charge des questions de migration, au sein de chaque ministère.
- La nécessité d'impliquer la diaspora camerounaise dans les projets de développement du pays.
- La signature de plusieurs accords sur la circulation des personnes et des biens, tant au niveau régional, que sous-régional.

PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la politique migratoire sur le développement

F.1 Impacts de la migration sur le développement socio-économique du Cameroun

Les rapports entre migration et développement sont nombreux et complexes. Bien que les recherches sur les effets de la migration et sur les indicateurs de développement doivent encore être approfondies, la mobilité internationale est aujourd'hui reconnue comme facteur de développement. Celui-ci a un impact aussi bien sur l'économie nationale, sur le marché du travail que sur la structure démographique et sociale du pays d'origine.

- **Impacts de la migration sur l'économie camerounaise**

La contribution des Camerounais au développement du pays est, pour une large part, inhérente aux transferts de fonds effectués par les migrants. L'importance économique de la diaspora permet de lutter contre la pauvreté. Une étude réalisée sur la diaspora camerounaise aux Etats-Unis en 2005, indique que la somme mensuelle transférée par un Camerounais au pays est évaluée en moyenne à 150 dollars E.-U. soit 90 000 FCFA (Tousse Juteau, 2005).

Selon la Banque mondiale, le montant des envois des migrants camerounais était évalué à 103 millions dollars E.-U. en 2005, soit 2,5 % de l'aide publique au développement (APD). Toujours selon la Banque mondiale, le montant des fonds transférés passe de 11 millions de dollars E.-U. en 2000, à 103 millions en 2004 et à 167 millions en 2008. Ce montant représente 0,8 % du PIB en 2008. On observe que les transferts d'argent des migrants sont autant, sinon plus, productifs que l'aide publique au développement (APD), qui n'atteint pas toujours les populations cible. Les transferts d'argent sont personnalisés et destinés à la prise en charge des frais médicaux, de scolarisation, au paiement des loyers ou encore à l'achat de biens de consommation.

En 2005, les fonds envoyés par les migrants de la France vers le Maroc ont atteint 4 074 millions d'euros, soit 9 % du PIB et 750 % de l'APD. Les fonds destinés au Sénégal s'élevaient à 1 254 millions d'euros, soit 19 % du PIB. Au Mali la même année, 456 millions d'euros ont été envoyés, soit 11 % du PIB et 80 % de l'APD, ainsi que 72 millions d'euros aux Comores, soit 24 % du PIB. Les ménages bénéficiaires de ces fonds reçoivent en moyenne et par an, 495 euros au Maroc,

855 euros au Mali, 515 euros aux Comores et 585 euros au Sénégal. Ces sommes leur permettent d'avoir un niveau de revenus supérieur à la moyenne nationale (BAD, 2008). Tout comme ces transferts effectués de la France vers le Maroc, les transferts de fonds effectués par la diaspora camerounaise viennent compléter les revenus des bénéficiaires et améliorent leurs conditions de vie.

Ces transferts stimulent l'activité économique du pays en se substituant aux crédits et autres modes de financement. Ils permettent d'initier des projets et autres activités génératrices de revenus. Pour une économie extravertie comme celle du Cameroun avec une balance commerciale (hors recette pétrolière) déficitaire, une balance de paiement bénéficiaire permet d'atténuer les effets pervers dus aux transactions commerciales. Par conséquent, les envois de fonds réduisent considérablement la perte de devises, causée par les déficits de la balance des paiements.

En revanche, ces transferts entraînent une forte dépendance vis-à-vis de l'argent des migrants et ne sont pas sans liens avec la baisse de l'activité économique et par conséquent du taux de croissance. Ces transferts déstructurent l'économie car ils sont à l'origine d'une répartition inégale des richesses, susceptible de générer une inflation locale.

• Impacts de la migration sur le marché du travail camerounais

L'impact de la migration des travailleurs temporaires/permanents au Cameroun peut se mesurer par l'augmentation des impôts. En effet, en prenant l'exemple des Nigériens, des Sénégalais et des Maliens qui s'adonnent à la vente de pièces détachées, à la couture et au commerce, on observe que la multiplication de leurs activités (dans les quartiers comme Mvog-ada, Ecole de police, Briqueterie), entraîne un surplus en terme d'élargissement de l'assiette fiscale. L'absence de chiffre ne permet pas de quantifier cet impact. Il s'explique par le fait que la plupart des travailleurs migrants temporaires/permanents travaillent dans le secteur informel. D'autres encore se jouent du fisc pour ne pas payer d'impôts. Enfin, le RGPH de 2004, censé fournir des informations sur cette catégorie, est toujours attendu. Toutefois, on observe que le secteur primaire absorbe 56 % de la main d'œuvre contre 14 % dans le secondaire et 32 % dans le tertiaire.

L'impact de la migration des travailleurs de nationalité camerounaise sur le marché du travail se traduit par l'apport d'une main d'œuvre hautement qualifiée dans tous les secteurs de l'économie (santé, affaires, restauration, commerce, distribution, services).

Enfin, l'augmentation du volume des échanges/transferts a entraîné l'expansion du secteur bancaire au Cameroun, à travers la multiplication et l'implantation de banques, de coopératives et autres compagnies de transferts (Western Union, Money Gram, Express Union) dans les dix provinces du pays. Cette implantation s'étend jusque dans les quartiers et les zones les plus reculés. La floraison de ces différentes compagnies génère des milliers d'emplois tout en stimulant la consommation. Ainsi, la compagnie financière Express Union compte plus de 200 agences à travers le pays et dans la sous-région. Depuis sa création il y a une dizaine d'années, elle a généré près de 5 020 emplois (Entretien avec un employé d'Express Union, 2008).

A l'instar d'autres pays africains, le Cameroun est touché par le phénomène de la fuite des cerveaux. Dans l'enseignement supérieur et dans la médecine, le constat est sans appel : de 1960 à 1990, l'Afrique aurait perdu 127 000 professionnels de haut niveau (Aka Kouamé, 2002).

Une enquête sur l'exode des professionnels de santé, commandée par l'OMS, démontre qu'en dix ans, le Cameroun a perdu 173 médecins, 50 dentistes, 155 infirmiers spécialisés en pédiatrie, en soins intensifs et en anesthésie, 50 accoucheuses et 9 pharmaciens. La même enquête a observé que 49 % de professionnels de santé avaient l'intention d'émigrer aux Etats-Unis et en Europe. La raison de cet exode relève du souhait d'améliorer leurs conditions de vie et de travail (Lututala, 2006).

L'enseignement supérieur au Cameroun compte environ 70 000 étudiants dont seulement 10 500 sont dans les filières professionnelles et technologiques et 12 900 dans les filières scientifiques universitaires. Parmi les 10 500 étudiants des filières professionnelles techniques, seulement 3 950 sont en filières technologiques, soit seulement 6 % des effectifs de l'enseignement supérieur (Aka Kouamé, 2002).

Chaque année, près de 5 000 jeunes diplômés sortent de l'université et se retrouvent ainsi sur le marché du travail. Parmi eux, beaucoup choisissent de poursuivre leurs études à l'étranger.

Cette migration a comme impact la perte de professionnels/main d'œuvre qualifiée et a pour effet d'entraîner la baisse de la qualité des soins dans les hôpitaux ou de l'éducation. Par conséquent, c'est l'économie dans son ensemble qui est affectée notamment au niveau de la production.

- **Changements démographiques et sociaux dus aux tendances migratoires actuelles**

L'émigration de Camerounais qualifiés engendre le phénomène de « fuite des cerveaux ». D'après les statistiques de l'OCDE, en 2005, on comptait 57 050 migrants internationaux d'origine camerounaise dans les pays occidentaux, dont 42,3 % étaient hautement qualifiés. Ce phénomène touche particulièrement les médecins et les universitaires.

D'après l'ordre des médecins, 4 200 médecins camerounais, en majorité des spécialistes, exercent à l'étranger. Sur place, il en reste seulement 800, ce qui fait 1 seul médecin pour 10 000 à 20 000 habitants dans les villes, et 1 pour 40 000 à 50 000, dans les zones défavorisées (Pigeaud, 2007).

L'Afrique est le continent qui pâtit le plus de la migration des compétences, avec en moyenne 10,4 % de sa population qualifiée qui part à l'étranger, dont 3,3 % sur le continent américain et 5,5 % en Asie. En Afrique sub-saharienne, si les travailleurs qualifiés représentent tout juste 4 % de la population active, ils constituent 40 % des migrants (Banque mondiale, 2005).

Cette mobilité a tendance à changer la structure démographique et sociale du pays d'origine dans la mesure où il y a une diminution de la population active (20-35 ans) et une augmentation de la population vieillissante, plus assez productive.

Ces changements s'observent aussi au niveau de la densité de la population (31,9 % en 2000 contre 35 % en 2005) et du taux d'urbanisation (50 % en 2000 contre 54,6 % en 2005). Ils sont pour la plupart inhérents à l'augmentation de la population étrangère, composée essentiellement de réfugiés fuyant les troubles dans leurs pays d'origine, entre 1987 et 2006.

F.2 Impacts des politiques migratoires sur le développement du pays

Comme énoncé précédemment (partie E), les différentes politiques migratoires en vigueur au Cameroun portent essentiellement sur les aspects sécuritaires. Toutefois, depuis juillet 2008, le nouveau cadre de la politique migratoire est en cours de révision. Si les premières politiques portaient sur les conditions d'entrée, de séjour et de sortie du territoire camerounais, la future politique, outre la lutte contre les fraudes d'état civil, par la sécurisation des documents d'identification (actes d'état civil et carte national d'identité) et la

mise en circulation du passeport biométrique, prend également en compte les transferts de fonds des migrants, les questions liées à la diaspora (transfert des compétences), les politiques de co-développement, les politiques de retour et la fuite des cerveaux ou encore le phénomène de la migration irrégulière.

- **Politiques migratoires**

L'application d'autres formes de politiques migratoires pourraient également être envisagés tels que:

- Le renforcement de la coopération entre l'Etat du Cameroun et les partenaires de la communauté internationale, à travers la signature ou la ratification d'accords bilatéraux et multilatéraux, portant sur la migration.
- La multiplication des fora entre le gouvernement et la diaspora, dans le but d'inciter cette dernière à participer au développement du pays et de favoriser le transfert des compétences et du savoir faire. Plusieurs rencontres de haut niveau ont ainsi eu lieu ces dernières années entre la diaspora et le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINFOP) ou encore le Ministère de l'Enseignement supérieur (MINSUP). La multiplication des rencontres avec les communautés expatriées, par exemple lors des journées d'amitié Europe-Cameroun, organisées depuis 2003 par le Ministère des Relations extérieures permettent un échange d'idées susceptibles de provoquer un changement de comportement de la diaspora et des gouvernants.
- Ces initiatives, bien que marginales et éparses (au regard de l'immense potentiel de la diaspora camerounaise), ont des effets positifs non négligeables sur le développement du pays.
- Le développement des programmes visant la promotion du genre, comme les stratégies de lutte contre la pauvreté dans le secteur des femmes, à travers des actions de renforcement des capacités techniques et d'encadrement des associations. Ces initiatives auraient comme impacts positifs :
 - la formation des femmes dans les filières agropastorales, la coiffure, l'industrie de l'habillement, les technologies de l'information et de la communication, l'hôtellerie et le montage de projets ;
 - la formation des femmes dans la transformation des produits alimentaires ;
 - la formation des femmes dans les techniques de gestion des microprojets générateurs de revenus ;
 - la formation des femmes dans les techniques de construction des puits, hangars et magasins de stockage des produits vivriers.

- Le développement des échanges commerciaux avec les pays voisins se traduirait par le développement de nouveaux marchés frontaliers, capables de stimuler l'esprit d'entreprise des jeunes et de favoriser le développement des régions frontalières. A terme, cela permettrait d'augmenter l'offre des produits camerounais sur les marchés de la sous-région de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) mais également d'améliorer les revenus des producteurs et les recettes fiscales de l'Etat.
- L'amélioration des stratégies de lutte contre le chômage, le sous-emploi et la promotion de la formation professionnelle des jeunes se traduiraient par l'extension de certains programmes du FNE, tel le Programme emploi diplômé (PED), ou encore le Programme intégré d'appui aux acteurs du secteur informel (PIAASI) et l'abolition du système d'emplois temporaires au sein des ministères. Dans cette optique, l'Etat camerounais vient d'entreprendre, courant 2008, la contractualisation des temporaires dans toute l'administration.
- L'intensification des campagnes de sensibilisation sur les dangers des migrations irrégulières, effectuées par les organisations internationales et les associations de la société civile, en partenariat avec certains Etats européens, permettrait une prise de conscience des dangers encourus chez les potentiels migrants clandestins (15-35 ans) mais également sur les différentes opportunités de développement qu'offre le pays.

• Politiques sécuritaires

De manière structurelle, la mise en place de politiques sécuritaires permettrait une amélioration de la sécurisation des frontières et du renforcement de la coopération en matière de traite d'êtres humains. En outre, elle permettrait de lutter efficacement contre les filières d'immigration illégale, par la sécurisation des documents d'identification et de voyage (état civil, carte nationale d'identité et passeport). Le gouvernement camerounais, par décision du Premier Ministre camerounais datant du 9 janvier 2004, a ainsi procédé à la mise en place d'une structure chargée de poser les jalons d'un état civil sécurisé (AIMF, 2004).

Ces différentes actions participent de la volonté du Cameroun de développer un système unique et centralisé qui délivre les documents officiels permettant de voyager et qui lutte efficacement contre les fraudes.

Les effets de développement de la nouvelle politique sécuritaire, en cours d'élaboration, pourraient avoir des effets positifs quant à la protection de la diaspora camerounaise, grâce au renforcement des effectifs des services consulaires à l'extérieur. Le Cameroun compte moins d'une soixantaine d'ambassades et de consulats à travers le monde.

La multiplication des conventions bilatérales visent à améliorer la protection des Camerounais de l'étranger. On citera à titre d'exemple la convention du 05 novembre 1990, révisée en mars 2003, liant le Cameroun et la France sur les thèmes de sécurité sociale et de protection des travailleurs ou encore, celles des 26 juin 1976 et 24 janvier 1994, sur la circulation et les conditions de séjour des personnes entre le Cameroun et la France (Balkissou Hayatou, 2006).

Autre exemple méritant d'être souligné et qui atteste du développement des politiques sécuritaires, la création au sein du Ministère des Relations extérieures (MINREX) d'une division des Camerounais de l'étranger et d'un service des migrants et des réfugiés, en vue d'optimiser l'encadrement des communautés camerounaises de l'extérieur. Ces départements ont également pour but de maintenir un contact permanent, afin de connaître les attentes de la diaspora et inciter ses membres à investir davantage dans leur pays d'origine, grâce à une communication efficiente.

Cette initiative pourrait se traduire par la création d'un site internet pour la collecte des contributions de cette diaspora.

PARTIE G : Conclusions

G.I Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes

L'analyse des données recueillies au Cameroun au cours de ces sept derniers mois révèle plusieurs tendances.

En matière d'immigration, on observe une diminution des immigrants de 1995 à 2010. La lecture des RGPH, de 1976 et 1987, indique une augmentation de la population d'immigrants au Cameroun au cours de la période 1976-1987. En 2008, les statistiques du DPNU relèvent que cette population n'a cessé de régresser entre 1995 et 2005, passant de 246 171 à 211 880 personnes au cours cette période. Les mêmes estimations prévoient une nouvelle baisse de cette population à 196 570 personnes, d'ici 2010. On observe également une baisse du nombre d'immigrants de la communauté française au Cameroun entre 1997 et 2007. Elle est passée -0,5 % en 1997 à -12,6 % en 2007. Le pays n'est pas donc pas une destination d'immigration privilégiée par les migrants.

Par contre, au vu de la forte affluence de réfugiés au Cameroun, et de leur nombre sans cesse croissant, on peut considérer le Cameroun comme un pays d'accueil. Il découle de cette observation que la migration en Afrique centrale est d'abord sud-sud (entre pays africains) avant d'être nord-sud (pays africains et pays européens). Le Cameroun est une plaque tournante des migrations en Afrique centrale de par sa relative stabilité politique et économique.

En matière d'émigration, on observe une tendance à la croissance du flux des migrants, notamment avec l'augmentation des réfugiés et des étudiants de nationalité camerounaise. Les pays africains (Nigeria et Bénin) comptent parmi les destinations les plus prisées des touristes camerounais, ce qui indique, contrairement aux idées reçues, que les flux migratoires entre les pays africains sont plus importants et plus denses que les flux entre les pays du Nord et ceux du Sud.

Parmi les raisons justifiant la volonté des migrants potentiels à quitter le pays on peut noter le contexte actuel de pauvreté, le fort taux de chômage, le sous-emploi, le désir d'amélioration des conditions de vie, le caractère informel de l'économie, le climat délétère des investissements, le boom démographique, la qualité de l'éducation, l'absence de débouchés en matière d'emploi.

Au cours de ces dernières années, la proportion des migrants camerounais en situation irrégulière en Europe est en nette augmentation. Le Cameroun peut être qualifié de pays de départ.

Les Camerounais cohabitent de façon harmonieuse avec les différentes communautés étrangères, comme en atteste le faible nombre d'expulsions aux frontières, de refoulements, et de retours volontaires. Cela nous permet d'établir que le Cameroun est également un pays de transit pour des milliers d'étrangers.

Concernant les transferts de fonds, on observe une augmentation de ceux effectués par les Camerounais vivant à l'étranger, en direction de leur pays d'origine. Les compagnies de transfert effectuent près de deux tiers des envois, un sixième se fait au travers des institutions financières bancaires et le reste par le canal informel. Les montants des frais de transfert sont élevés mais les délais de traitement sont rapides.

Le Cameroun s'est résolument décidé à faire des questions migratoires une priorité de sa nouvelle politique de développement, actuellement en cours de finalisation. L'élaboration d'un axe stratégique consacré aux questions migratoires dans le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) et la mise en place d'un cadre national de la politique migratoire depuis 2008 le confirment (Portail du Gouvernement, 2008).

La migration internationale en tant que facteur de développement tend à jouer un rôle primordial dans le processus de développement du pays, à travers la volonté du gouvernement d'impliquer la diaspora dans les projets de développement et l'augmentation du volume des transferts de fonds des migrants. Ces fonds servent à lutter contre la pauvreté ou encore le chômage.

Les pays du Sud, dont fait parti le Cameroun, font face à une perte de main d'œuvre qualifiée, notamment de médecins, d'universitaires et autres travailleurs qualifiés, au profit des pays industrialisés en particulier européens (Pigeaud, 2007).

On observe également une réelle volonté des pays industrialisés d'aider les pays en développement comme le Cameroun à sortir du sous-développement, ceci notamment à travers l'augmentation de l'APD.

G.2 Recommandations pour l'amélioration des statistiques migratoires

• Identification et explication des lacunes statistiques

Au terme de cette recherche/collecte de données sur le profil migratoire au Cameroun, les lacunes statistiques suivantes ont été relevées :

- **L'absence de données sur une longue période** : dans la plupart des cas, il est difficile de trouver les données sur cinq ou dix années consécutivement sur des sujets aussi cruciaux que ceux de la santé, de l'économie ou encore de la population. Ceci s'explique par le fait que l'Institut national de la statistique (INS) et le Bureau central des recensements et études de population (BUCREP) ne disposent pas des données nécessaires ni même des moyens suffisants pour procéder à la collecte et à l'analyse de ces données.
- **L'absence d'une réelle volonté des décideurs de mettre sur pied un système de collecte des données** : la majorité des données recueillies sur le pays ont été fournies par des sources étrangères qui semblent être mieux informées et plus préoccupées par l'état du pays.
- **La caducité de certaines données utilisées** : dans certains cas, les données considérées n'ont pas été actualisées depuis des années. Il est difficile d'obtenir les chiffres de l'année en cours ou ceux de l'année qui précède l'enquête. Plusieurs statistiques ne sont que le fait d'estimations/projections.
- **Le manque de données sur les Camerounais de la diaspora dans les tendances migratoires, leur répartition par âge, sexe et durée de séjour dans les pays d'accueil** : ceci s'explique par la faible capacité du pays à gérer les flux migratoires, à travers ses services consulaires dans les pays d'accueil (le pays dispose à peine d'une soixantaine d'ambassades et consulats).
- **Le manque de données sur les travailleurs migrants permanents et temporaires** : ceci s'explique par l'incapacité de l'Etat à contrôler les flux migratoires tant à l'entrée qu'à la sortie. De plus le caractère informel de l'économie (ce secteur fournit 90 % des emplois au Cameroun) ne permet pas une meilleure gestion de ces travailleurs.

• Identification et explication des problèmes rencontrés dans la collecte des données

Les problèmes rencontrés portent essentiellement sur :

- **La concordance de statistiques entre les différentes sources pour une même information** : pour une même information, plusieurs chiffres sont avancés. Toutefois ces différences sont minimes.

- **La confidentialité de certaines informations** : l'Etat du Cameroun étant indépendant et souverain, il ne saurait mettre à la disposition du public certaines informations confidentielles.
- **La non disponibilité d'ouvrages, articles et accès aux données sur le thème traité** : les données sont mal conservées une fois l'étude/enquête réalisée ;
- **le temps imparti pour la collecte d'information** : les sept mois accordés au projet se sont avérés insuffisants pour parfaire cette recherche.
- **L'incompréhension de l'intérêt de la recherche de données par certains acteurs** : certaines des personnes rencontrées ont estimé que cette recherche desservait les intérêts du Cameroun.
- **La confusion des rôles dans l'esprit des personnes rencontrées** : certaines informations ayant été obtenues de façon informelle, d'autres personnes ont pu croire à de l'espionnage organisé visant à extorquer les informations.
- **L'instabilité du comité consultatif** : le gouvernement procède régulièrement aux nominations du personnel dans divers ministères. De ce fait, il arrive que l'Etat désigne un nouveau membre pour faire parti du comité en charge des questions de migration, ce qui, dans une moindre mesure, nécessite une nouvelle organisation du comité.

- **Actions/stratégies recommandées pour améliorer les données de la migration**

Pour une amélioration des données sur la migration, les actions suivantes doivent être menées :

- **L'élaboration d'un recueil de statistiques** car il est nécessaire de permettre au lecteur de disposer des outils pour se forger lui-même son opinion et pouvoir appréhender la réalité des statistiques migratoires.
- **Le contrôle strict de l'état civil** à travers la sécurisation des actes de naissances, des documents de voyage et de la carte nationale d'identité pour permettre la distinction entre les étrangers et les nationaux, ainsi qu'un meilleur contrôle aux frontières. Beaucoup de Nigériens possèdent des cartes nationales d'identités camerounaises sans pour autant avoir été naturalisés.
- **L'informatisation des données recueillies à l'entrée et à la sortie du territoire** tant des nationaux que des étrangers à travers un fichier central ;
- **Le traitement systématique** des données pour les Camerounais de la diaspora à travers la consignation des informations dans un fichier central pour une meilleure gestion des flux, afin d'éviter les problèmes inhérents à la mauvaise conservation des archives.

- **Des études doivent être commandées** par les gouvernements, avec l'appui des bailleurs de fonds et des organisations internationales, pour compléter les données manquantes.

- **Propositions pour la mise à jour régulière du profil migratoire national**

Pour mettre régulièrement à jour le profil migratoire national, il est impératif de :

- Mettre en place **un observatoire de la migration** au niveau national, capable de procéder à l'actualisation des données.
- Procéder à la **signature de conventions entre l'Etat du Cameroun et certains partenaires clés** (la DGSN, l'INS, le BUCREP, l'IFORD, les points focaux des ministères, les ambassades, les organisations internationales et les associations de la société civile), pour une mise à disposition régulière d'informations/données servant à la réactualisation du profil migratoire national.
- Organiser **régulièrement des ateliers/séminaires** avec ces mêmes partenaires clés sur l'état d'avancement des recherches.
- Mettre en ligne le **recueil de statistique élaboré à cet effet**, sur un site internet ouvert au public, pour l'appréciation et l'appropriation du processus.

G.3 Recommandations relatives à la gestion de la migration

- **Les domaines nécessitant une meilleure élaboration des politiques et davantage de programmes**

Parmi les domaines nécessitant une meilleure élaboration des politiques et davantage de programmes, on peut citer :

- **L'emploi et l'insertion socio-professionnelle des jeunes (cas de retour) :** le développement du pays passe par l'insertion des jeunes. Il est donc nécessaire d'offrir à ces jeunes des formations adéquates qui pourraient les aider à s'autogérer.
- **L'insertion socio-professionnelle des réfugiés :** dans l'attente d'une probable réinstallation, les réfugiés, dont le nombre ne cesse d'augmenter chaque année au Cameroun, devraient faire l'objet de programmes spécifiques d'insertion socio-professionnelle. Ils participeraient ainsi au développement du pays.

- **Le genre** : pour lutter contre la marginalisation des femmes, phénomène plus que courant au Cameroun, il est nécessaire de vulgariser des programmes de promotion de la femme.
- **La sécurité** : la gestion des flux migratoires étant difficile aux frontières, des programmes de sécurisation des documents de voyage doivent être mis sur pied.
- **L'élaboration des programmes de retour des immigrés clandestins** : il serait judicieux d'aider l'Etat qui, faute de moyens matériels et humains, éprouve des difficultés à organiser les retours d'immigrés clandestins dans leurs pays d'origine.
- **Le développement** : à travers les programmes MIDA, les contributions des Camerounais de la diaspora pourraient participer au développement du pays d'origine.

● **Principales recommandations sur la manière d'améliorer la gestion de la migration au niveau national et international**

- Nécessité de **placer le phénomène migratoire dans son contexte**, en tenant compte des nécessités des pays d'origine, pour définir une stratégie globale intervenant sur les facteurs économiques, politiques, sociaux et environnementaux des grandes migrations.
- Les Etats, en partenariat avec l'ensemble de la communauté internationale, devraient mettre en œuvre une **stratégie de co-développement**, dont les objectifs principaux seraient la lutte contre la pauvreté, la prévention des conflits, le respect du droit des minorités, des femmes et des enfants.
- L'adoption urgente d'une **stratégie intégrée afin de remédier à la migration clandestine**, ayant pour priorités : la multiplication des campagnes de sensibilisation sur les dangers de la migration irrégulière, l'amélioration de l'infrastructure, l'augmentation des investissements productifs, des fonds européens affectés à la promotion des services sociaux dirigés vers les pays en développement, notamment l'éducation et les soins sanitaires.
- **L'augmentation des aides européennes (financières et en nature)**, pour le co-financement des programmes dirigés vers les pays en développement afin de réactiver et promouvoir le processus de développement, mais aussi de réhabiliter les industries nationales.
- La création d'un **ministère en charge des questions de migration et d'un observatoire des migrations** pour une meilleure gestion de la migration au niveau national et dans la sous-région.
- L'achèvement, dans les meilleurs délais, du **cadre national de la politique migratoire** pour une meilleure implication des bailleurs de fonds dans la gestion des programmes liés aux migrations.
- **L'appropriation** par les Etats africains **du processus de développement et l'incitation de la diaspora à investir dans les pays d'origine**. Les Etats

devraient pour cela créer des conditions favorables au retour de cette main d'œuvre qualifiée à travers des programmes bien élaborés, tel que le programme de migration internationale pour le développement en Afrique (MIDA). L'objectif serait de faciliter les transferts de connaissances et de savoir-faire dans les pays d'origine, tout en améliorant les critères de sélection des candidats afin de mettre en adéquation leurs contributions avec les besoins dans les secteurs public et privé.

- Les décideurs politiques devraient accroître l'efficacité des accords bilatéraux ou multilatéraux favorisant la circulation de la main-d'œuvre et, plus généralement, des compétences acquises par les migrants dans divers contextes. Des plaidoyers doivent être initiés afin que les politiques migratoires des pays du Nord soient plus claires et plus souples.

Des études devraient être commandées par les gouvernements avec l'appui des bailleurs de fonds et des organisations internationales pour compléter les données manquantes dans la plupart des pays africains, afin de permettre une meilleure compréhension du phénomène migratoire.

Bibliographie

AIMF

- 2004 Le fonctionnement de l'état civil dans le monde francophone, la pratique en vigueur dans quelques pays dont les villes sont membres de l'AIMF

Aka Kouamé

- 2002 Exode des compétences et développement des capacités : quelques réflexions à partir du cas camerounais <http://motspluriels.arts.uwa.edu.au/MP2002akou.html>

Ambassade de France

- 2008 Direction des Français à l'étranger et des étrangers de France - Mission de gestion administrative et financière - Cellule statistique

Balkissou Hayatou

- 2006 L'immigration clandestine entre le Cameroun et la France, Mémoire de fin d'études 2005/2006, Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC)

Banque africaine de développement (BAD)

- 2008 Les transferts des fonds des migrants, un enjeu de développement

Banque de France

- 2001 Rapports zone franc
2005 Rapports zone franc
2007 Rapports zone franc

Banque mondiale

- 2005 Perspective Monde, Université de Sherbrooke, Banque Mondiale <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=CMR&codeStat=SE.SEC.ENRR&codeStat2=x>
2008 World Bank staff estimates based on the International Monetary Fund's Balance of Payments Statistics Yearbook 2008
2009 World Development Indicators

BUCREP

- 1976 Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)
1987 Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)

Cheick Oumar B.

- 2000 Un exemple d'essoufflement de l'immigration sénégalaise : les Sénégalais du Cameroun

Chouala, Y.

- 2004 L'installation des Camerounais au Gabon et en Guinée équatoriale

CIMADE Maroc

- 2005 Enfermement des étrangers et renvois collectifs : la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés en danger

CIREFI

- 2009 Base de données du Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration, UE/Eurostat, reçu en janvier 2009

Clemens M. et Pettersson G.

- 2007 New Data on African Health Professionals Abroad, Working Paper No. 95, Center for Global Development. Washington D.C.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED/UNCTAD)

- 2004 World Investissement Report
- 2007 Programme intégré conjoint d'assistance technique, Impact des accords de l'OMC sur l'économie du Cameroun, négociation et mise en œuvre, http://www.unctad.org/fr/docs/ditctnadmisc20071_fr.pdf
- 2008 World Investissement Report

Division de la population des Nations Unies (DPNU)

- 2009 United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division, Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision, POP/DB/MIG/Rev.08.2007/2008.

Docquier F. et Marfouk A.

- 2005 International Migration by Educational Attainment (1990-2000) - Release 1.1

DRC (Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté), Université Sussex

- 2007 Global Migrant Origin Database, mars 2007 http://www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/global_migrant_origin_database.html.

Eboussi Boulaga F.

2009 Collection « L'Etat du Cameroun », éditions terroirs

Efa Fouda

2005 Le rôle de l'investissement direct étranger dans le renforcement des capacités scientifiques et technologiques des pays en développement

Fonds National de l'Emploi (FNE)

2004 extrait brochure d'information

2008 extrait brochure d'information

Fonds monétaire international (FMI)

2008 World Economic Outlook Database

Groupement Interpatronal du Cameroun (GICAM)

2008a « Doing Business », la perception des entreprises sur le climat des investissements et des affaires au Cameroun

2008b Fiscalité et parafiscalité au Cameroun « Réalités et enjeux »

Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

2008 Base de données HCR extrait en décembre 2008, <http://www.unhcr.org/4a375c426.html>

2009 Global Trends 2008, http://www.unhcr.org/statistics/08-TPOC-TB_v5_external_PW.zip

International de l'Education (IE)

2007 http://www.ei-ie.org/barometer/fr/profiles_detail.php?country=cameroon

International Planned Parenthood Federation et Fond National des Nations Unies pour la population (IPPF-UNFPA)

2008 Prévention du VIH chez les filles et les jeunes femmes

Institut national de la statistique (INS)

1996 Enquêtes camerounaises auprès des ménages I (ECAM I)

2001 Enquêtes camerounaises auprès des ménages II (ECAM II)

2004 Enquête démographique et de santé (EDSC)

2005 Enquête sur l'emploi et le secteur Informel (EESI),

2006 Multiple Indicators Cluster Survey (MICS 3)

2007 Enquêtes camerounaises auprès des ménages III (ECAM III)

2009 Taux de croissance réel du PIB par secteurs d'activités (en pourcentage) <http://www.statistics-cameroon.org/>

- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
2006 <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=recensements.htm>
- Khelfaoui H. et Gaillard J.
2001 La science au Cameroun, Paris, Institut de recherche pour le développement (IRD)
- Lututala Mumpasi
2006 Les migrations en Afrique centrale : caractéristiques, enjeux et rôles dans l'intégration et le développement des pays de la région
<http://www1.planeteafrique.com/remidac/UserFiles/File/Central%20Africa%20Bernard%20Lututala.pdf>
- Manga Edimo
2005 Mémoire de fins d'études, Université de Yaoundé II, Soa, « La participation des diasporas camerounaises de France et de Grande-Bretagne à la vie politique nationale, émergence et consolidation de la citoyenneté à distance »
- Mbarga Mbarga V. H
1999 Police des frontières et environnement socio-professionnel, Yaoundé
- Mbongning P.
2004 La politique migratoire du Cameroun – La rigidité normative à l'épreuve des flux migratoires
- Miendjiem I. L.
2008 Etude sur les migrations de travailleurs dans les pays de la CEMAC, état des lieux et pratiques nationales
- MINEDUC/UNESCO
2000 Éducation pour tous, Yaoundé
- Motaze
2008 L'Afrique et le défi de l'extension de la sécurité sociale l'exemple du Cameroun, Pyramide Papyrus Presse, Paris
- Ndione B. et Pabanel J.P.
2007 Définition d'un profil migratoire pour l'Afrique centrale

Ngnemzue A.

2006 Les étrangers illégaux à la recherche de papiers, L'Harmattan

Njike Njikam G. B., Lontchi Tchoffo R. M. et Fotzeu Mwaffo V.

2005 Caractéristiques et déterminants de l'emploi des jeunes au Cameroun, 91p

Nkene, B.J.

2001 Les étrangers, acteurs de la vie politique camerounaise : l'expérience des immigrés nigériens à Douala, Revue africaine d'études politiques et stratégiques

Nlep G.

1986 L'administration publique camerounaise, contribution à l'étude des systèmes africains d'administration publique, Paris

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

2003 Les tendances des migrations internationales

2008a 3ème forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide Publique au Développement, enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

2008b Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, extrait décembre 2008.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2004 Glossaire de la migration, Droit international de la migration n°9

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

2007 Tourisme en Afrique par destination

<http://www.statistics-cameroon.org/stats/datastruct/tourisme/entrecamparnat.htm>

2008 Outbond tourism West and Central Africa, Cameroon outbonds, 1995-2007

Pigeaud F.

2007 Les citadins précèdent les ruraux, Défis Sud n° 77 – Bimestriel – mai, juin 2007

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

2002 Stratégie de développement du secteur rural, http://www.cm.undp.org/index.php?sez=Publications_Nationales

- 2004 Rapport mondial sur le développement humain
- 2006 La pauvreté rurale au Cameroun

République du Cameroun

- 2002a 2ème rapport des progrès des Objectifs du Millénaire pour le Développement
- 2002b Service du Premier Ministre : le portail du gouvernement
- 2003 Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP)
- 2005 Déclaration du Ministre de la Communication, conseil de cabinet 26 mai 2005 [Archives]

Sénat français

- 2009 Site « Bienvenue au Sénat », <http://extranet.senat.fr/rap/r06-417/r06-4176.html>

Sindjoun L.

- 2004 Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines », Ed, Karthala

Tchouassi G.

- 2005 Transferts financiers des migrants et financement du développement en Afrique subsaharienne

Tousse Juteau

- 2005 Mémoire de fin d'études, « Diaspora, développement et rayonnement international de l'Etat d'origine : cas de la diaspora camerounais aux Etats-Unis », IRIC

UN Comtrade

- 2008 United Nations Commodity Trade Statistics, <http://comtrade.un.org/>

UNESCO

- 2008 Institut statistique de l'UNESCO (ISU), Recueil mondial de l'éducation 2006, extrait décembre 2008

UNSD

- Division de la statistique des Nations Unies
- 1998 Recommandations sur les statistiques des migrations internationales – Révision 1

USCRI

2008 Country reports 2008, http://www.refugees.org/countryreports.aspx?__VIEWSTATE

Walther R.

2006 La Formation professionnelle en secteur informel, Rapport sur l'enquête de terrain au Cameroun, 45p

Weissberg K.

1996 Code des investissements au Cameroun, Cahiers juridiques et fiscaux de l'exportation

World Economic Forum (WEF)

2005 Rapport mondial sur la compétitivité des économies de 117 pays dans le monde

ANNEXE I : Statistiques

Tableau 4 : Population vivant en pauvreté, 1996-2007 (en %)

	1996			2001			2007		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Population vivant avec moins de 1 \$ (PPA)	-	-	23.0	-	-	17.1	-	-	-
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté national	41.4	59.6	53.3	22.1	49.9	40.2	12.2	55.0	39.9
Ratio d'écart de pauvreté	-	-	19.1	-	-	14.1	-	-	-
Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale	-	-	-	7.7	5.6	7.9	-	-	-

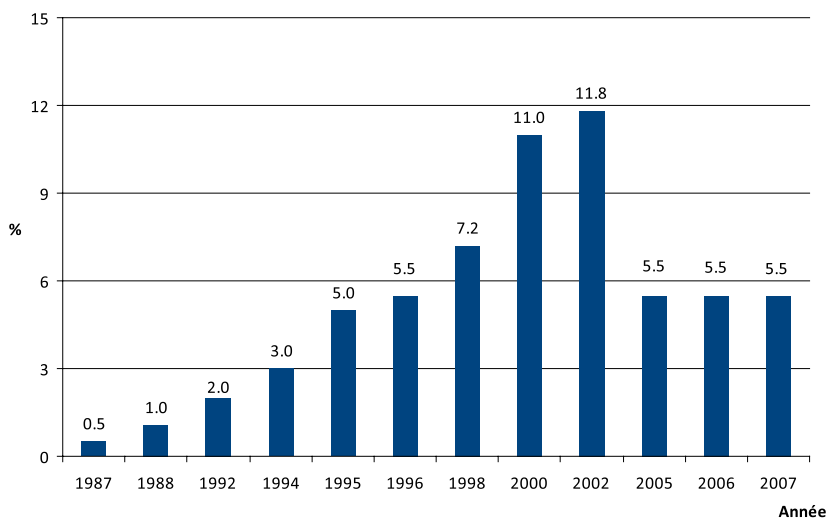
Source : INS-ECAM I, II, III : 1996, 2001 et 2007 ; PNUD, 2002.

Tableau 5 : Ratio filles/garçons au Cameroun, 1995 et 2000

	Primaire		Secondaire		Supérieur	
	1995	2000	1995	2000	1995	2000
Ratio fille/garçon	84	83	82	82	25	38

Source : INS-ECAM I et II, 1996 et 2001 ; République du Cameroun-OMD, 2002.

Graphique 13 : Taux de prévalence du VIH/SIDA au Cameroun, 1987-2007



Source : DSRP, 2003, page 6 ; IPPF-UNFPA, 2008.

Tableau 6 : Taux d'incidence, de prévalence et de mortalité (VIH/SIDA, paludisme et tuberculose), de 2003 à 2007

	2003	2004			2005			2006			2007		
	E	H	F	E	H	F	E	H	F	E	H	F	E
Taux d'incidence (15-49 ans)	11.8	-	-	6.9	-	-	6.9	-	-	6.9	-	-	6.9
Taux de prévalence (15-24 ans)	-	4.0	4.8	3.2	1.4	4.8	-	4.0	4.8	3.2	4.0	4.8	3.2
Taux de prévalence (15-49 ans)	6.9	4.1	6.7	5.5	4.1	6.7	5.5	4.1	6.7	5.5	4.1	6.7	5.5
Taux de mortalité (15-49 ans)	15.3	-	-	15.4	-	-	13.6	-	-	13.5	-	-	12.7

Source : INS-EDSC, 2004 ; IPPF-UNFPA, 2008
 Note: H - Hommes; F - Femmes; E - Ensemble

Tableau 7 : Indices de développement humain au Cameroun, en 1996 et en 2001

	1996			2001		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Indice Espérance de vie (ans)						
Femmes	59.0	-	56.7	61.3	-	59.0
Hommes	54.5	-	-	56.7	-	-
Indice alphabétisation (%) des adultes de 15 ans et plus						
Femmes	79.2	40.7	52.0	83.1	46.6	59.8
Hommes	88.3	63.7	72.2	92.4	66.5	77.0
Indice brut d'inscription (%) (taux de scolarisation)						
Filles	81.8	69.6	73.1	89.9	69.6	76.2
Garçons	80.2	79.0	79.3	91.1	77.1	81.3

Source: INS- ECAM I et II, 1996, 2001.

Tableau 8 : Changements démographiques, 2000-2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Volume de la population (en millions)	14.8	15.1	15.4	15.7	16.0	16.3	16.4	17.9 (est.)
Densité de la population (%)	31.9	32.5	33.2	33.8	34.4	35.0	35.7	-
Taux d'urbanisation (%)	50.0	50.9	51.8	52.8	53.7	54.6	55.5	56 (est.)
Taux de croissance démographique (%)	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
Taux de fécondité	5.0	-	4.9	-	-	4.5	4.4	4 (est.)
Taux de mortalité	-	-	-	15.3	15.4	13.6	13.5	12.7

Source : INS- ECAM II et III, 2001 et 2007 ; Banque Mondiale 2005 ; République du Cameroun, 2002b.

Tableau 9 : Principaux indicateurs économiques, 2006-2010

	2006	2007 (est.)	2008 (est.)	2009 (est.)	2010 (est.)
PIB (milliards dollars E.-U.)	18.0	20.7	25.0	26.1	27.7
PIB (croissance annuelle en %, prix constant)	3.2	3.5	3.8	4.6	4.8
PIB par habitant (dollars E.-U.)	979 (est.)	1 097	1 289	1 309	1 354
Taux d'inflation (%)	5.1	0.9	4.1	2.1	2.0
Balance des transactions courantes (milliards dollars E.-U.)	0.1	-0.4	0.3	-0.3	-0.7
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	0.6 (est.)	-1.9	1.3	-1.1	-2.4

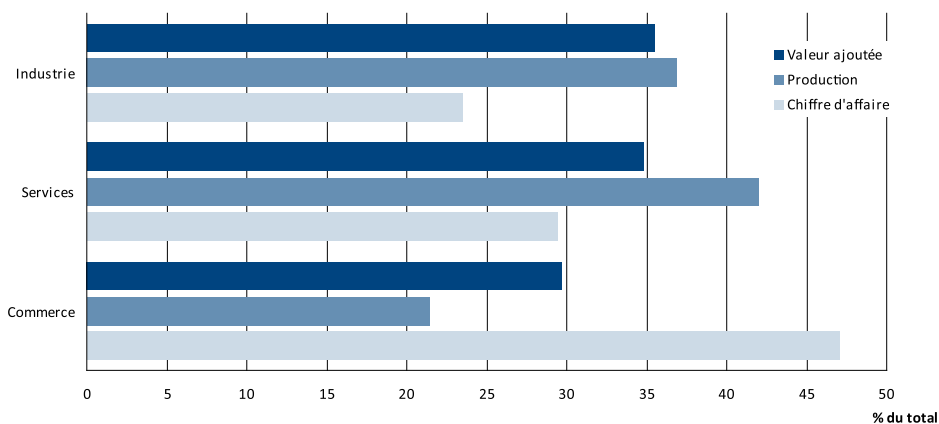
Source : FMI, 2008.

Tableau 10 : Principaux indicateurs économiques au Cameroun, 2000-2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PIB réel (%)	4.2	4.5	4.0	4.0	3.7	2.3	3.2	3.4
Taux d'inflation (%)	1.2	4.4	2.8	0.6	0.3	2.0	5.0	1.1
Dette publique (milliards dollars E.-U.)	-	-	-	-	69.1	-	-	-
Service de la dette (% des exportations des biens et services)	21.3	12.2	11.9	13.4	15.9	18 ^(est.)	20 ^(est.)	22 ^(est.)

Source : INS, 2009 ; CNUCED, 2007 ; Banque mondiale, 2005.

Graphique 14 : Contribution des principaux secteurs d'activité à l'économie nationale, en 2005 (en %)



Source : Richard Walther, 2006; INS/EESI, 2005.

Tableau 11 : Répartition de l'activité économique, par secteur, en 2009

	Agriculture	Industrie	Services
Croissance annuelle en %	3.9	5.7	2.7
Valeur ajoutée (en % du PIB)	20	33	48

Source : Banque mondiale, 2009.

Tableau 12 : Evolution du PIB réel, 2000-2007 (en %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Secteur primaire	4.0	3.7	3.7	3.5	4.4	2.7	3.0	5.9
Secteur secondaire	2.1	1.0	0.8	0.5	-0.2	-0.9	1.8	-0.9
Secteur tertiaire	9.6	9.5	8.0	8.1	6.7	3.5	3.7	4.7
Total valeur marchande	5.1	4.7	4.2	4.2	3.7	1.8	2.9	3.2
Total valeur non marchande	7.0	5.0	4.6	4.6	6.4	0.8	2.9	6.2
Indice de PIB	4.2	4.5	4.0	4.0	3.7	2.3	3.2	3.4

Source : FMI, 2008; INS, 2009.

Tableau 13 : Perception du climat des investissements et des affaires par les entreprises au Cameroun, en 2008

Facteurs	Taux de perception
Mauvaise gouvernance publique et corruption	19.7 %
Manque de financement	14.4 %
Parafiscalité galopante : la plupart des administrations ont institué des taxes sous diverses appellations (droits, contributions, redevances, frais)	-
Fardeau fiscal additionnel imposé aux entreprises formelles	-
Multiples contrôles opérés par l'administration et les notifications quelque fois fantaisistes (montants de redressements sans commune mesure avec la réalité)	34.6 %
Coût des impôts (bénéfices absorbés par l'entreprise)	51.9 %
Nombre d'impôts et nombre de paiements à effectuer par une entreprise de taille moyenne	plus de 40
Temps consacré au paiement des impôts	1400 heures par an

Source : GICAM, 2008a et b.

Tableau 14 : Flux d'investissements directs étrangers (IDE) au Cameroun, 2004-2007

	2004	2005	2006	2007
Flux IDE entrants (millions de dollars E.-U.)	319	225	309	284
Stock IDE entrants (millions de dollars E.-U.)	-	225	309	284
Indicateur de performance, rang mondial	-	91	101	114
Indicateur de potentiel, rang mondial	-	115	112	-
Nombre d'investissement greenfield	-	1	1	1
Stock IDE (en % du PIB)	-	18.9	19.0	17.8

Source : CNUCED, 2004 et 2008; Efa Fouda, 2005.

Tableau 15 : Main d'oeuvre dans l'économie informelle au Cameroun, en 2007 (en %)

Main d'oeuvre par secteur d'activité	Primaire	Secondaire	Tertiaire		
	55.7	14.1	31.9		
Main d'oeuvre par secteur agricole et non agricole	Informel agricole		Informel non agricole		
	Emplois globaux	Emplois ruraux	Emplois globaux	Emplois urbains	
	55.2	72.9	35.2	67.4	
Main d'oeuvre par catégorie socioprofessionnelle	Cadres	Employé/ouvriers	Travailleurs indépendants	Aides familiaux	Autres
	4.2	8.0	53.0	26.8	8.0

Source : Walther, mai 2006 ; INS/EESI, 2005 ; Le quotidien « Le Messager », 9 octobre 2007.

Tableau 16 : Indicateurs du commerce extérieur, 2003-2007

	2003	2004	2005	2006	2007
Importations de biens (millions dollars E.-U.)	2.2	2.7	2.9	3.2	4.1
Exportations de biens (millions dollars E.-U.)	2.5	2.9	3.3	3.8	4.3
Importations de services (millions dollars E.-U.)	1.2	1.5	1.5	1.5	1.5
Exportations de services (millions dollars E.-U.)	645	940	687	672	607
Exportations des biens et services (croissance annuelle en %)	3.6	12.2	1.9	2.3	6.2
Importations de biens et services (croissance annuelle en %)	-0.1	9.0	1.4	1.3	-12.1
Exportations des biens et services (en % du PIB)	19.9	19.8	21.5	21.0	21.2
Importations de biens et services (en % du PIB)	20.2	19.4	20.5	23.0	22.1
Balance commerciale (hors services) (millions dollars E.-U.)	269	209	375	670	295
Balance commerciale (services inclus) (millions dollars E.-U.)	-309	-336	-393	-133	-579
Commerce extérieur (en % du PIB)	40.1	39.2	41.9	44.0	43.4

Source : Banque mondiale, 2008.

Tableau 17 : Commerce extérieur par région, en 2006

Région	%
Union européenne	56.8
Afrique de l'Ouest	14.7
Asie Orientale	10.9
Afrique Centrale	5.3
Amérique du Nord	5.2

Source : Comtrade, 2006.

Tableau 18 : Principaux pays partenaires commerciaux du Cameroun, en 2006

Principaux clients/exportations	%
Espagne	25.9
Italie	23.1
France	10.6
Etats-unis	6.4
Pays-Bas	6.3
Autres pays	27.6
Principaux fournisseurs/importations	%
Nigeria	23.3
France	17.2
Chine	6.3
Belgique	4.1
Guinée Equatoriale	3.5
Autres pays	45.7

Source : Comtrade, 2006.

Tableau 19 : Taux de scolarisation, d'alphabétisation et ratio filles/garçons des inscriptions scolaires, 1997-2005

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux de scolarisation (%)									
Taux brut de scolarisation, primaire	-	-	89.1	91.8	108.7	109.4	110.6	116.8	116.7
Taux brut de scolarisation, secondaire	-	26.5	26.7	29.0	34.3	36.8	39.3	43.8	44.3
Taux d'alphabétisation (en % de la population de 15 ans et plus)									
Femmes	59.1	60.6	62.2	63.7	59.8	-	-	60.0	-
Hommes	76.1	77.1	78.1	79.1	77.0	-	-	-	-
Ratio d'inscription net dans l'enseignement primaire (%)									
Filles	-	-	44.9	45.7	46.2	45.9	45.7	45.8	45.7
Garçons	-	-	55.1	54.3	53.8	54.1	54.3	54.2	54.3
Ratio élève/enseignant	-	-	51.9	51.9	62.7	60.8	57.1	53.9	48.2
Ratio d'inscription net dans l'enseignement secondaire (%)									
Filles	-	-	45.0	-	44.1	42.5	40.8	40.9	44.2
Garçons	-	-	55.0	-	55.9	57.5	59.2	59.1	55.9
Ratio élève/enseignant	-	-	23.8	-	-	-	26.8	32.7	24.7
Personne ayant suivi un enseignement universitaire	36 674	49 265	60 534	70 000	-	-	-	-	-

Source : Walther, 2006 ; Banque mondiale, 2005.

Tableau 20 : Immigrants au Cameroun, en 2007

Pays d'origine	Effectif
Nigeria	126 274
Tchad	77 527
République centrafricaine	14 201
Guinée équatoriale	1 377
Congo	1 275
Gabon	905
République démocratique du Congo	738
Reste de l'Afrique	19 065
Autres	15 167
Non déclarés	3 160
Total	257 689

Source : Ndione, 2007; RGPH, 1987.

Tableau 21 : Réfugiés au Cameroun, en 2006 et 2007

Pays d'origine	2006	2007
Nigeria	5	3 000
Tchad	7 095	40 500
Centrafrique	22 342	24 000
Rwanda	1 303	-
Niger	2 953	-
Autres pays	1 231	618

Source : HCR, 2008; Ndione et Pabanel, 2007.

Tableau 22 : Réfugiés urbains au Cameroun, en 2008

Pays d'origine	0-4 ans		5-17 ans		18-59 ans		60 ans et plus		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Tchad	78	77	413	453	1 239	1 954	21	42	4 277
Centrafrique	287	245	574	560	807	988	10	15	3 486
Rwanda	43	60	163	142	468	478	12	14	1 380
RD Congo	28	31	117	111	185	229	2	4	707
Autres pays	18	14	64	69	165	401	2	10	745
Total	454	427	1 333	1 336	2 863	4 057	47	85	10 602

Source : HCR au Cameroun, 2008.

Tableau 23 : Touristes étrangers au Cameroun, 1997-2006

Nationalité	1997	1998	1999	2000	2001	2004	2005	2006
Pays de la CEMAC	4	25	17	64	74714	-	-	108
Autres pays africains	32	44	39	43	37	-	-	47
Allemands	744	58	309	659	788	-	-	-
Français	1	386	1	2	2	-	-	56
Britanniques	866	64	557	418	220	-	-	-
Italiens	402	187	269	321	371	-	-	-
Suédois	364	6	148	14	11	-	-	-
Belges	96	19	81	127	140	-	-	-
Russes	6	16	15	197	271	-	-	-
Hollandais	65	15	55	271	203	-	-	-
Suisses	263	68	125	593	149	-	-	-
Autres Européens	320	193	173	2	600	-	-	-
Américains	423	37	177	253	573	-	-	-
Canadiens	153	16	72	81	132	-	-	-
Moyen – Orientaux	16	21	13	52	111	-	-	-
Asiatiques	402	87	172	141	430	-	-	28
Autres reste du monde	-	-	230	-	-	-	-	-
Total	42	69	59	113	117	190	411	239

Source : OMT, 2007.

Tableau 24: Emigrants camerounais, par pays de destination, 1995-2005

	Effectifs	%
France	38 530	23
Gabon	30 216	18
Nigeria	16 890	10
Etats-Unis	12 835	8
Allemagne	9 252	5
Tchad	5 135	3
Centrafrique	5 103	3
Congo	4 312	3
Burkina Faso	3 513	2
Royaume-Uni	3 468	2
Autres	41 109	23
Total	170 363	100

Source : DRC, 2007.

Tableau 25 : Demandeurs d'asile de nationalité camerounaise, 2000-2008

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Allemagne	739	923	1 205	910	618	327	248	196	-
France	404	416	639	806	611	383	209	200	-
Belgique	417	324	435	625	506	530	335	279	-
Grande Bretagne	-	-	615	530	385	305	275	165	-
Pays-Bas	221	332	273	114	91	57	54	39	-
Suisse	116	231	343	332	201	161	166	122	-
Afrique du Sud	17	50	444	356	395	226	219	311	-
Canada	101	125	82	119	108	87	130	140	-
Etats-Unis	528	560	1 307	1 626	1 189	651	610	555	-
Autres pays	413	393	608	1 479	623	657	776	894	-
Total	2 956	3 354	5 951	6 289	4 731	3 384	3 022	2 901	2 933

Source : HCR, 2008.

Tableau 26 : Emigrants de nationalité camerounaise, par sexe et par secteur d'activité, dans les pays de l'OCDE, en 2008

	Industrie	Distribution / Vente	Affaires	Education	Santé	Hôtels/ Restaurants	Autres	Total
Hommes	1 242	949	1 170	717	992	459	2 763	8 292
Femmes	338	728	556	528	1 954	520	1 595	6 219
Total	1 580	1 677	1 726	1 245	2 946	979	4 358	14 511

Source : OCDE, 2008 b.

Note : Ces données n'incluent pour la France.

Tableau 27 : Etudiants camerounais dans l'enseignement supérieur à l'étranger, par pays, 2000-2006

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
France	3 279	3 315	3 563	4 612	4 963	5 043	5 387
Allemagne	3 628	4 141	4 464	4 896	5 332	5 393	-
Italie	665	745	679	897	1 041	1 364	1 405
Etats-Unis	834	754	967	1 171	1 216	1 425	168
Autres pays	1 224	1 302	1 640	1 787	1 153	1 870	1 540

Source : UNESCO, 2008.

Tableau 28 : Etudiants camerounais dans l'enseignement supérieur à l'étranger, par pays, en 2007

	Effectif	%
Allemagne	5 332	35
France	4 963	33
Etats-Unis	1 216	8
Italie	1 041	6
Belgique	896	7
Autres pays	1 681	11
Total	15 129	100

Source : IE, 2007.

Tableau 29 : Principaux domaines d'études des universitaires camerounais à l'étranger, en 2008

Domaines d'études	Effectif
Sciences sociales, Administration et Droit	769
Art	289
Santé	229
Ingénierie	210
Education	119
Services	53
Inconnu	41
Agriculture	39
Total	2 157

Source : OCDE, 2008.

Tableau 30 : Touristes de nationalité camerounaise, par pays de destination, 1997-2007

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nigeria	46 333	48 650	51 083	53 516	62 881	73 885	86 815	102 008	107 108	117 818	-
Belgique	1 839	2 003	1 795	2 249	2 072	1 949	4 180	2 206	2 418	2 225	1 982
Bénin	-	-	3 362	2 255	3 300	2 200	9 814	10 599	11 500	12 500	-
Etats-Unis	1 586	1 968	3 137	3 124	4 279	5 003	5 214	4 366	4 759	4 958	5 339
Autres pays	6 070	10 075	6 552	11 919	10 384	10 753	10 092	12 280	15 255	17 026	6 445

Source : OMT, 2008.

Tableau 31 : Regroupement familial des ressortissants camerounais en France, par sexe, 1997-2005

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Hommes	55	84	132	186	269	362	472	507	566
Femmes	172	286	415	709	958	1	1	2	2
Total	227	370	547	895	1227	363	473	509	568

Source : INSEE, 2006.

Tableau 32 : Transferts de fonds des Camerounais vivant à l'étranger, 2000-2007 (en millions dollars E.-U.)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Envois de fonds de travailleurs	12	7	14	61	98	-	-	-	-
Rémunérations, salaires	10	10	15	15	5	-	-	-	-
Transferts migrants	18	3	6	-	-	-	-	-	-
Total	40	20	35	76	103	77	130	167	167

Source : Banque mondiale, 2008.

Note : Ce tableau rend compte uniquement des envois de fonds enregistrés par les canaux officiels. Le volume réel de transfert si l'on tient compte des envois non officiels est certainement plus élevé.

Tableau 33 : Tarifs/frais des transferts de fonds effectués du Cameroun vers la France depuis 2006 (en milliers FCFA)

Montant envoyé (en milliers de FCFA)	Ancien prix	Nouveau prix	Différence (%)
1-60	9	8	-9
60-120	13	9	-29
120-180	17	10	-39
180-240	20	13	-34
240-300	25	14	-46
300-375	28	25	-13
375-450	28	25	-13
450-600	31	25	-21
600-900	40	32	-19
900-1100	46	38	-18
1100-1200	54	48	-10
1200-1500	66	64	-4
1500-1800	78	69	-12

Source : Prospectus Western Union, tarifs/frais de transfert du Cameroun vers la France, 2006.

ANNEXE II : Aperçu de la migration interne

Comme nous l'avons exposé précédemment (cf. A.2), la population du Cameroun est pluriethnique. On dénombre près de 249 ethnies et environ 230 langues nationales. Depuis plusieurs années, le pays est sujet à d'importants mouvements migratoires internes (migrations de peuplement). Terre de contact entre les Bantous sédentarisés du Sud et les Soudanais d'un Nord ouvert précocement aux migrations et au nomadisme pastoral, les hautes terres de l'Ouest, la région côtière et les monts Mandara constituent les grands foyers de peuplement tandis que le plateau de l'Adamaoua et le sud-est du Cameroun sont des régions quasi inhabitées. 71 % de la population sont concentrés sur moins de 34 % de la superficie totale du pays avec une densité moyenne de 28,7 habitants/km² variant selon les régions de 5 à 100 habitants/km² (République du Cameroun-DSRP, 2003).

Cette différence de densité s'explique par le poids de la colonisation, l'inégale répartition des richesses naturelles et le niveau de développement des villes depuis l'accession à l'indépendance du pays.

Chacune de ces migrations, occasionnant de multiples transformations, a contribué à une redistribution du potentiel démographique du pays. Il faut souligner que le phénomène migratoire au Cameroun reste méconnu, soit en raison de la rareté des études, soit à cause de l'absence de données fiables. Une autre explication de ce phénomène est inhérente au fait que la plupart des opérations de collecte réalisées ces dernières années, ne s'intéressent peu, ou pas, aux flux migratoires. Dans l'histoire des migrations internes au Cameroun, trois temps forts ressortent des données démographiques disponibles depuis le recensement de 1976.

Le premier temps fort coïncide avec les premières vagues de migrations internes motivées par le processus d'urbanisation des grandes villes (Yaoundé et Douala), après les années 1960. Pour des raisons surtout économiques, ces deux métropoles ont concentré une part importante de la population. Cette urbanisation a également entraîné le développement de grands pôles migratoires autour de ces villes, dont l'expansion était accrue par une croissance naturelle et une immigration forte. Le deuxième recensement de 1987 a ainsi montré que la population migrante des deux principales métropoles était supérieure à la population non migrante. Par ailleurs, ces deux villes principales du pays ont absorbé la quasi-totalité des migrations. On observe un dépeuplement des zones rurales, vers les zones urbaines et semi-urbaines. L'observation de la population de Yaoundé a démontré, par exemple, qu'entre 1926 et 2002,

celle-ci a doublé pratiquement tous les dix ans, et ce depuis l'indépendance. Même si le poids démographique de la ville de Yaoundé est de loin inférieur à celui de Douala, sa croissance démographique est assez remarquable. En 2002, les estimations du Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire (MINPAT) évaluaient à 1 520 252 habitants la population de Yaoundé. En moins d'un siècle, la ville est passée de quelques milliers d'habitants à plus d'un million. Outre la croissance naturelle, la ville doit son explosion démographique à l'immigration de la population. En 1957, 97,4 % des habitants de Yaoundé étaient nés hors de la ville, contre 69 % en 1962. Au recensement de 1976, les immigrés constituaient 55 % des habitants de la ville. Tout comme Douala, la ville est devenue progressivement l'un des plus grands pôles d'attraction migratoire d'une population aux origines cosmopolites (Eboussi Boulaga, 2009). En dehors de ces deux villes, on constate, depuis environ dix ans, l'émergence de nouvelles circonscriptions administratives au Cameroun. Leur développement a entraîné un vaste mouvement de personnes. On observe qu'autant les flux migratoires récents participent à la croissance urbaine des anciennes villes, autant la création de nouvelles villes, suite au réaménagement de la carte du pays, contribue à l'intensification des flux migratoires.

Le deuxième temps fort de ces migrations concerne la période 1976 à 1987, avec le développement et la concentration des infrastructures scolaires dans les villes secondaires, dites zones semi-urbaines. Le développement de ces zones est principalement dû aux flux migratoires scolaires. En effet, l'accroissement continu de l'offre scolaire au Cameroun, suivi d'une augmentation du taux de scolarisation s'est accompagné d'une intensification des migrations scolaires. L'amélioration de la capacité d'accueil des universités publiques a considérablement remodelé la mobilité de la population estudiantine, nationale et régionale, en réduisant les flux migratoires scolaires vers Yaoundé et Douala au cours de ces dernières années. On observe que l'émigration rurale semble se maîtriser au profit de l'émigration urbaine (Eboussi Boulaga, 2009).

La troisième période clé est l'après crise économique, qui frappa le pays vers le milieu des années 1980. La crise a affecté les conditions de vie des populations, ce qui sur le plan socio-démographique eut un ensemble d'implications fâcheuses. Parmi ces dernières, on souligne l'urbanisation de plus en plus poussée des grandes villes (Yaoundé et Douala) ainsi que des villes secondaires (Bafoussam) et l'augmentation de la pauvreté, surtout en milieu rural. On a ainsi assisté à un déplacement massif des jeunes, des zones rurales vers les villes, à la recherche de meilleures conditions de vie. A titre d'illustration, la tranche d'âge la plus sujette à l'immigration est celle des 15-29 ans, avec un taux de 38,5 %, suivi de la tranche des enfants de 0 à 14 ans, avec 19,3 %

(ECAM III, 2007). L'analyse de la situation migratoire interne au Cameroun tend à montrer que cette migration a été déterminée, dans un premier temps, par l'indépendance du pays entraînant le développement rapide des deux principales métropoles de Yaoundé et Douala. Par la suite, le phénomène s'est étendu aux autres villes des zones semi-urbaines. Les déplacements scolaires des jeunes en sont la principale cause. Enfin, on constate un développement de la migration de retour durant les années de crise et le dépeuplement des zones rurales par les jeunes à la recherche de meilleures conditions de vie.

17 route des Morillons 1211 Genève 19, Suisse
Tél : +41 22 717 91 11 • Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int • Internet : <http://www.iom.int>